

DOSSIER

MOBILITÉ SOCIALE ET FRUSTRATION

Introduction

Michel Forsé et Maxime Parodi

Frustration relative et individualisation des inégalités

François Dubet

Mobilité entre générations et fluidité sociale en France

Le rôle de l'éducation

Louis-André Vallet

Comment les Français jugent-ils leur statut social ?

Michel Forsé et Maxime Parodi

Les jeunes face aux injustices et aux discriminations

Olivier Galland

OFCE

L'Observatoire français des conjonctures économiques est un organisme indépendant de prévision, de recherche et d'évaluation des politiques publiques. Créé par une convention passée entre l'État et la Fondation nationale des sciences politiques approuvée par le décret n° 81.175 du 11 février 1981, l'OFCE regroupe plus de 40 chercheurs (es) français et étrangers. « Mettre au service du débat public en économie les fruits de la rigueur scientifique et de l'indépendance universitaire », telle est la mission que l'OFCE remplit en conduisant des travaux théoriques et empiriques, en participant aux réseaux scientifiques internationaux, en assurant une présence régulière dans les médias et en coopérant étroitement avec les pouvoirs publics français et européens. Philippe Weil a présidé l'OFCE de 2011 à 2013, à la suite de Jean-Paul Fitoussi, qui a succédé en 1989 au fondateur de l'OFCE, Jean-Marcel Jeanneney. Depuis 2014, Xavier Ragot préside l'OFCE. Il est assisté d'un conseil scientifique qui délibère sur l'orientation de ses travaux et l'utilisation des moyens.

Président

Xavier Ragot.

Direction

Jérôme Creel, Estelle Frisquet, Éric Heyer, Lionel Nesta, Xavier Timbeau.

Comité de rédaction

Guillaume Allègre, Luc Arrondel, Frédérique Bec, Christophe Blot, Carole Bonnet, Julia Cagé, Ève Caroli, Virginie Coudert, Anne-Laure Delatte, Brigitte Dormont, Bruno Ducoudré, Michel Forsé, Guillaume Gaulier, Sarah Guillou, Florence Legros, Éloi Laurent, Mauro Napoletano, Hélène Périvier, Mathieu Plane, Franck Portier, Corinne Prost, Romain Rancière et Raul Sampognaro.

Publication

Xavier Ragot, *directeur de la publication.*

Sandrine Levasseur, *rédactrice en chef*

Laurence Duboys Fresney, *secrétaire de rédaction*

Claudine Houdin, *adjoite à la fabrication*

Najette Moumimi, *responsable de la fabrication.*

Contact

OFCE, 69 quai d'Orsay 75340 Paris cedex 07

Tel. : +33(0)1 44 18 54 87

mail : revue.ofce@sciencespo.fr

web : www.ofce.sciencespo.fr

MOBILITÉ SOCIALE ET FRUSTRATION

Introduction	5
Michel Forsé et Maxime Parodi	
Frustration relative et individualisation des inégalités	11
François Dubet	
Mobilité entre générations et fluidité sociale en France	
<i>Le rôle de l'éducation</i>	27
Louis-André Vallet	
Comment les Français jugent-ils leur statut social ?	69
Michel Forsé et Maxime Parodi	
Les jeunes face aux injustices et aux discriminations	95
Olivier Galland	

Les propos des auteurs et les opinions qu'ils expriment n'engagent qu'eux-mêmes
et non les institutions auxquelles ils appartiennent.

MOBILITÉ SOCIALE ET FRUSTRATION*

Michel Forsé, *CNRS, Paris, France*

Maxime Parodi, *Sciences Po, OFCE, Paris, France*

À l'heure où l'on entend beaucoup parler d'un « ascenseur social » qui serait en panne ou d'un sentiment de déclassement, ce numéro de la *Revue de l'OFCE* se propose de revenir sur les questions classiques en sociologie de la mobilité sociale et de la frustration. Comment évoluent aujourd'hui les perspectives de mobilité sociale ? Quel est le ressenti des individus sur la mobilité sociale en général et sur la leur en particulier ? Quel lien peut-on faire entre la mobilité sociale et le sentiment de frustration ? Depuis la célèbre thèse d'Alexis de Tocqueville sur la frustration relative, il est devenu habituel de lier ensemble les deux notions. Est-ce toujours pertinent ? Quelles sont les limites de cette perspective ?

Tocqueville a en effet défendu l'idée d'un lien entre mobilité sociale et frustration. Selon lui, rappelons-le, les démocraties cultivent une insatiable « passion pour l'égalité » parce que chacun s'estime l'égal de l'autre et nourrit le même espoir d'ascension sociale ; aussi, la moindre inégalité de réussite engendre une forte frustration relative et la seule réponse que peut apporter la démocratie est d'égaliser plus encore les conditions des uns et des autres. Ce faisant, la passion de l'égalité se trouve renforcée et c'est justement parce qu'elle s'autoalimente constamment que l'on peut considérer cette passion comme insatiable. Mais n'est-ce pas une conclusion un peu rapide ? La frustration relative joue-t-elle un rôle aussi central au sein des démocraties que ne l'affirme Tocqueville ?

* Les articles réunis dans ce dossier ont fait l'objet d'une présentation lors d'une journée d'études à Sciences Po Paris le 16 octobre 2016. Nous remercions ici pour leurs interventions l'ensemble des participants ainsi que les présidents de séances : Yannick Lemel, Florence Maillolchon et Hélène Périvier.

Il y a bien en démocratie une forte attente de mobilité sociale, une demande d'égalisation des chances pour que les carrières soient ouvertes à tous. Mais pour autant, les citoyens peuvent accepter une inégalité de résultats lorsque celle-ci leur semble méritée, lorsqu'elle est perçue comme étant juste. À cet égard, la démocratisation du système scolaire joue un rôle essentiel pour asseoir une forme de hiérarchie méritocratique ; il s'agit là, à l'évidence, d'un changement social majeur par rapport à l'époque qu'a connue Tocqueville. Aussi la démocratie ne conduit pas nécessairement à une société d'envieux, mues par une logique du ressentiment. Nous ne sommes pas obligés de croire avec Nietzsche que la démocratie fabrique le dernier homme, cet être vide et inconsistant qui nourrit une haine féroce contre ceux qui s'élèvent et réussissent.

Mais, par ailleurs, même si la frustration relative ou encore le sentiment de déclassement dominaient au sein d'une société, cela ne suffirait pas pour conclure qu'une révolution arrive ou que l'égalité des conditions pourrait en sortir renforcée. Il y a bien d'autres réactions possibles, bien d'autres mouvements sociaux envisageables. Ces sentiments négatifs peuvent bien être le terreau d'autre chose, mais il faut enquêter plus avant pour savoir vraiment ce qu'ils engendrent ici et maintenant.

Les contributions de ce numéro

Pour commencer, **François Dubet** souligne que la théorie de la frustration relative est souvent mobilisée en sociologie, dans de nombreuses situations, comme une explication vraisemblable alors qu'elle n'explique pas grand-chose. Et c'est justement parce qu'elle explique si peu qu'elle peut être appliquée à tant de cas. La frustration est certes une source de motivation possible pour l'action, mais elle n'est pas la seule, et surtout il faut ajouter d'autres hypothèses sociologiques pour comprendre pourquoi la frustration se transmute en telle ou telle forme d'action et nourrit tel ou tel mouvement social. Par ailleurs, la fin du sentiment d'appartenance à une classe sociale et l'individualisation des trajectoires transforment le script tocquevillien. La demande de justice sociale ne s'exprime plus simplement en termes de réductions des inégalités entre les places, mais de plus en plus en termes d'égalisation des chances. Aussi la frustration et le déclassement trouvent de moins en moins une explication structurelle, sociale, mais semble être la conséquence d'un échec personnel (ne pas avoir su prendre sa chance) ou d'une discrimination (ne pas avoir eu sa chance). Pour Dubet, cette condition contemporaine pourrait même faire le lit des populismes. En effet, puisque les causes de l'échec sont

perçues comme étant soit très abstraites (la mondialisation, le néolibéralisme, ...) soit très individuelles, les citoyens ne se retrouvent plus derrière leurs représentants politiques, qu'ils jugent toujours trop distants d'eux-mêmes et de leurs problèmes. En prétendant coller aux identités des individus, les populismes rencontrent ainsi un écho qui n'est alors pas que passager.

De son côté, **Louis-André Vallet** examine le lien entre l'éducation et la mobilité sociale : dans quelle mesure les grandes évolutions du système scolaire français au cours du XX^e siècle ont-elles contribué à améliorer, ou non, la mobilité sociale ? Il se penche en particulier sur l'évolution de la fluidité sociale, qui est la part de la mobilité sociale liée *stricto sensu* à l'égalité des chances, indépendamment des changements au sein de la structure sociale. Il est bien connu que, sur le plan structurel, la très forte diminution de la part des paysans au cours des années 1950 a totalement bouleversé la destinée sociale des enfants de paysans ; puis le passage d'une économie industrielle à une économie de services a également entraîné un phénomène d'*upgrading* (d'ascension sociale brute) en augmentant le nombre de cadres et en diminuant le nombre d'ouvriers. Pour sa part, la fluidité sociale a surtout évolué sous l'influence des réformes scolaires. L'expansion du système scolaire, sa massification, a suffi en elle-même à améliorer l'égalité des chances pour les générations nées après 1945. Ce phénomène a été redoublé par le fait que le lien entre origine et destination sociale va diminuant au fur et à mesure que le niveau scolaire augmente. Vallet montre aussi que la démocratisation de l'école, en améliorant les chances scolaires des enfants d'origine défavorisée, a contribué à augmenter la fluidité sociale, mais dans une moindre mesure que la massification. On observe également au cours de la période une baisse du rendement des titres scolaires pour l'accès aux positions sociales élevées, mais ce phénomène touchant toutes les catégories sociales ne modifie pas la fluidité sociale. Enfin, le lien entre origine et destination n'est pas entièrement médiatisé par le système scolaire et contribue à freiner la mobilité sociale, notamment parmi les hommes.

L'expansion et la démocratisation scolaire promeuvent par ailleurs une certaine idée de la méritocratie. Est-ce que, pour autant, les Français jugent qu'ils méritent leur position sociale ? La méritocratie scolaire est-elle le remède à la frustration relative au cœur des démocraties ? L'article de **Michel Forsé et Maxime Parodi** abordent cette question à partir d'un sondage où les enquêtés devaient évaluer leur position sociale à la fin de leurs études, à l'heure actuelle et où, plus original, ils devaient aussi se prononcer sur la position sociale qu'ils

estimeraient juste de tenir. Les relations entre ces trois échelles (allant chaque fois de 1 à 10) montrent que beaucoup de Français pensent avoir plutôt connu une mobilité ascendante depuis la fin de leurs études. Et dès lors, plus cette mobilité est ressentie comme faible, plus l'écart entre le statut social jugé juste et celui d'aujourd'hui a tendance à être important. Mais cette attente d'une position juste plus élevée est d'autant plus forte que l'on s'estime bas dans la hiérarchie sociale. L'autoposition actuelle a d'ailleurs sur la frustration sociale un effet plus important que celui de la mobilité intragénérationnelle subjective. Si les catégories populaires ressentent davantage de frustration, c'est surtout en raison de l'inégalité des chances qu'elles dénoncent, notamment à l'école. Les enquêtés attendent donc plus d'égalité des chances mais aussi des places. Prise globalement, la distribution juste des places à laquelle ils aboutissent est plus égalitaire que celle considérée comme actuelle qui, elle-même, l'est davantage que celle à la sortie de l'école. Mais les écarts entre ces trois hiérarchies ne sont pas très importants et elles conservent la même forme approximativement gaussienne. Au total, relativement à la répartition actuelle, la distribution jugée juste se caractérise surtout par une surreprésentation de la classe moyenne supérieure. Cela montre que si dans l'ensemble les Français ont plutôt le sentiment de mériter leur position sociale, c'est beaucoup moins le cas des plus défavorisés dont la frustration est d'autant plus grande qu'ils voient les classes moyennes s'éloigner.

Enfin, **Olivier Galland** se penche sur une apparente contradiction, à savoir que les jeunes adultes s'estiment à la fois plus victimes d'injustices et de discriminations que les autres mais qu'en même temps ils se montrent moins sévères sur l'état de la société, ses injustices et ses inégalités. Ce paradoxe peut selon lui trouver trois explications principales. La première tient à la nature des discriminations ressenties. Pour les jeunes, une part importante de ces discriminations a trait à l'apparence et n'a pas de dimension proprement socioéconomique. En second lieu, les jeunes nourrissent plus d'espoirs de pouvoir améliorer leur situation que les anciens (notamment bien sûr que les retraités). Ils pensent davantage pouvoir échapper aux injustices plutôt qu'à lutter contre. Enfin, la dernière explication est de nature politique. L'enquête sur laquelle s'appuie Olivier Galland montre que les clivages politiques sont moins marqués chez les jeunes que chez les adultes, notamment à gauche (où, de manière générale, la propension à dénoncer les injustices est plus forte). Il est difficile ici de savoir avec certitude s'il s'agit de l'effet d'une socialisation politique plus tardive ou d'un effet de génération qui verrait s'atténuer le lien entre le positionnement politique aux extrêmes et la radicalité sociale. On observe toutefois que les attitudes politiques des jeunes, notamment à

l'extrême-gauche de l'échiquier, sont moins corrélées qu'elles ne l'étaient dans les générations précédentes à l'idée que le destin individuel est dicté par des lois sociales imprescriptibles. Cette idée laisse plus ouverte la possibilité d'échapper à un positionnement socioéconomique qui serait dicté par une société intrinsèquement injuste. Ce sont donc bien les espoirs de mobilité qui rendent compte de la condition des jeunes. Mais si ces espoirs devaient être déçus, on pourrait anticiper que la frustration qui ne manquerait pas d'en résulter serait moins liée (aussi) au traditionnel clivage droite/gauche qu'elle ne l'était dans les générations plus anciennes.

Le lien, très classique comme nous le rappelions, entre mobilité sociale et frustration n'est donc pas en train de se défaire. Il n'est pas non plus moins intense. En revanche, il est clair qu'il se transforme et que nous commençons à en ressentir les conséquences. Si la frustration qu'engendrent les promesses non tenues de mobilité sociale est bien liée à un sentiment d'injustice, celui-ci se trouve de moins en moins canalisé par l'affrontement idéologique traditionnel entre gauche et droite. D'où soit un retrait du débat politique qui se concrétise par un abstentionnisme récurrent et grandissant, soit une recherche de solutions non-conventionnelles ou radicales qui transparaissent notamment au travers d'une montée des populismes.

FRUSTRATION RELATIVE ET INDIVIDUALISATION DES INÉGALITÉS

François Dubet

Université de Bordeaux, EHESS

La frustration relative est un schéma d'explication des conduites sociales trop général pour se suffire à lui-même. Il convient donc d'en évaluer la portée quand l'expérience des inégalités s'individualise et se diversifie lorsqu'on s'éloigne d'une structuration des inégalités en termes de classes sociales. Quels cadres de comparaison sont mobilisés, comment sont attribuées des causes aux injustices sociales, quels schémas moraux conduisent à agir ? Il n'est pas exclu que la rencontre de l'individualisation des inégalités et de la frustration relative explique aujourd'hui le développement des populismes.

Mots clés : frustration relative, Inégalités sociales, Injustice, Populisme.

La sociologie propose un certain nombre de « scripts » interprétatifs, de modèles compréhensifs de l'action sociale que le chercheur peut utiliser au gré des données dont il dispose. Ces modèles attribuent un sens subjectif aux « faits » construits par les enquêtes : régularités statistiques, entretiens, archives, ... On peut faire l'hypothèse que ces modèles compréhensifs sont en nombre limité : l'utilitarisme, les diverses figures de la rationalité (« les bonnes raisons »), la conformité aux normes sociales et culturelles intériorisées (« l'habitus »), les « types purs » de l'action weberiens, les conduites commandées par la réduction des dissonances dans les situations de crise et d'anomie, ... La force de ces modèles vient de ce qu'ils attribuent aux « faits » des significations subjectivement vraisemblables et largement partagées. Dans une certaine mesure, face à des « faits » énigmatiques, ils relient l'inconnu vers

le connu. Parmi tous les « scripts » interprétatifs, celui de la frustration relative possède une force singulière. Une force telle qu'il fonctionne parfois comme une interprétation universelle, ce qui implique d'en évaluer la pertinence et la portée.

1. Forces et limites de la frustration relative

1.1. Quelques cadrages théoriques implicites de la frustration relative

La notion de frustration relative, désignée comme telle ou pas, tire toute sa force d'une série de cadrages théoriques implicites, du fait qu'elle participe d'un ensemble de problèmes et de thèmes suffisamment large pour qu'elle semble découler de la nature des choses.

Le premier de ces cadrages est de nature psychologique : la frustration relative serait une donnée naturelle, et sombre, de l'âme humaine. On évoque alors la jalousie, le ressentiment, l'envie, comme des traits anthropologiques stables, comme une nature humaine. Les hommes se comparent, se jalouent, se détestent et s'entretuent si la société, le pouvoir et l'idéologie n'y veillent. Des philosophies politiques aussi différentes que celle de Hobbes et de Rousseau situent cette anthropologie négative au cœur de leur pensée. Alors que l'amour de soi vise à la conservation naturelle de son être, l'amour propre, pense Rousseau, est fondé sur la comparaison sociale, la recherche des honneurs et la vanité. C'est une passion obscure. Bien qu'elle en tire des conclusions opposées à celles de Rousseau, l'anthropologie latente de Durkheim n'est guère différente : dans les situations d'anomie, la société ne régule plus les passions, elle ouvre à « l'infini du désir » et à la frustration morbide. La frustration relative est un ressort caché de la comparaison sociale au plus proche de soi. Cependant, elle est aussi un motif que les acteurs s'épuiseraient à masquer derrière de grands principes universels et généreux ; comme l'affirme Nietzsche dans *La généalogie de la morale*, la morale ne viserait qu'à masquer la frustration relative des plus faibles afin de culpabiliser les plus forts.

Le second cadrage théorique est celui de la démocratie. Quand, aux inégalités sociales légitimes des sociétés de castes, se substitue le principe de l'égalité, la démocratie ouvre la porte à la comparaison sociale ininterrompue et à une frustration relative d'autant

plus vive que le désir d'égalité n'est jamais satisfait tout en étant une aspiration commune. C'est évidemment Tocqueville qui est le père de cette théorie : plus nous sommes égaux, plus la frustration relative est forte. La passion démocratique engendre mécaniquement la frustration relative puisque l'égalité sociale n'est jamais assurée. La mobilité sociale et la comparaison de tous avec tous seraient au cœur de ce sentiment : il suffit de ne pas monter autant que les autres ou bien de descendre dans l'échelle sociale pour que la frustration relative s'impose comme le ressort essentiel des passions démocratiques.

Enfin, les théories de l'action collective et des mouvements sociaux ont accordé une fonction centrale à la frustration relative. Davies (1962), Gurr (1970), Runciman (1966) ont construit leurs théories de l'action collective et de la révolution sur la notion de frustration relative déclinée selon deux grands axes. Le premier est celui des tensions structurelles, de l'écart entre les attentes et les ressources. Pensons à la théorie de l'anomie et de la déviance proposée par Merton (1997). Les Américains adhèrent au rêve américain de succès personnel, mais, socialement inégaux, beaucoup sont dans une situation de frustration relative et disposent de plusieurs stratégies pour réduire cette frustration : l'hyper conformisme, l'innovation (parmi laquelle la déviance créative des entrepreneurs et des délinquants) et le retrait. Ce qui n'est pas sans évoquer le célèbre triptyque d'Hirschman (1995). Le second axe est celui du changement social quand les conjonctures, notamment économiques, ouvrent une tension entre les aspirations et leurs possibilités de satisfaction, soit par la croissance rapide, soit par la crise. La frustration relative se déploie quand la croissance faible ou négative creuse l'écart entre les aspirations et les possibilités de les satisfaire ; ou bien quand la croissance est si forte que les aspirations s'élèvent plus rapidement que les ressources. De nombreuses recherches historiques consacrées aux révolutions et aux conjonctures économiques ont essayé de tester ce modèle. Il faut noter que, dans tous ces cas, les comparaisons au plus proche de soi semblent plus pertinentes que la mise en cause des grandes inégalités sociales puisque la frustration relative s'enracine dans les petites différences.

Au bout du compte, la frustration relative devient une sorte d'évidence sociale et sociologique largement partagée, y compris par ceux qui n'adhèrent pas forcément aux mêmes théories de

l'action. Pensons aux analyses de Mai 68 proposées par Boudon (1969) et par Bourdieu (1984). Elles mobilisent le même schéma : la contestation étudiante serait la conséquence, idéologiquement masquée par une critique radicale, de la frustration relative de « petits bourgeois » confrontés à la dévaluation des diplômes engendrée par la massification scolaire des années 1960. Mais on trouve les mêmes analyses dans la sociologie des mouvements sociaux, notamment des mouvements de masse autoritaires des années trente perçus comme la conséquence de la chute des classes moyennes menacées de déclassement et manifestant leur frustration pas le rejet des pauvres, des étrangers et des boucs émissaires. Le succès de Donald Trump et des mouvements populistes en Europe donne sans doute une nouvelle jeunesse à ces analyses puisqu'il s'agit de maintenir sa position relative, voire de l'accroître, par rapport à ceux qui sont en dessous de soi, plutôt que de réduire les inégalités.

1.2. Une théorie universelle

Avec la frustration relative, nous avons affaire à une théorie, ou à une quasi théorie, dont la principale faiblesse tient à sa portée universelle : elle marcherait à tous les coups !

Même si l'on admet que la frustration relative est un des moteurs de l'action collective quand on observe l'écart entre les aspirations et les ressources ou encore la déstabilisation des positions relatives des divers groupes sociaux, elle ne suffit pas à expliquer la nature et les orientations de l'action. La frustration relative « explique » aussi bien les révolutions que les contre-révolutions, les mouvements autoritaires et nationalistes que les mouvements critiques et « progressistes »... Le déclassement et la frustration relative expliquent, à la fois, l'orientation des intelligentsias vers l'extrême droite que vers l'extrême gauche. Autrement dit, la frustration relative peut être associée à une orientation de l'action dans toutes les directions. Elle est une sorte de socle élémentaire qui pourrait expliquer la formation d'une mobilisation, mais qui ne dit rien de la nature de l'action collective elle-même. De manière plus large, la frustration relative expliquerait l'*exit*, la *voice* et la *loyalty* ; expliquant tout, elle n'expliquerait pas grand-chose.

L'évidence de la frustration relative, comme mécanisme psychologique et comme épreuve démocratique, permet souvent de replier l'inconnu sur le connu. Alors que la fascination de certains jeunes pour le terrorisme pourrait apparaître comme une énigme, nous avons été tentés de l'expliquer comme la conséquence d'un problème social connu : la frustration relative et le ressentiment de ceux qui adhèrent aux valeurs consuméristes et démocratiques et en sont exclus par la pauvreté, le chômage et les discriminations. Frustrés, ils choisiraient la violence et leur expérience singulière serait l'expression cristallisée d'un problème social. Évidemment, cette explication laisse quelques faits dans l'obscurité. Pourquoi la religion deviendrait ici l'expression d'autre chose que d'elle-même ? Pourquoi bien des jeunes concernés sont des convertis de classes moyennes ? Pourquoi tous ne sont pas marginaux, chômeurs et peu scolarisés ? En définitive, pourquoi les acteurs frustrés n'ont pas choisi la voie la plus facile, celle des mouvements sociaux, de l'action politique et des révoltes des quartiers, et pourquoi les terroristes ne parlent-ils guère de leurs conditions de vie ?

Le thème de la frustration relative est souvent associé à celui du déclassement. Or ce lien est bien plus lâche qu'on ne croit grâce à la distinction célèbre et commode entre mobilité objective et mobilité subjective permettant de toujours retomber sur ses pieds. Est-ce qu'on descend « vraiment » où est-ce qu'on a vraiment le sentiment de descendre ? Le sentiment de croissance des inégalités est-il l'expression de leur croissance réelle et mesurable ? Nous savons qu'en cette matière il existe une distance considérable entre les « faits » et leur perception. Les plus frustrés ne sont pas les plus critiques et, surtout, les plus critiques ne sont pas les plus frustrés, comme le montrent les attitudes des jeunes interrogés dans l'enquête Dynégal (Galland, 2016). De même, le sentiment de discrimination est plus fort chez les plus diplômés et les plus égaux, pourtant moins discriminés que les autres. Dès lors, comme la mobilité subjective – le sentiment de déclassement notamment – participe de la définition de la frustration relative, l'explication par la frustration devient souvent tautologique : c'est parce que les acteurs seraient frustrés qu'ils mettraient en cause un déclassement subjectif, mais c'est aussi parce qu'ils seraient frustrés que le déclassement subjectif pourrait expliquer leurs conduites.

La frustration relative fonctionne tout azimut. Ce qui est une force et une faiblesse ; une faiblesse d'autant plus grande que les données peuvent toujours confirmer cette théorie. Rappelons que pour Davies et pour Gurr, la croissance *et* la crise favorisent la frustration relative. De la même façon que le schéma classique frustration/agression fonctionne toujours, puisqu'il y aurait toujours une frustration en amont de l'agression, la frustration relative a du mal à être démentie. Elle possède cependant une telle vraisemblance psychologique et politique, une telle évidence, qu'il est difficile de s'en débarrasser. Comment ne pas mobiliser une théorie que je vois « fonctionner » autour de moi, et peut-être pour moi-même si je fais l'effort de m'observer lucidement ?

2. La frustration ne suffit jamais

Entre la frustration relative, définie comme une tension psychologique et comme un effet de structure – un écart entre les aspirations et les ressources – et l'action individuelle et collective – les expériences, les opinions et les idéologies – il existe une grande distance, une forte plasticité du lien entre frustration et action. Aussi faut-il beaucoup de théories secondaires, de théories adjuvantes, pour comprendre et pour expliquer l'action découlant de la frustration. De la même manière que pour la théorie du choix rationnel, il faut introduire beaucoup de variables secondaires pour qu'elle devienne la théorie de la rationalité limitée et celle des « bonnes raisons ». Si l'on en reste au seul domaine de l'action collective, il est apparu que la théorie de la frustration relative, comme celle du choix rationnel d'ailleurs, devait être soutenue par d'autres explications. Ce sont d'abord les théories de la mobilisation des ressources qui soulignent le rôle des liens communautaires, des entrepreneurs d'action, des réseaux, ... (McCarthy, Zald, 1977) Pensons aussi au travail de Tilly (1978) sur le rôle des contextes politiques, des systèmes institutionnels et des offres idéologiques. De manière générale, les sociologues et les historiens ont mis en évidence le rôle des cultures politiques, des conceptions de la justice sociale, des cultures politiques au-delà du seul noyau dur de la frustration relative. Pensons aussi au cas des groupes discriminés : alors que tous sont « frustrés », tous ne réagissent pas et n'agissent pas de la même manière dans les diverses sociétés en fonction des récits nationaux, des cadres institutionnels, des conceptions de la

citoyenneté (Lamont, 2016). De façon générale, la nature des rapports sociaux, des régimes d'inégalité et des formes de conscience de classe déterminent la transformation de la frustration relative en expériences et en actions et fixent leur sens et leurs orientations.

Peut-être faut-il être frustré pour agir, mais ce n'est certainement pas la frustration comme telle qui explique les opinions, les représentations, les dispositions à l'action et l'action elle-même. Entre la frustration et l'action, il est nécessaire que se niche un ensemble de raisonnements sociaux, de cadrages cognitifs et normatifs.

D'abord, un cadre de représentation : à qui me comparer en termes de classes sociales, de générations, de communautés, ... ? On voit aujourd'hui à quel point la dimension communautaire, nationale et identitaire clive avec la dimension sociale fixant la comparaison en termes de classes : est-ce que je me compare aux « riches » et aux « patrons », ou plutôt aux « pauvres » et aux « immigrés » ? De plus, au fil des entretiens, les individus changent de cadre de comparaison. Les analyses de Claude Dargent (Galland, 2016) sur la morphologie des sentiments d'injustice de « droite » et de « gauche » montrent qu'ils ne mobilisent pas les mêmes cadres comparatifs : alors que tous condamnent les inégalités sociales, ils ne voient pas la société de la même manière parce qu'ils ne se comparent pas aux mêmes groupes.

La deuxième dimension est celle des principes de justice, notamment de la façon dont s'articulent les références à des inégalités perçues comme « légitimes », et à des principes fondant des inégalités justes : le principe d'égalité et le principe de mérite notamment. Au fond, quelles sont les inégalités justes ? Autrement dit, la frustration relative, quand elle est là, est inscrite dans des cadres normatifs et moraux qui font que les micro inégalités – les inégalités vécues – et les macro inégalités – les visions de la société – ne s'articulent pas nécessairement. C'est le cas des « éprouvés peu critiques » et des « épargnés critiques » décrits par Amadieu et Clément (Galland, 2016) à propos des jeunes. Les victimes des inégalités sont-elles des victimes ou sont-elles responsables de leur sort ? La frustration peut-elle être tenue pour moralement juste et devenir une critique publique, ou n'est-elle qu'une forme de jalousie et de ressentiment illégitime ?

Enfin, il existe un principe d'attribution des causes sociales de la frustration. Sans définition des causes de la frustration, il n'y a pas d'action, les opinions et les votes ne sont pas les mêmes. La frustration relative doit donc être associée à la désignation des causes et des responsables : les dirigeants, le capitalisme, la mondialisation, les immigrés, ... La frustration relative n'a pas le même sens selon que l'injustice est attribuée « aux patrons qui nous exploitent » ou « aux immigrés qui nous passent devant », ou bien encore selon qu'elle procède d'un *fatum* ou d'une volonté de nuire.

3. Frustration relative et individualisation des inégalités

3.1. Des classes sociales aux individus

Toutes ces précautions étant prises, comment s'articulent la frustration relative et l'individualisation des inégalités ? L'individualisation des inégalités procède d'abord d'un changement de représentation des inégalités sociales quand on s'éloigne du régime des classes sociales. Les classes sociales ont été perçues, par les sociologues et par les mouvements sociaux, comme des êtres et des destins collectifs au sein desquels se déployaient des inégalités perçues comme étant de « second ordre », comme celles tenant au sexe, aux origines, aux territoires, ce qui ne signifie pas que ces inégalités-là étaient objectivement faibles. Tant que les variables socio-économiques, les classes sociales semblaient déterminer les choix politiques, les opinions et les attitudes culturelles ; tant que la vie politique et les mouvements sociaux s'inscrivaient dans cette vision, les inégalités sociales étaient perçues et probablement vécues comme des inégalités de classes et la frustration relative pouvait s'inscrire dans cette vision-là.

Or, il semble que ce cadre décline et que nous vivons dans une société décrite comme fortement inégalitaire, voire de plus en plus inégalitaire, sans que ces inégalités renvoient immédiatement à une lecture en termes de classes sociales. Ce déclin peut s'expliquer par la conjugaison de deux grands mécanismes. Le premier est une transformation de la structure sociale par la montée des classes moyennes et de leur hétérogénéité. Le fait de n'être situé ni tout en fait en haut ni tout à fait en bas étend le règne d'un monde profondément hétérogène en termes de revenus, de conditions de vie, de styles de vie accentuant le règne de la comparaison au plus près

alors que l'ordre des classes sociales était structuré par des barrières relativement étanches, par une superposition des clivages. À cette longue mutation s'ajoutent les clivages perçus en termes d'inclusion et d'exclusion, de « in » et de « out », de « gagnants » et de « perdants » de la mondialisation ; si des catégories d'ouvriers voient leur sort se dégrader, d'autres, situées sur des segments de marchés plus « porteurs », voient leur condition s'améliorer alors que, jusque-là, ces conditions paraissaient relativement proches. Bref, la structure sociale se fractionne et se diversifie au sortir de la société industrielle.

Le second mécanisme d'individualisation des inégalités découle, paradoxalement, du triomphe du principe d'égalité qui fait apparaître de « nouvelles » inégalités. Plus le droit à l'égalité s'élargit, plus des inégalités « englobées » ou « masquées » par le régime des classes sociales émergent au grand jour. Ni les inégalités entre les sexes, ni les discriminations ne sont nouvelles, au contraire-même, mais elles deviennent intolérables quand nous nous sentons fondamentalement égaux. De la même manière, la massification scolaire fait émerger une inégalité des chances à laquelle nous étions moins sensibles quand les inégalités scolaires s'inscrivaient dans un ordre du monde, sans doute injuste, mais qui n'affectait pas les individus de manière aussi personnelle et intime puisque l'obligation de réussite n'était pas aussi impérative qu'elle l'est devenue quand nous sommes tous égaux. L'échec scolaire n'est plus vécu comme un destin de classe – « les études ne sont pas pour nous » – mais comme un échec personnel. Ajoutons que les progrès et la publicité de la connaissance que la société produit sur elle-même révèlent un nombre considérable d'inégalités que l'on ne voyait guère comme des épreuves individuelles ; pensons aux inégalités territoriales, aux inégalités de santé, aux inégalités de parcours de vie et aux multiples inégalités d'accès. Les sciences sociales ont banalisé une critique informée des inégalités.

3.2. La faible superposition des clivages

Parce que les cadres de comparaison se multiplient, ce que l'on nomme parfois « l'intersectionnalité », et parce que l'aspiration à l'égalité s'est étendue, nous sommes désormais égaux et inégaux « en tant que », selon que l'on change de cadre de comparaison et sans qu'il y ait toujours une superposition des clivages, comme

c'était grossièrement le cas dans le régime des classes sociales. Par exemple, il importe de distinguer les inégalités sociales de position et les discriminations fondées sur les attributs de la personne : je suis inégale ou égale en tant que salariée, mais je suis inégale en tant que femme devant se consacrer aux tâches ménagères et éducatives ; je suis égal à mes collègues en tant qu'ouvrier, mais inégal en tant qu'immigré, ... À ces cadres de comparaison, il faut associer des variables contextuelles : retraité, je ne suis pas personnellement déclassé mais je vis dans un territoire perçu comme étant en chute et abandonné. Je peux être de la première génération familiale à « monter » à l'université, mais je peux stagner, voire baisser socialement, en raison de la dévaluation relative des diplômes. Comme l'a montré Galland (2016), les histoires de vie, les parcours et les accidents, notamment la solitude, peuvent accentuer certaines inégalités réelles et surtout vécues.

Cette longue mutation vers l'individualisation des inégalités peut avoir pour conséquence l'accentuation des comparaisons, notamment des comparaisons au plus près, et une extrême sensibilité aux inégalités « fines » accentuant la frustration relative, la « jalousie » et le ressentiment. Par exemple, Le Cacheux (Galland, 2016) montre que l'équité « horizontale », la comparaison avec les proches, fonde plus les sentiments d'injustice fiscale que l'équité « verticale » comparant riches et pauvres : je suis plus frustré par les « privilèges » de mes proches qui bénéficient de niches fiscales que par l'iniquité possible des taux d'imposition selon les revenus. Le vocabulaire de la critique sociale s'est alors déplacé du thème de l'exploitation comme expérience collective, vers l'exigence de la reconnaissance de sa singularité. Un autre effet de cette évolution est celui de la distance croissante entre les jugements portés sur les micro injustices, celles qui affectent la personne, et les macro injustices, celles qui concernent la société dans son ensemble. Le monde est injuste, mais je n'ai guère à me plaindre personnellement ; ou alors, le monde est juste mais j'y suis mal traité. Tout dépend des cadres de référence adoptés et chaque sociologue sait qu'ils changent chez le même individu en fonction des contextes et des interactions.

3.3. Des places aux chances

L'individualisation de l'expérience des inégalités est associée au changement des modèles de justice sociale : le passage progressif

de l'égalité des places à l'égalité des chances (Dubet, 2010). La promesse de justice sociale des sociétés industrielles européennes – c'était moins le cas aux États-Unis (Sombart, 1992) – a été celle de la réduction des inégalités entre les positions sociales, entre les classes, par l'État-providence et la redistribution. Le destin individuel était enchâssé dans celui de son groupe d'appartenance et la frustration relative devenait ainsi une expérience collective. Dans la mesure où ce modèle de justice s'efface progressivement devant celui de l'égalité des chances, l'expérience de l'injustice se transforme et s'individualise puisque chacun aurait le droit d'atteindre toutes les positions sociales en fonction de son mérite personnel. Dans ce cas, la figure cardinale de l'injustice est moins celle de l'exploitation que celle des discriminations dont chacun peut être victime en raison de ce qu'il est de manière singulière. On compare donc moins la position de son groupe à celle des autres groupes qu'on ne se compare soi-même aux autres et à tous les autres.

Même si les victimes des discriminations appartiennent à des groupes sociaux clairement identifiables, il n'empêche que l'expérience des discriminations est singulière puisqu'elle concerne chaque individu en fonction des contextes d'interaction et des caractéristiques des personnes (Dubet, 2013). Par exemple, tous les membres des minorités ne sont pas discriminés de la même manière et les discriminations mettent en cause la valeur, l'identité et la personnalité de chacun. En cela, l'expérience des discriminations est bien plus individuelle que pouvait l'être celle de l'exploitation des ouvriers travaillant dans la même usine. Elle est aussi beaucoup plus subjective car elle met en cause l'identité la plus profonde des sujets. Avec les discriminations, chacun est confronté à son propre mérite et le mérite ne se mesure que dans des épreuves de concurrence plus ou moins vives : à l'école, dans l'entreprise, dans l'accès à l'emploi, ... Ainsi, en dépit des liens de solidarité chacun devient de rival potentiel de tous, et notamment des proches devenus des concurrents engagés dans les mêmes épreuves. On imagine aisément que ce déplacement des modèles de justice accentue sensiblement la frustration relative.

3.4. La faute à qui ?

L'emprise du principe de mérite et l'individualisation des inégalités déplacent le jugement moral et l'attribution des causes et des

responsabilités des injustices. Alors que dans le modèle des places et des classes la cause des inégalités est généralement attribuée au système économique, à la société, aux classes dirigeantes, avec l'égalité des chances méritocratique où chacun semble responsable de lui-même, la cause des inégalités est plus souvent attribuée aux individus eux-mêmes : les pauvres, les étrangers, les élèves en échec sont partiellement ou totalement responsables de leur malheur et ne méritent pas d'être aidés. L'enquête Dynégal montre que les électeurs de la gauche et ceux de la droite de la droite pensent que la société française est trop inégalitaire et trop injuste dans des proportions semblables, mais l'attribution des causes des inégalités diffère profondément entre les deux groupes. Les électeurs de gauche croient moins dans la valeur du mérite et accusent les dirigeants économiques. Les électeurs de droite croient au mérite et accusent ceux qui bénéficient d'avantages injustifiés et n'ont pas de mérite : les pauvres, les étrangers et les chômeurs qui « abusent » de l'État-providence. Il n'est pas exclu que, dans ce cas, la frustration relative devienne un simple ressentiment.

Cependant, l'association de la croyance dans le mérite et de la frustration relative ne s'oriente pas seulement vers les autres car la norme de jugement « internaliste » consistant à situer la cause de l'action dans l'individu lui-même peut se retourner en culpabilité. Dans une société méritocratique et démocratique, je suis moi-même responsable des inégalités que je subis puisque m'a été offerte la chance d'y échapper, par exemple en réussissant à l'école (Lamont, 2002). Ainsi, le ressentiment peut être associé à une forte culpabilité et tout pousse à penser que le ressentiment est d'autant plus vif que la culpabilité secrète est profonde. En tous cas, les cadres moraux de l'expérience se transforment quand les individus se sentent fondamentalement égaux et responsables.

4. Frustration, individualisation et « populisme »

Autant il peut sembler facile de décrire les effets de l'individualisation des inégalités sur l'expérience des individus et sur les mécanismes de la frustration relative, autant il est plus hasardeux d'en évaluer les effets macro-sociaux. À titre d'hypothèse, on peut toutefois se demander si cette combinaison de mécanismes sociaux et d'expériences individuelles ne permet pas de comprendre

quelques aspects des protestations et des critiques qui se développent aujourd'hui dans un grand nombre de pays.

Plus les inégalités s'individualisent, plus la représentation collective des expériences sociales est incertaine, plus les individus ont le sentiment de n'être jamais représentés. La distance entre les plaintes, les frustrations, les ressentiments, les sentiments individualisés d'injustice et les processus de représentation collective ne cesse de se creuser. Les individus ne se reconnaissent guère dans leurs porte-paroles, les associations, les partis, les syndicats, les médias, et la défiance s'installe envers ceux qui prétendent parler en leur nom, entre le « peuple » et « l'establishment », entre la « toile » et les médias perçus comme « officiels » et manipulateurs. Par exemple, bien que la discrimination soit une expérience relativement banale, les personnes discriminées ne se reconnaissent guère dans celles et ceux qui parlent pour eux (Dubet *et al.*, 2013). La distance entre micro justice et macro justice ouvre ainsi une crise endémique de la représentation puisque les publics se diversifient et que l'expérience des inégalités s'atomise. Évidemment cette défiance est un risque pour la démocratie et la confiance qu'elle suppose puisqu'il devient difficile de représenter des collectifs et de constituer des publics homogènes stables sans « trahir » des expériences personnelles.

Par ailleurs, la cause des inégalités est perçue comme abstraite et « systémique » – mondialisation, « fin » des nations, règne de la finance – en même temps que se déploient des interprétations strictement morales des injustices : perversité, rapacité, volonté de nuire, mépris, ... Dans les deux cas, la « cause » des injustices deviendrait « non sociale » ; le « système » d'un côté, la moralité individuelle de l'autre. Dès lors, les communautés morales imaginaires reposant sur la « nature » et les racines s'imposent comme une définition du social parce que ces communautés paraissent menacées du dehors. Le vocabulaire de l'identité recouvre progressivement l'ancien vocabulaire social : le peuple, la nation, les « gens », sont censés opposer leur vertu aux injustices. Ce qu'on nomme maladroitement le populisme procéderait ainsi de l'individualisation des expériences des injustices. Il ne dériverait pas seulement de la crise économique et de la croissance des inégalités, d'ailleurs il s'installe aussi dans des pays relativement prospères et peu inégalitaires comme les sociétés du nord de l'Europe. Ces popu-

lismes procéderaient d'une transformation de la grammaire des injustices dans une société où se déploient, à la fois, l'individualisation des expériences, le caractère « abstrait » de la domination et les mécanismes de frustration relative.

Enfin, on peut imaginer que l'individualisation des inégalités accentue les attributions internalistes des actions et donc les attributions morales et psychologiques. Les individus seraient responsables de leur sort ou bien ils auraient des problèmes psychologiques. La critique moraliste des injustices, d'une part, et l'apologie du *care*, d'autre part, peuvent apparaître comme les deux faces opposées et complémentaires de cette individualisation. Du point de vue « populiste », l'État ne protégerait plus ceux qui le méritent mais il protégerait trop ceux qui ne le méritent pas, à commencer par les plus pauvres que soi et par ceux qui ne sont pas exactement comme soi. Pour l'électorat de Donald Trump, il protégerait trop les Noirs, les migrants, les femmes et les minorités sexuelles, ... Pour l'électorat de Marine Le Pen, il protégerait trop les mauvais pauvres, les habitants des cités de banlieue, les immigrés, ... La frustration relative vise moins les puissants que les victimes moralement illégitimes des inégalités sociales.

On peut donc faire l'hypothèse qu'une grande partie du climat politique des sociétés démocratiques – défiance, abstention, obsession identitaire, appels à l'autorité – s'explique par l'inscription de la frustration relative dans l'individualisation des inégalités. Les populismes ne seraient pas seulement la manifestation d'une « crise » des sociétés industrielles nationales devenues l'image de notre tradition, comme l'était la *gemeinschaft* du monde rural et du village voici 150 ans, ils seraient aussi la conséquence des mutations sociales et culturelles qui individualisent l'expérience des inégalités et accroissent mécaniquement les frustrations par un jeu de comparaison infini. En ce sens, les nostalgies conservatrices et autoritaires seraient « modernes » puisqu'elles dériveraient d'abord des formes modernes de la vie sociale. Elles ne seraient pas un « mauvais moment » à passer et ce n'est donc pas une hypothèse très optimiste.

5. Conclusion

L'individualisation des inégalités déploie l'espace de la frustration relative ; conformément aux théories de la société de masse (Kornhauser, 1959), le fractionnement des inégalités, associé à leur croissance aujourd'hui, accentue les jeux de la comparaison et de la frustration. Aux classes sociales plus ou moins structurées se substituent des ensembles flous, des communautés imaginaires (le peuple) et des publics instables qui mettent à mal les mécanismes de la représentation. Ce processus est d'autant plus marqué que la grammaire des sentiments d'injustice s'individualise et se moralise, et que la cause de l'injustice semble, en réalité, hors d'atteinte.

Mais en dépit d'une évidence anthropologique peu contestable, le concept de frustration relative n'échappe pas pour autant à quelques faiblesses. De portée trop générale, il finit par tout expliquer sans expliquer grand-chose précisément. Pour être utile, il doit être associé à plusieurs ensembles de questions et de théories. Le premier est celui des cadrages des comparaisons qui orientent les frustrations : quels sont les « régimes » d'inégalités mobilisés par les acteurs quand ils se comparent ? Le deuxième thème est celui des théories de la justice mobilisées par les acteurs afin de justifier la légitimité de leurs frustrations. Enfin, la frustration relative exige que les acteurs soient en mesure de définir les causes et les responsables de leurs frustrations. En définitive la théorie de la frustration relative doit être enchâssée dans des théories sociologiques plus robustes expliquant précisément les dimensions cognitives, normatives et politiques de l'action sociale.

Références bibliographiques

- Boudon R., 1969, « La crise universitaire française : essai de diagnostic sociologique », *Annales ESC*, 24-3 : 738-764.
- Bourdieu P., 1984, *Homo Academicus*, Paris, Éd de Minuit, 1984, « Le moment critique », 207-250.
- Davies J., 1962, « Toward a theory of Revolution », *American Sociological Review*, 27(1) : 5-19, février.
- Dubet F., 2010, *Les places et les chances*, Paris, Seuil, République des Idées.
- Dubet F., O. Cousin, E. Macé et S. Rui, 2013, *Pourquoi moi ?*, Paris, Seuil.
- Galland O. (dir.), 2016, *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, Paris, PUPS.

- Gurr T., 1970, *Why men Rebel*, Princeton, Princeton University Press.
- Hirschman A. O., 1995, *Défection et prise de parole, Théorie et applications*, Fayard, Paris.
- Kornhauser W., 1959, *The Politics of Mass Society*, Glencoe, The Free Press.
- Lamont M., 2002, *La dignité des travailleurs. Exclusion, race, classe et immigration en France et aux États-Unis*, Paris, Presse de Sciences po.
- Lamont M., G. Moraes Silva, J. S. Welburn, J. Guetzkow, N. Mizrahi, H. Herzog & E. Reis, 2016, *Getting Respect. Responding to Stigma and Discrimination in the United States, Brazil & Israel*, Princeton, Princeton University Press.
- McCarthy J. D. et M. N. Zald, 1977, « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory » *American Journal of Sociology*, 82(6) : 1212-1241.
- Merton R. K., 1977, « Structure sociale, anomie et déviance », *Éléments et théorie et de méthode sociologiques*, Paris, Armand Colin.
- Runciman G., 1966, *Relative Deprivation and Social Justice*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- Sombart W., 1992-1906, *Pourquoi le socialisme n'existe-il pas aux États-Unis ?*, Paris, PUF.
- Tilly C., 1978, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Mass, Addison-Wesley.

MOBILITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS ET FLUIDITÉ SOCIALE EN FRANCE

LE RÔLE DE L'ÉDUCATION¹

Louis-André Vallet, CNRS-Observatoire Sociologique du Changement, Sciences Po, Paris

À partir des enquêtes Formation – Qualification Professionnelle (INSEE) de 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003, cet article analyse l'évolution de la mobilité sociale entre générations et de la fluidité sociale en France pour les hommes et femmes nés entre 1906 et 1973. Il établit que l'association statistique entre classe d'origine et classe de destination est plus faible dans les cohortes récentes que dans les cohortes anciennes, et montre aussi que la même association s'atténue avec l'avancée en âge, c'est-à-dire au fil de la carrière professionnelle. Il établit enfin que le changement relatif à l'éducation a joué un rôle-clé dans l'accroissement de la fluidité sociale. Dans la cohorte 1945-1954, la réduction de l'inégalité des chances scolaires constitue le facteur principal et l'expansion de l'enseignement le facteur secondaire pour expliquer la réduction de l'inégalité des chances sociales, mais l'importance relative de ces deux facteurs est inversée dans les cohortes 1955-1964 et 1965-1973.

Mots clés : mobilité sociale, fluidité sociale, éducation, cohorte, modélisation statistique.

Dans l'avant-propos de la deuxième édition (1978) de son ouvrage marquant, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles* (1973), Raymond Boudon précisait qu'il avait écrit ce livre afin de proposer une explication pour un paradoxe apparent : « Je l'ai dit, toutes les sociétés industrielles sont

1. Cet article est la version française d'un chapitre à paraître dans un ouvrage collectif sous la direction de R. Breen, R. Luijckx et W. Müller, *Education and Intergenerational Social Mobility in the 20th Century: A Comparative Study* (titre provisoire), Stanford, Stanford University Press. L'auteur remercie chaleureusement l'ADISP – Réseau Quetelet (Archives de Données Issues de la Statistique Publique) pour la mise à disposition des enquêtes utilisées ici.

caractérisées depuis plusieurs décennies par une diminution lente certes, mais non négligeable et régulière de l'inégalité des chances devant l'enseignement. Pourtant, cette diminution n'a eu que des effets modestes sur le niveau de l'héritage social » (1978, p. I). Au début des années 1970, les données statistiques sur la mobilité sociale et les inégalités d'éducation étaient encore peu nombreuses et des séries d'enquêtes couvrant plusieurs décennies n'étaient pas disponibles, aussi Boudon dut-il recourir à un modèle de simulation. En outre, au sein de son argumentation, il ne distinguait pas clairement entre le changement dans la distribution de l'éducation, c'est-à-dire l'expansion de l'enseignement qui était en cours, et le changement dans l'allocation de l'éducation entre individus de différents milieux sociaux, c'est-à-dire la démocratisation au sens strict. Plus récemment et dans deux publications connexes (1997, 2001), Michel Forsé a aussi souligné que la diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales. Selon son interprétation des analyses qu'il a conduites sur la population masculine dans deux enquêtes françaises sur l'emploi espacées de quinze ans, deux phénomènes expliquent l'absence de tout effet substantiel du changement intervenu dans l'éducation sur la mobilité sociale. D'une part, l'expansion de l'enseignement, qui résulte mécaniquement du comportement stratégique des individus souhaitant maintenir ou améliorer le statut social de leur famille d'origine, induit un déclin progressif des rendements de l'éducation sur le marché du travail. D'autre part, le bénéfice, en termes de statut professionnel, qui est associé à un niveau donné d'éducation varie aussi selon l'origine sociale, étant généralement plus faible pour les individus originaires de milieux plus modestes.

Dans la continuation de ces efforts analytiques, cet article vise à réexaminer systématiquement la relation entre le changement intervenu dans l'éducation et le changement relatif à la mobilité sociale. À partir d'une série d'enquêtes de grande qualité permettant de couvrir les cohortes nées en France dans les trois premiers quarts du XX^e siècle, nous observerons et évaluerons empiriquement le rôle que l'éducation, dans ses différentes composantes, a joué dans la dynamique des mobilité et fluidité sociales. En vérité, adopter une approche analytique fondée sur les cohortes mettra en évidence que l'expansion de l'enseignement et la démocratisation de l'éducation ont été les mécanismes fondamentaux à l'origine

d'une croissance de la fluidité sociale dans la société française, que l'importance relative de ces deux mécanismes a varié au fil des cohortes de naissance, et que, parmi les plus récentes, pour les hommes mais non pas pour les femmes, leur effet positif aurait été en partie atténué par une augmentation de l'influence « directe » de l'origine sociale.

Nous débutons par une brève description des transformations majeures qui ont affecté le système éducatif français au cours du XX^e siècle, puis nous résumons les conclusions des recherches antérieures sur la mobilité sociale en France qui ont surtout retenu une approche en termes de période (ou d'enquête). La troisième section est consacrée à une présentation de nos données et du plan d'observation adopté pour l'analyse des trajectoires sociales des hommes et femmes nés entre 1906 et 1973. Nous décrivons ensuite les évolutions des distributions des classes d'origine, des classes de destination et des niveaux d'éducation au fil des cohortes de naissance, de même que celles des taux absolus de mobilité. Les sections principales étudient le changement intervenu dans les associations statistiques fondamentales – origine-destination, origine-éducation et éducation-destination – et incluent aussi une analyse de simulation, à la suite de Breen (2010), qui est en mesure de révéler la contribution du changement intervenu dans l'éducation à la variation de la fluidité sociale. Enfin, nous concluons par une discussion des principaux résultats, avec une attention particulière aux différences que l'approche en termes de cohortes révèle entre l'expérience de la mobilité sociale des femmes et celle des hommes.

1. L'unification et l'expansion du système éducatif français au cours du XX^e siècle

Selon les termes de l'historien de l'éducation Antoine Prost (1968, p. 10), « la France du dix-neuvième siècle juxtapose deux écoles : l'école des notables et l'école du peuple ». Cette différenciation en deux filières fortement séparées a subsisté durant les deux premiers tiers du XX^e siècle. D'un côté, la filière primaire accueillait principalement les enfants d'agriculteurs exploitants, d'ouvriers agricoles ainsi que d'ouvriers et d'employés subalternes. Elle ne se limitait pas à l'école élémentaire mais, après le diplôme de certificat d'études primaires, offrait aussi quatre années supplé-

mentaires de formation générale et professionnelle dans les écoles primaires supérieures ou les cours complémentaires. De l'autre côté, la filière secondaire accueillait surtout les enfants de la bourgeoisie et possédait ses propres classes élémentaires, suivies par des années de formation générale au sein des lycées et jusqu'au baccalauréat. Même si la gratuité des classes secondaires fut établie au début des années 1930, les familles d'extraction modeste étaient encore assez réticentes à orienter leur progéniture vers cette filière. Un curriculum plus concret et moins général était offert dans la filière primaire supérieure qui, en comparaison du baccalauréat, fournissait aussi aux jeunes de meilleures opportunités pour entrer sur le marché du travail au sein des positions qualifiées de niveau intermédiaire du commerce ou de l'industrie. Du point de vue des familles, la compétition entre la filière primaire supérieure et la filière secondaire était largement à l'avantage de la première (Prost, 1997, p. 88).

En 1941, Jérôme Carcopino, secrétaire d'état à l'Éducation nationale dans le gouvernement de Vichy, qui jugeait cette concurrence déloyale, décida de rattacher les écoles primaires supérieures à la filière secondaire. Cette réforme eut pour conséquence involontaire d'ouvrir la filière primaire supérieure, en offrant à ses élèves une double chance dans le cadre d'un investissement éducatif moins risqué : pour ceux qui faisaient preuve d'une forte réussite scolaire, la possibilité d'intégrer le lycée au niveau de la classe de seconde et de gagner ainsi l'accès au baccalauréat, comme leurs condisciples d'origine sociale plus élevée ; pour les autres, des débouchés professionnels de niveau intermédiaire plutôt attractifs (Prost, 1997, p. 91). Selon une monographie historique au sein des établissements secondaires de l'agglomération d'Orléans, la proportion d'enfants d'ouvriers dans la filière générale de la classe de seconde a crû de 8,7 % en 1947-1949 à 15,5 % en 1952-1954, puis à 21,5 % en 1962-1964, alors que la part relative des enfants de cadres et de professions libérales est demeurée beaucoup plus stable (Prost, 1986, p. 145). D'après cette étude, l'inégalité des chances scolaires a donc diminué en conséquence de la réforme de Carcopino, mais la tendance est restée largement inaperçue au niveau de l'ensemble du pays car, à la fin de la décennie 1950 comme au début des années 1960, les statistiques scolaires nationales portaient surtout attention à l'entrée dans la filière secondaire,

c'est-à-dire à la classe de sixième pour laquelle les probabilités d'accès étaient fortement inégales selon l'origine sociale (Girard et Bastide, 1963 ; Ichou et Vallet, 2013).

Le processus d'unification du système éducatif français intervient avec le but explicite d'élargir l'accès à l'éducation et de promouvoir l'égalité des chances scolaires. Alors que le taux d'accès à la classe de sixième était seulement de 36,9 % dans la cohorte 1939-1948 et de 46,7 % dans celle née entre 1949 et 1953, il croît soudainement jusqu'à 75,4 % dans la cohorte 1954-1958, puis 91,6 % dans la cohorte 1959-1963 (Duru-Bellat et Kieffer, 2001). Depuis 1936, l'âge de fin de la scolarité obligatoire était fixé à 14 ans et la réforme Berthoin (1959) déplace celui-ci à 16 ans pour tous les enfants nés à partir de 1953. Après cinq années d'école élémentaire, la même réforme établit aussi un cycle d'observation commun de deux ans, reportant par là d'une durée équivalente le premier point de bifurcation au sein du système éducatif. Elle transforme enfin les cours complémentaires en collèges d'enseignement général (CEG). Suivant la même voie, la réforme Fouchet (1963) ajoute un cycle d'orientation de deux années et crée aussi un nouveau type d'établissements autonomes, les collèges d'enseignement secondaire (CES), pour délivrer les quatre années correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire. Les CEG et CES maintiennent cependant une différenciation interne entre plusieurs filières, en fonction du curriculum plus ou moins intense auquel elles exposent leurs élèves. Bien que la réforme Haby (1975) ait formellement aboli cette stratification pour établir la *collège unique*, jusqu'au début des années 1990, les élèves les moins performants risquaient encore d'être orientés vers une filière préprofessionnelle peu réputée après seulement deux années d'enseignement secondaire. La création d'un nouveau diplôme professionnel de niveau intermédiaire – le brevet d'études professionnelles – intervient en 1967 et une différenciation est aussi introduite au niveau du baccalauréat, ajoutant à celui, général, qui existait depuis le XIX^e siècle, le baccalauréat technologique en 1968, puis le baccalauréat professionnel en 1985.

Paradoxalement, les résultats de l'étude historique dans l'agglomération d'Orléans pour la période post-réforme font apparaître une stagnation du processus de démocratisation, c'est-à-dire une interruption de la tendance apparue après la décision de Carcopino. Selon l'interprétation proposée par Antoine Prost de

cette conséquence involontaire des réformes, le processus d'unification a pour l'essentiel aligné la filière primaire supérieure sur la filière secondaire, ancienne et classique. Même si les enfants de tous les milieux sociaux ont gagné l'accès aux premières classes de l'enseignement secondaire, ceux d'extraction plus modeste ont en moyenne de moindres performances et ils redoublent aussi plus fréquemment. En conséquence, la plupart d'entre eux ont été progressivement écartés des sections prestigieuses et prometteuses du second cycle du second degré, en raison de la différenciation entre filières au sein des CEG et CES comme des procédures d'orientation nouvellement établies au cours et à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire (Prost, 1997, p. 107-111).

Alors que la recherche historique suggère clairement que la France a connu une diminution tangible de l'inégalité des chances scolaires durant une période d'environ deux décennies (1945-1965), l'expansion de l'enseignement a été continue, quoique non linéaire, tout au long du XX^e siècle. Une main-d'œuvre plus qualifiée était requise en conséquence de la modernisation progressive de l'économie, du développement du secteur tertiaire et du progrès technologique. Et les familles elles-mêmes, conscientes de ces transformations, recherchaient spontanément à doter leurs enfants d'un bagage scolaire plus fourni en vue de promouvoir leur mobilité sociale (Prost, 2004, p. 11-15). L'âge médian de fin d'études, qui était inférieur à 14 ans pour la cohorte 1900, croît lentement jusqu'à 15 ans pour la cohorte 1937 avant une accélération remarquable – « la première explosion scolaire » – où il atteint 17 ans dans la cohorte 1947. Puis une croissance plus modérée réapparaît – 18 ans dans la cohorte 1958, 19 ans dans la cohorte 1968 – suivie par « la seconde explosion scolaire » où l'âge médian de fin d'études atteint presque 22 ans dans la cohorte née en 1975 (Chauvel, 1998a).

D'un point de vue numérique, la première explosion scolaire a surtout concerné la filière primaire supérieure et les premières années de la filière secondaire, mais la seconde explosion scolaire intervient au niveau supérieur de l'enseignement secondaire. En 1950, ce n'était qu'une minorité étroite de 5,1 % d'une génération qui obtenait le baccalauréat. Même si, dans les deux décennies suivantes, cette proportion double à deux reprises, atteignant 11,4 % en 1960 et 20,1 % en 1970, c'est encore une minorité de 3

jeunes sur 10 nés autour de 1967 qui obtient le baccalauréat en 1985 (Ichou et Vallet, 2011 ; Merle, 2009). Puis une croissance exceptionnelle survient durant une décennie, en raison de décisions majeures de politique éducative : la Loi de programme de 1985 a pour but de développer l'enseignement technologique et professionnel, et la Loi d'orientation de 1989 fixe de manière volontariste à 80 % la proportion d'une génération devant atteindre le niveau du baccalauréat en l'an 2000. La part d'une génération possédant ce diplôme fait plus que doubler en dix ans, croissant de 29,4 % en 1985 à 62,7 % en 1995, et elle demeure à peu près inchangée par la suite, atteignant 62,8 % en 2000 et 62,3 % en 2008. L'expansion intervenue entre 1985 et 1995 a concerné tous les types de baccalauréat – général, technologique et aussi le baccalauréat professionnel nouvellement créé – mais elle a été plus marquée dans les deux dernières catégories. L'importance relative du baccalauréat traditionnel – ou général – a donc décliné dans les dernières décennies du XX^e siècle : il était possédé par tous les nouveaux titulaires du diplôme jusqu'en 1968, par encore plus de 80 % d'entre eux en 1972, mais par un peu plus de la moitié seulement à la fin de la décennie 1990.

Enfin, expansion et diversification ont aussi caractérisé l'enseignement supérieur en France. Sa croissance a été plus soutenue après 1960 que durant la première moitié du XX^e siècle. En 1960, l'enseignement supérieur accueillait 310 000 étudiants et ce nombre a presque triplé dans la décennie suivante, atteignant 851 000 en 1970, puis plus d'un million en 1980 et plus de deux millions en 2000 (MENESR, 2015). Alors que les trois quarts des étudiants appartenaient à des universités « traditionnelles » en 1970, ce n'est plus le cas que de moins de 60 % en 2000. La variation reflète la croissance marquée des institutions d'enseignement supérieur court à vocation professionnelle – avec la création des sections de techniciens supérieurs en 1959 et celle des instituts universitaires de technologie en 1966 – de même que le développement d'autres établissements publics et privés d'enseignement supérieur. À l'opposé, il est remarquable que les classes préparatoires aux grandes écoles dont la fréquentation était requise avant les concours d'entrée dans les Grandes écoles françaises ont accueilli une part décroissante de l'ensemble des étudiants, de 6,8 % en 1960 à 3,9 % en 1970 et 3,2 % en 2000 (MENESR, 2015 ; voir aussi Albouy et Wanecq, 2003).

Comme on l'a souligné plus haut, l'expansion du système éducatif français a résulté en partie de la modernisation de l'économie et du développement du secteur tertiaire qui ont aussi été responsables d'une élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre. L'expansion de l'enseignement a néanmoins excédé l'amélioration de la structure socioprofessionnelle. Le rapport de la proportion d'hommes et de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à la part des premiers emplois dans les deux composantes (I et II) de la classe supérieure valait seulement 0,6 dans la cohorte 1938-1944. Il est devenu égal à 1,0 dans la cohorte 1957-1962, puis a atteint 1,1 et 1,4 dans les cohortes 1963-1968 et 1969-1975 (Bouchet-Valat, Peugny et Vallet, 2016), tendance qui a donc éveillé des inquiétudes quant aux rendements professionnels et sociaux de l'éducation et à la question du déclassement (Baudelot et Glaude, 1989 ; Forgeot et Gautié, 1997 ; Goux et Maurin, 1998 ; Nauze-Fichet et Tomasini, 2002).

2. Ce que nous savons des tendances de la mobilité entre générations et de la fluidité sociale en France

Depuis la première collecte de données nationales représentatives sur la profession paternelle à l'occasion de l'*Enquête sur l'emploi* de 1953, l'analyse de la mobilité sociale entre générations et de ses tendances temporelles dans la société française a typiquement été conduite en comparant des enquêtes successives pour une population donnée, définie par une large tranche d'âge. Thélot (1976), puis Goldthorpe et Portocarero (1981) ont comparé les tables de mobilité pour les hommes, obtenues dans l'enquête de 1953 et dans l'enquête *Formation – Qualification Professionnelle* (FQP) de 1970, sans restreindre l'analyse à un groupe d'âge particulier. Puis Thélot (1982) a étendu la comparaison à l'enquête FQP de 1977, mais en concentrant l'étude sur les hommes âgés de 40 à 59 ans². Vallet (1991) a fait de même pour les femmes âgées de 30 ou 35 ans à 59 ans dans les enquêtes de 1953 à 1985. Puis de nouveau, pour les hommes et femmes de la même tranche d'âge en 1953, 1970, 1977,

2. Dans toutes les enquêtes françaises conduites par l'INSEE qui permettent d'étudier la mobilité sociale, la question relative à la profession du père fait référence au moment où le répondant cessait de fréquenter régulièrement l'école ou l'université. Restreindre l'analyse aux hommes (ou femmes) d'âge mûr autorise donc la comparaison des pères et fils (ou filles) à un âge approximativement similaire.

1985 et 1993 (Vallet, 1999). Utilisant les enquêtes FQP de 1977, 1985, 1993 et 2003, la comparaison la plus récente a porté sur les hommes et femmes français, âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés (Vallet, 2014). En adoptant une approche en termes de période (ou d'enquête), ces analyses ont, de manière cumulative, établi deux conclusions principales.

Premièrement, la mobilité observée – ou les taux absolus de mobilité – a régulièrement augmenté en France depuis le milieu du XX^e siècle. Au début des années 1950, un homme ou une femme sur deux appartenait à une classe sociale différente de celle de leur père. Au début des années 1990, c'est le cas de deux hommes sur trois et trois femmes sur quatre. En 2003, la mobilité observée est encore légèrement plus forte. À chaque enquête, la mobilité ascendante est plus fréquente que la mobilité descendante bien que, depuis 1985 et parmi les hommes, le rapport de la première à la seconde soit devenu moins favorable. Cette croissance de la mobilité observée a résulté pour l'essentiel des transformations structurelles de la France, passée d'une société largement agricole à une société industrielle, puis post-industrielle. Un tel mouvement a augmenté la dissimilarité entre la distribution de classe des hommes et des femmes et celle de leurs pères, ce qui a fait croître les taux absolus de mobilité entre générations. Deuxièmement, l'essor de la mobilité observée a aussi son origine dans une lente augmentation de la fluidité sociale, c'est-à-dire dans une légère réduction de la distance intergénérationnelle entre classes sociales. Thélot (1982, p. 78-79) estimait qu'un quart de la réduction totale de l'immobilité sociale entre 1953 et 1977 était dû à cette ouverture sociale accrue. Le mouvement s'est poursuivi. Par exemple, en 1977 et parmi les hommes âgés de 35 à 59 ans, les chances d'être cadre ou profession intellectuelle supérieure plutôt qu'ouvrier étaient 92 fois plus fortes pour les fils originaires de la première classe sociale que pour ceux de la seconde. En 2003, le même *odds ratio* s'élève à 29, ce qui dénote une inégalité des chances sociales plus faible, bien qu'encore importante. La réduction de l'association statistique entre classe d'origine et classe de destination peut aussi être mise en évidence parmi les femmes comme en considérant d'autres catégories sociales. Au total, on peut estimer qu'en 2003 3 % à 5 % des hommes et femmes de 35 à 59 ans occupent des positions sociales différentes de celles qui auraient été les leurs si

rien n'avait changé, en un quart de siècle, dans la force de l'association statistique entre classe d'origine et classe de destination (Vallet, 2014).

En introduisant le niveau d'éducation atteint comme variable intermédiaire entre classe d'origine et classe de destination, Vallet (2004) a examiné plusieurs causes plausibles de cette augmentation de la fluidité sociale entre 1970 et 1993. À partir d'une approche en termes de période (ou d'enquête) sur la population très large des hommes et femmes de 25 à 64 ans, ses conclusions suggèrent que, pour les deux sexes, trois transformations élémentaires sont intervenues : une diminution irrégulière de l'inégalité des chances scolaires – l'association statistique entre classe d'origine et niveau d'éducation –, surtout marquée entre les enquêtes de 1970 et 1977 ; un déclin régulier, au fil des quatre enquêtes, dans l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation – l'association statistique nette, *i.e.*, à classe d'origine contrôlée, entre niveau d'éducation et classe de destination ; un effet de composition lié au fait que l'expansion de l'éducation a progressivement accru la taille relative des groupes les plus diplômés pour lesquels l'effet propre de la classe d'origine sur la classe de destination est réduit. Parmi les trois côtés du « triangle classe d'origine – niveau d'éducation – classe de destination », c'est donc l'association « directe » entre classes d'origine et de destination qui apparaissait comme la plus stable sur la période 1970-1993 – une conclusion qui corroborait aussi un énoncé antérieur de Goux et Maurin selon lequel « il n'y a pas de preuve empirique d'une diminution de l'association nette OD » (1997, p. 173).

Il faut cependant souligner que l'approche en termes de période (ou d'enquête) adoptée ci-dessus présente certains inconvénients. Premièrement, puisque la population examinée correspond généralement à une large tranche d'âge, un certain nombre de cohortes de naissance sont en fait observées dans deux, ou plus de deux, enquêtes consécutives, mais à des moments différents de leurs trajectoires professionnelles et sociales. Au contraire, les cohortes les plus anciennes ne sont présentes que dans la première enquête alors que c'est seulement dans la dernière que les plus récentes apparaissent. Entre deux enquêtes consécutives, la variation globale observée pour la population entière est donc le résultat d'une agrégation complexe et assez abstraite. Deuxièmement,

puisque la scolarisation et l'atteinte d'un niveau d'éducation donné interviennent généralement à un moment spécifique du cycle de vie, c'est entre les cohortes qu'adviennent les changements relatifs à l'éducation qui peuvent ultérieurement affecter la dynamique des trajectoires individuelles. Tel qu'on l'a retracé, le développement du système éducatif français lui-même met en lumière ce caractère « intrinsèquement porté par les cohortes » : l'expansion de l'enseignement a été irrégulière, les première et seconde explosions scolaires affectant respectivement les cohortes nées dans les années 1940 et celles apparues à partir de la fin de la décennie 1960 ; et, comme le suggère la recherche historique de Prost, la réduction de l'inégalité des chances scolaires a été forte pour les cohortes nées dans la décennie 1940 et le début des années 1950 avant de marquer le pas ultérieurement (voir aussi Thélot et Vallet, 2000 ; Vallet et Selz, 2007). Adopter une approche en termes de cohorte de naissance constitue certainement la stratégie la plus prometteuse pour révéler la contribution du changement intervenu dans l'éducation aux transformations des mobilité et fluidité sociales.

Quelques travaux ont déjà adopté une telle approche, mais ont principalement traité des taux absolus de mobilité (voir en particulier Baudelot et Establet, 2000 ; Chauvel, 1998b). Le dernier auteur a souligné que les hommes et femmes français nés entre la fin des années 1930 et la fin des années 1940 avaient bénéficié d'un contexte favorable que les cohortes postérieures n'ont pas connu au même degré. Non seulement étaient-ils plus diplômés que leurs aînés, mais ils ont aussi profité de rendements élevés de leurs investissements éducatifs en raison de la transformation rapide de la structure professionnelle en France, notamment la croissance du secteur tertiaire et la multiplication des emplois correspondants de niveau de qualification moyen et élevé.

Plus récemment, à partir d'une série de cinq *Enquêtes sur l'emploi*, Peugny (2007) a examiné l'expérience de la mobilité sociale qu'ont connue les hommes et femmes des cohortes 1924-1928 à 1974-1978. Utilisant une nomenclature inspirée du schéma des classes sociales d'Erikson, Goldthorpe et Portocarero, il a confirmé que le rapport de la mobilité ascendante à la mobilité descendante avait culminé pour les hommes et femmes nés entre 1939 et 1948, puis avait régulièrement décliné dans les cohortes suivantes. Par exemple, à l'âge de 35 à 39 ans, le rapport s'élève à

2,55 pour les hommes de la cohorte 1944-1948, mais à 1,63 pour ceux de la cohorte 1964-1968, respectivement 1,68 et 1,20 parmi les femmes. Cette tendance déclinante est en partie liée à une évolution moins rapide et moins favorable de la structure professionnelle dans les décennies récentes, comparativement à la période des Trente Glorieuses, en dépit du fait que les cohortes les plus jeunes sont davantage diplômées que leurs aînées en raison de la seconde explosion scolaire. Utilisant un modèle de régression linéaire multiple pour étudier les déterminants d'un score de statut socio-économique pour, séparément, les hommes et femmes des cohortes 1941-1950, 1949-1958 et 1959-1968, Peugny met au jour des signes clairs d'un rendement professionnel décroissant de l'éducation au fil des cohortes, de même qu'un effet propre croissant du score de statut socio-économique du père. Il est donc important d'étendre l'analyse jusqu'aux changements intervenus dans la fluidité sociale – ou les taux relatifs de mobilité – et ses mécanismes élémentaires, au fil des cohortes de naissance.

3. Données d'enquête et plan d'observation

Dans chacune des enquêtes *Formation – Qualification Professionnelle* (FQP) conduites en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 (variable S)³, nous retenons pour l'analyse tous les hommes (respectivement toutes les femmes), français et étrangers, vivant en France métropolitaine, actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 30 à 64 ans à la date de l'enquête et pour lesquels à la fois classe d'origine, niveau d'éducation atteint et classe de destination sont connus. L'effectif total de l'échantillon d'analyse est de 64 801 hommes et 46 079 femmes. Puis nous distinguons parmi eux six cohortes de naissance (variable C) – 1906-1924, 1925-1934, 1935-1944, 1945-1954, 1955-1964 et 1965-1973 – ce qui conduit au plan d'observation présenté dans le tableau 1.

3. Ces enquêtes ont été réalisées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Une présentation synthétique de la série FQP et une description de la manière dont les schémas CASMIN (ou Erikson, Goldthorpe et Portocarero) des classes sociales et des niveaux d'éducation peuvent être implémentés sur ces enquêtes figurent dans l'annexe d'une contribution précédente (Vallet, 2004, p. 143-145).

Tableau 1. Plan d'observation

(a) Âge atteint par chaque cohorte de naissance dans les différentes enquêtes

Cohorte (C) / Enquête (S)	1970	1977	1985	1993	2003
1906-1924	46-64	53-64	61-64	-	-
1925-1934	36-45	43-52	51-60	59-64	-
1935-1944	30-35	33-42	41-50	49-58	59-64
1945-1954	-	30-32	31-40	39-48	49-58
1955-1964	-	-	30	30-38	39-48
1965-1973	-	-	-	-	30-38

(b) Effectifs bruts correspondants dans l'échantillon d'analyse (première valeur pour les hommes, seconde valeur en italiques pour les femmes)

Cohorte(C)/ Enquête (S)	1970	1977	1985	1993	2003	Total
1906-1924	6 467 (3 200)	3 271 (1 961)	891 (596)	-	-	10 629 (5 757)
1925-1934	5 300 (2 303)	4 632 (2 547)	3 405 (2 157)	822 (778)	-	14 159 (7 785)
1935-1944	2 937 (1 243)	4 608 (2 641)	3 953 (2 484)	1 615 (1 528)	1 772 (1 763)	14 885 (9 659)
1945-1954	-	2 118 (1 212)	6 123 (4 100)	2 245 (2 222)	4 052 (4 220)	14 538 (11 754)
1955-1964	-	-	662 (472)	1 935 (1 891)	4 188 (4 495)	6 785 (6 858)
1965-1973	-	-	-	-	3 805 (4 266)	3 805 (4 266)
Total	14 704 (6 746)	14 629 (8 361)	15 034 (9 809)	6 617 (6 419)	13 817 (14 744)	64 801 (46 079)

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

Par construction, la cohorte la plus ancienne est observée à un âge avancé dans toutes les enquêtes alors que c'est le cas à un âge plutôt jeune pour la cohorte la plus récente (Partie a du tableau 1). Or la recherche antérieure sur la société française a clairement suggéré que la fluidité sociale pouvait varier systématiquement au fil de l'âge⁴. Il est donc nécessaire d'autoriser le fait que les associations statistiques entre classes d'origine et de destination, et entre niveau d'éducation et classe de destination, puissent varier avec l'avancée en âge. À cette fin et en considérant les différentes diagonales de notre plan d'observation (Partie a), cinq groupes d'âge

4. Comparant les hommes appartenant à quatre cohortes de naissance décennales dans la même enquête FQP de 1970, c'est-à-dire des hommes dont la classe de destination était observée à des âges systématiquement différents, Erikson et Goldthorpe (1992, chapitre 3, p. 94-95) ont conclu à une fluidité sociale régulièrement *décroissante* en France de la cohorte la plus ancienne (les hommes de 55 à 64 ans) à la plus récente (les hommes de 25 à 34 ans). Cependant, en étendant la comparaison aux hommes de la même tranche d'âge, mais observés dans plusieurs enquêtes de la même série FQP, Vallet (1999) a mis au jour une tendance régulière à une fluidité sociale *croissante* en quarante ans. L'existence d'une variation de la fluidité sociale au fil de l'âge constitue le seul facteur susceptible d'expliquer la divergence entre les deux conclusions.

(variable A) sont approximativement distingués : diagonale principale en bleu (*middle*), première sur-diagonale (*old*), seconde sur-diagonale (*old+*), première sous-diagonale (*young*) et seconde sous-diagonale (*young+*).

Dans chaque cellule de notre plan d'observation, nous observons la classe d'origine, le niveau d'éducation atteint et la classe de destination des individus correspondants. La classe d'origine (variable O) est définie comme la classe sociale (ou dernière classe sociale) du père au moment où le répondant cessait de fréquenter régulièrement l'école ou l'université. La classe de destination (variable D) est la classe sociale actuelle (ou dernière classe sociale) du répondant définie à partir de la profession qu'il exerce au moment de l'enquête (ou de sa profession la plus récente). Ces deux variables utilisent le schéma CSMIN des classes sociales (Erikson et Goldthorpe, 1992) en sept catégories :

- I. Professions libérales et intellectuelles, cadres administratifs, techniques et commerciaux (niveau supérieur) ; directeurs et administrateurs d'entreprises, gros indépendants ;
- II. Professions libérales et intellectuelles, cadres administratifs, techniques et commerciaux (niveau inférieur) ; techniciens de niveau supérieur ; contremaîtres dirigeant des employés ;
- IIIa. Employés de niveau supérieur (dans l'administration et les affaires) ;
- IVab. Petits indépendants, artisans, etc., avec ou sans salarié(s) ;
- IVc. Agriculteurs exploitants ; autres travailleurs indépendants du secteur primaire ;
- V-VI. Techniciens de niveau inférieur ; contremaîtres dirigeant des ouvriers ; ouvriers qualifiés ;
- VIIab-IIIb. Ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés (en dehors de l'agriculture) ; ouvriers de l'agriculture et du secteur primaire ; employés de niveau inférieur (dans le commerce et les services).

Le niveau d'éducation atteint (variable E) correspond au diplôme le plus élevé obtenu par le répondant en formation initiale (incluant l'apprentissage), *i.e.*, sans prise en compte des formations post-scolaires et en cours de carrière. Cette variable utilise la version ancienne du schéma CSMIN des niveaux d'éducation (Brauns et Steinmann, 1999) en six catégories⁵ :

- 1ab. Sans diplôme ; Certificat d'Études Primaires ;
- 1c. Certificat d'Aptitude Professionnelle, Examen de Fin d'Apprentissage Artisanal ;
- 2ab. Brevet d'Études Professionnelles, Brevet Professionnel, BEA, BEC, BEI, BES ; Brevet Élémentaire, Brevet d'Études du Premier Cycle, Brevet des collèges ;
- 2c. Baccalauréat général, Brevet Supérieur, Brevet de Technicien, Baccalauréat de Technicien, Baccalauréat technologique, Baccalauréat professionnel ;
- 3a. Diplômes universitaires du premier cycle, Diplôme Universitaire de Technologie, Brevet de Technicien Supérieur, Certificat d'Aptitude Pédagogique ;
- 3b. Diplômes universitaires des deuxième et troisième cycles, Doctorat, CAPES, Agrégation, Diplôme de Grande École.

Pour chaque cellule de notre plan d'observation, les effectifs ont été calculés en utilisant le coefficient d'extrapolation spécifique à l'enquête considérée de manière à ce qu'ils reflètent fidèlement les effectifs correspondants dans la population française. Puis ils ont été réduits pour représenter exactement l'effectif total réellement enquêté dans la cellule correspondante (Partie b du Tableau 1). Toute l'analyse statistique a enfin été conduite, séparément pour les hommes et les femmes, sur le tableau de contingence à cinq dimensions CSOED (où C et S désignent respectivement la cohorte et l'enquête) ou, de façon équivalente et après un réarrangement des cellules, CAOED (où A désigne le groupe d'âge).

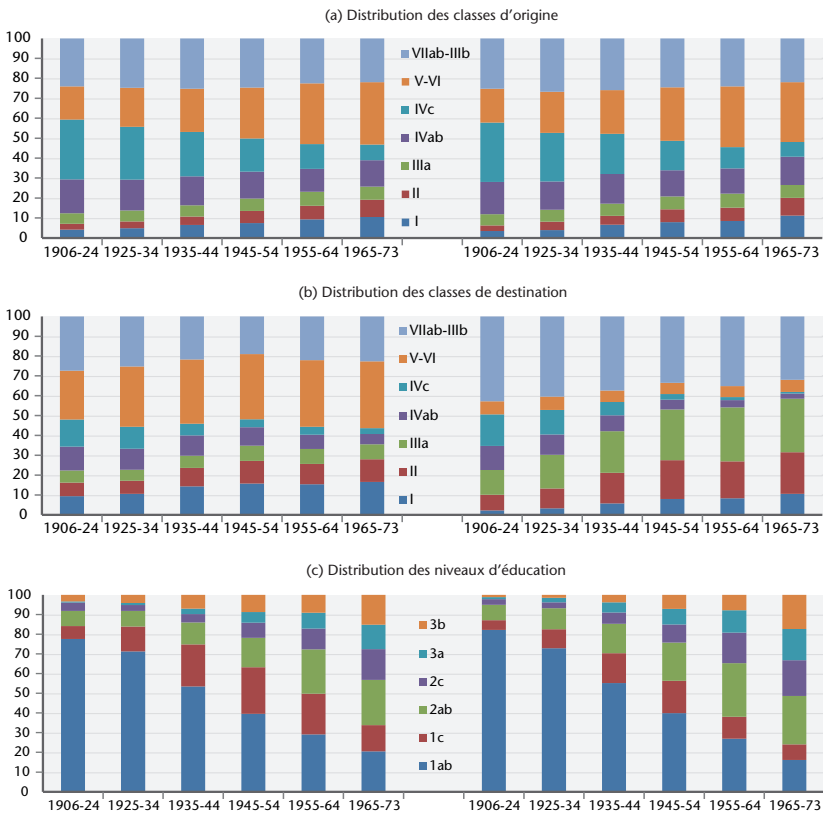
4. Tendances historiques dans les distributions des classes d'origine, des classes de destination et des niveaux d'éducation

La variation, au fil des cohortes, de la distribution des classes d'origine reflète de manière frappante les transformations des économie et société françaises dans les trois premiers quarts du XX^e siècle (Graphique 1a). Dans la cohorte 1906-1924, 3 hommes et femmes sur 10 grandissaient dans une famille d'agriculteurs exploitants, mais l'extraction paysanne ne représente que moins de 8 % de la cohorte 1965-1973. L'autre classe indépendante – la petite

5. La catégorie 3a ne peut être distinguée de la catégorie 3b pour les cohortes 1906 à 1917 dans l'enquête FQP de 1970.

bourgeoisie – a aussi décliné au cours du siècle, bien qu’assez légèrement. Au contraire, pour les hommes comme pour les femmes, il est devenu plus fréquent d’être originaire de la fraction supérieure (I) de la *service class* (de 4 % à 11 %), de sa fraction inférieure (II) (de 3 % à 9 %) et, surtout, de la classe ouvrière qualifiée (de 17 % à 31 % pour les hommes et 30 % pour les femmes). Enfin, l’importance relative de la classe des employés qualifiés (IIIa) et de la classe ouvrière non qualifiée (VIIab-IIIb) a peu varié au fil des cohortes (autour de 6 % pour la première et de 24 % pour la seconde).

Graphique 1. Variation au fil des cohortes dans les distributions des classes d’origine, des classes de destination et des niveaux d’éducation (données masculines à gauche, données féminines à droite)



Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l’Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l’auteur.

Examiner désormais la distribution des classes de destination, c'est-à-dire les professions occupées par les répondants eux-mêmes, révèle largement les mêmes tendances, mais de manière exacerbée (Graphique 1b). La classe paysanne a presque disparu au cours du siècle et ne représente plus que 3 % des hommes et 1 % des femmes dans la cohorte 1965-1973, alors que la petite bourgeoisie a aussi connu un fort déclin, passant de 12 % à 5 % des hommes et 3 % des femmes. La société française est progressivement devenue une « société salariée » de même qu'une société plus qualifiée. À la fois la *service class* (I-II) et les classes d'employés et ouvriers qualifiés ont gagné en importance tandis que la part qu'occupait la classe des ouvriers et employés non qualifiés a progressivement diminué : elle représentait 27 % des hommes dans la cohorte 1906-1924, mais 23 % dans la cohorte 1965-1973 (respectivement 43 % et 32 % parmi les femmes).

Même si l'importance relative des différentes classes a varié, au fil des cohortes, avec la modernisation de la société française, les mêmes graphiques révèlent aussi la persistance d'une forte différenciation de la distribution des classes de destination en fonction du sexe. Dans toutes les cohortes, les femmes sont plus représentées que les hommes dans la classe des ouvriers et employés non qualifiés (VIIab-IIIb) de même que dans la classe des employés qualifiés (IIIa), mais les hommes sont beaucoup plus présents que les femmes dans la classe ouvrière qualifiée (V-VI). De plus, au sein de la *service class* et dans toutes les cohortes de nouveau, la fraction supérieure (I) domine la fraction inférieure (II) parmi les hommes alors que l'inverse est vrai parmi les femmes, reflétant par là les handicaps que subissent ces dernières sur le marché du travail pour ce qui concerne leurs opportunités d'emploi et de carrière.

C'est cependant pour le niveau d'éducation atteint que le changement intervenu au cours du XX^e siècle a été le plus considérable (Graphique 1c). Dans la cohorte 1906-1924, 78 % des hommes et 82 % des femmes possédaient au plus le certificat d'études primaires (1ab) alors que la même catégorie a chuté à 20 % des premiers et 16 % des secondes dans la dernière cohorte enquêtée. À l'autre extrémité de la distribution des niveaux d'éducation, ce n'est qu'une infime minorité de femmes (1 %) qui, dans la cohorte 1906-1924, possédaient un diplôme de l'enseignement supérieur

long (3b), mais la même proportion atteint 17 % dans la cohorte 1965-1973. S'agissant de la population masculine, les pourcentages correspondants s'élèvent respectivement à 3 % et 15 %. Ainsi, déjà remarquable parmi les hommes, l'expansion de l'enseignement en France a été encore plus prononcée parmi les femmes. À cet égard, nos données révèlent aussi qu'à partir de la cohorte 1935-1944, la part de la population au moins titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire long (baccalauréat ou équivalent) est devenue régulièrement plus forte parmi les femmes que parmi les hommes.

Selon notre plan d'observation, toutes les cohortes couvertes par notre analyse, sauf la dernière, sont présentes dans au moins deux enquêtes successives, et cela fournit un test immédiat de la qualité générale et de la cohérence des données que nous avons rassemblées. En débutant par les distributions des classes d'origine, nous devrions observer qu'au sein d'une même cohorte, ces distributions sont « fixes » et ne varient pas selon l'enquête, c'est-à-dire lorsque les échantillons de répondants sont interrogés à un âge plus ou moins avancé. Nos données satisfont à ce critère : pour aucune des cinq cohortes présentes dans au moins deux enquêtes n'observons-nous d'écart sensible, ou de tendance au fil des enquêtes, dans les distributions des classes d'origine. Le même raisonnement devrait aussi s'appliquer aux distributions des niveaux d'éducation puisque la définition de cette variable ne prend en compte que la formation *initiale*. Le résultat d'ensemble est de nouveau plutôt satisfaisant, mais nous observons néanmoins que, pour une cohorte donnée, l'importance relative des niveaux d'éducation inférieurs (1ab et, à un moindre degré, 1c) est plus réduite dans les enquêtes plus récentes tandis que l'inverse est généralement vrai des niveaux d'éducation plus avancés. Ce résultat a déjà été décrit en France (Baudelot, 1989). L'explication tient probablement au fait que, dans des enquêtes plus récentes qui, par définition, sont réalisées dans une « société plus éduquée », il serait plus difficile aux répondants de déclarer un niveau d'éducation faible ou très faible. Bien que détectable, ce biais n'est pas suffisamment marqué pour entraver sérieusement nos analyses ultérieures.

Au contraire, pour la troisième variable, aucune raison ne conduit à attendre qu'au sein d'une même cohorte, la distribution

des classes liées aux professions des répondants doit être invariante au fil des enquêtes. Premièrement, les distributions des classes de destination reflètent la structure de la population active au moment de l'interrogation et celle-ci évolue au cours du temps en raison du changement économique et technologique – par exemple, la contraction progressive des secteurs primaire et secondaire, et l'expansion continue du secteur tertiaire. Deuxièmement, même si la mobilité intra-générationnelle ou en cours de carrière est susceptible d'intervenir dans les deux directions, on peut s'attendre à une prédominance de la mobilité ascendante si les titulaires des postes sont promus en conséquence d'une plus longue expérience sur le marché du travail. Nos données confirment effectivement cette attente. Au sein de chacune des cinq cohortes observées dans plusieurs enquêtes, la part de la fraction supérieure de la *service class* augmente régulièrement de l'enquête la plus ancienne à la plus récente, c'est-à-dire à mesure que les membres de la cohorte avancent en âge. Cela est particulièrement frappant pour les hommes de la cohorte 1935-1944 – la part de la classe I s'accroît de 8 % en 1970 (à l'âge de 30-35 ans) à 17 % en 1985 (à l'âge de 41-50 ans), puis à 20 % en 2003 (à l'âge de 59-64 ans) – et ceux de la cohorte 1945-1954. Ces résultats sont cohérents avec la recherche antérieure en France (Baudelot et Gollac, 1997 ; Chauvel, 1998b ; Koubi, 2004 ; Peugny, 2007). Pour ce qui concerne la distribution des classes de destination des femmes, la même tendance apparaît au fil de l'âge, quoique de manière moins marquée : dans la cohorte 1935-1944 par exemple, la part de la classe I varie de 3 % en 1970 (à l'âge de 30-35 ans) à 6 % en 1985 (à l'âge de 41-50 ans), puis à 8 % en 2003 (à l'âge de 59-64 ans).

Il faut donc souligner que l'incidence de la mobilité en cours de carrière a une conséquence logique importante pour notre analyse. Dans notre plan d'observation, les cohortes plus récentes sont en moyenne observées à un âge plus jeune que les cohortes plus anciennes. Il s'ensuit que des analyses, en termes absolus ou relatifs, qui ne contrôleront pas pour l'âge *sous-estimeront* probablement l'amplitude du changement.

5. Tendances historiques de la mobilité observée ou des taux absolus de mobilité

Comment ont évolué, au fil des cohortes de naissance, les destinées sociales des membres des différentes classes d'origine ? Nous débuterons en examinant l'échantillon masculin⁶. Pour les hommes qui ont grandi dans les fractions supérieure ou inférieure de la *service class*, on relève que la distribution des positions sociales ne s'est pas améliorée et s'est même détériorée des cohortes anciennes aux cohortes récentes – avec, en particulier, une moindre immobilité dans la *service class* et davantage de mouvements descendants vers la classe ouvrière qualifiée (V-VI). Pour l'accès aux fractions supérieure et inférieure de la *service class* ou, plus généralement, aux différentes positions sociales, c'est surtout la stabilité au fil des cohortes qui caractérise les hommes originaires de la classe des employés qualifiés (IIIa) ou de celle des ouvriers et employés non qualifiés (VIIab-IIIb). Au contraire, l'accès à la *service class* s'est assez clairement élargi au fil des cohortes, pour les fils de la petite bourgeoisie indépendante (IVab), de la classe des agriculteurs exploitants (IVc) et de la classe ouvrière qualifiée (V-VI). Au total, ces évolutions pourraient donc suggérer qu'une croissance de la fluidité sociale est intervenue, des cohortes anciennes à celles plus récentes.

Le même examen sur l'échantillon féminin met en évidence, au fil des cohortes, un changement à la fois plus général et davantage prononcé. L'accès à la fraction supérieure de la *service class* s'est élargi pour les femmes de toutes les classes d'origine et cette ouverture est particulièrement visible pour celles originaires de la classe des employés qualifiés et de la petite bourgeoisie (de 4 % pour la première cohorte à 12 % pour la dernière, dans les deux cas). De même, l'accès à la fraction inférieure de la *service class* s'est aussi élargi pour les femmes de toutes les origines sociales, sauf la classe supérieure : en particulier, de 4 % à 15 % parmi les filles d'agriculteurs exploitants, de 7 % à 20 % pour celles d'ouvriers qualifiés, et de 3 % à

6. Pour des raisons de taille, il est impossible de reproduire ici l'ensemble complet des distributions des classes de destination en fonction de la cohorte, conditionnellement à la classe d'origine. Elles sont cependant disponibles auprès de l'auteur et sur demande, pour les hommes et les femmes. Il en va de même des autres distributions évoquées plus bas : les distributions des niveaux d'éducation en fonction de la cohorte, conditionnellement à la classe d'origine, et les distributions des classes de destination en fonction de la cohorte, conditionnellement au niveau d'éducation atteint.

13 % pour celles d'ouvriers non qualifiés. Au contraire, « chuter » dans la classe des employés et ouvriers non qualifiés est devenu moins fréquent pour les femmes originaires de la classe ouvrière qualifiée (de 53 % à 36 %) et non qualifiée (de 63 % à 48 %). Considérées ensemble, ces tendances au sein de la population active féminine suggèrent à nouveau un accroissement de la fluidité sociale entre générations, peut-être plus prononcé que parmi les hommes.

Tableau 2. Taux absolus de mobilité dans les cohortes 1906-1924 et 1965-1973

	Hommes		Femmes	
	Cohorte 1906-1924 (46-64 ans en 1970)	Cohorte 1965-1973 (30-38 ans en 2003)	Cohorte 1906-1924 (46-64 ans en 1970)	Cohorte 1965-1973 (30-38 ans en 2003)
N	6 467	3 805	3 200	4 266
Dissimilarité entre les marges (%)	19,4	12,9	26,7	42,6
Mobilité totale (%)	62,5	68,2	59,9	78,5
Mobilité non verticale (%)	19,1	13,0	20,1	17,7
Mobilité verticale (%)	43,4	55,2	39,9	60,8
Mobilité ascendante (%)	31,4	34,0	20,0	32,2
Mobilité descendante (%)	11,9	21,2	19,9	28,6
Mobilité ascendante de longue portée (%)	4,0	4,2	1,9	5,3
Mobilité descendante de longue portée (%)	0,6	2,4	0,7	2,6

Note : La décomposition se fonde sur les paramètres de hiérarchie HI1 et HI2 associés au schéma en sept classes sociales (Erikson et Goldthorpe, 1992, p. 124), avec une adaptation qui résulte de la distinction effectuée entre les deux composantes (I et II) de la classe supérieure (*service class*).

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

Pour conclure cette brève vue d'ensemble des taux absolus de mobilité, nous comparons les tables de mobilité dans les deux cohortes extrêmes, *i.e.*, celle observée en 1970, à l'âge de 46 à 64 ans, pour la cohorte 1906-1924, et celle observée en 2003, à l'âge de 30 à 38 ans, pour la cohorte 1965-1973. Même si elle ne peut être stricte en raison de la différence d'âge, la comparaison est néanmoins instructive (Tableau 2). Pour les hommes comme pour les femmes, la proportion totale de mobilité – les cellules hors diagonale – a augmenté et cela est entièrement dû à une croissance soutenue de la mobilité verticale et de ses deux composantes, ascendante et, plus remarquablement, descendante. Enfin, même s'il s'agit là de trajectoires rares, la mobilité sociale de longue portée dans les deux directions est devenue moins exceptionnelle. C'est

notamment le cas de la mobilité descendante à longue distance qui était particulièrement rare, pour les hommes et les femmes, dans la cohorte 1906-1924.

6. Les cohortes récentes sont-elles intergénérationnellement plus fluides que les cohortes anciennes ?

Afin d'examiner si la société française a connu une ouverture sociale accrue au fil des cohortes de naissance, c'est-à-dire davantage de fluidité sociale entre générations ou une association statistique quelque peu réduite entre classes d'origine et de destination, nous nous fondons sur des modèles statistiques connus sous le nom de modèles Unidiff (Erikson et Goldthorpe, 1992) ou de modèles log-multiplicatifs à effet de couche (Xie, 1992) (Tableau 3). Nous partons d'un modèle qui, pour chacune de nos C*S, *i.e.*, vingt tables de mobilité, reproduit fidèlement les distributions marginales des origines et positions sociales, mais suppose simultanément une stricte constance de l'association statistique – en termes de *odds ratios* – entre classes d'origine et de destination (Modèle 1). Puis nous autorisons une variation hypothétique de cette association entre les cohortes, du point de vue de sa force générale (Modèle 2)⁷. En comparaison du Modèle 2, le Modèle 3 examine si la force générale de l'association statistique entre classes d'origine et de destination a varié, non seulement selon la cohorte, mais aussi et de manière additive, selon l'âge⁸. Enfin, nous estimons deux modèles supplémentaires. Le Modèle 4 teste si, après que l'on a tenu compte des effets indépendants de la cohorte et de l'âge sur la force générale de l'association entre classes d'origine et de destination, une variation additionnelle existe encore selon l'enquête (ou la période). Et le Modèle 5 examine s'il est nécessaire d'aller au-delà de la simple combinaison additive de l'effet de cohorte et de l'effet d'âge au sein du paramètre Unidiff ou log-multiplicatif⁹.

7. Si c désigne une cohorte quelconque, s une enquête quelconque, i et i' (respectivement j et j') deux classes d'origine (respectivement deux classes de destination), le Modèle 1 implique que le logarithme du *odds ratio* correspondant dans la cohorte c et l'enquête s est égal à :

$Log(od_{cs}) = \lambda_{ij}^{sp} + \lambda_{i'j'}^{sp} - \lambda_{ij}^{sp} - \lambda_{i'j'}^{sp}$ alors que le Modèle 2 implique que : $Log(od_{cs}) = \beta_c(\lambda_{ij}^{sp} + \lambda_{i'j'}^{sp} - \lambda_{ij}^{sp} - \lambda_{i'j'}^{sp})$ avec β_c conventionnellement fixé à 1 pour la cohorte 1906-1924.

8. Ici, $Log(od_{cs}) = (1 + \beta_c + \beta_a)(\lambda_{ij}^{sp} + \lambda_{i'j'}^{sp} - \lambda_{ij}^{sp} - \lambda_{i'j'}^{sp})$ où β_c et β_a représentent désormais des déviations par rapport à une modalité de référence (1906-1924 pour la cohorte et *middle* pour l'âge).

9. $Log(od_{cs}) = (1 + \beta_c + \beta_a + \beta_s)(\lambda_{ij}^{sp} + \lambda_{i'j'}^{sp} - \lambda_{ij}^{sp} - \lambda_{i'j'}^{sp})$ pour le Modèle 4 et $Log(od_{cs}) = \beta_{ca}(\lambda_{ij}^{sp} + \lambda_{i'j'}^{sp} - \lambda_{ij}^{sp} - \lambda_{i'j'}^{sp})$ pour le Modèle 5.

Tableau 3. Variation au fil des cohortes dans l'association statistique entre classe d'origine (O) et classe de destination (D)

Modèle		G ²	ddl	p	Δ(%)	Bic	
Hommes (N = 64 801)							
1.	CSO CSD OD	1 147,06	684	,000	4,19	-6 431,03	
2.	CSO CSD β _C OD	1 090,18	679	,000	4,04	-6 432,52	
	Différence 1-2	56,88	5	,000			
	β _C	1 (1906-24)	1,105 (,027)	1,030 (,026)	0,958 (,025)	0,961 (,030)	0,897 (,036)
3.	CSO CSD β _C β _A OD	1 033,20	675	,000	3,93	-6 445,18	
	Différence 2-3	56,98	4	,000			
	β _C (déviation)	1 (1906-24)	+0,072	-0,029	-0,108	-0,089	-0,191
	β _A (déviation)	1 (middle)	-0,019 (old)	-0,097 (old+)	+0,073 (young)	+0,187 (young+)	
4.	CSO CSD β _C β _A β _S OD	1 030,05	671	,000	3,92	-6 404,01	
	Différence 3-4	3,15	4	ns			
5.	CSO CSD β _{CA} OD	1 020,85	665	,000	3,90	-6 346,74	
	Différence 3-5	12,35	10	ns			
Femmes (N = 46 079)							
1.	CSO CSD OD	1 239,75	684	,000	5,06	-6 105,12	
2.	CSO CSD β _C OD	1 091,44	679	,000	4,61	-6 199,74	
	Différence 1-2	148,31	5	,000			
	β _C	1 (1906-24)	0,966 (,031)	0,896 (,029)	0,790 (,027)	0,682 (,030)	0,666 (,035)
3.	CSO CSD β _C β _A OD	1 063,67	675	,000	4,50	-6 184,56	
	Différence 2-3	27,77	4	,000			
	β _C (déviation)	1 (1906-24)	-0,057	-0,139	-0,251	-0,358	-0,419
	β _A (déviation)	1 (middle)	-0,024 (old)	-0,064 (old+)	+0,072 (young)	+0,122 (young+)	
4.	CSO CSD β _C β _A β _S OD	1 060,00	671	,000	4,47	-6 145,27	
	Différence 3-4	3,67	4	ns			
5.	CSO CSD β _{CA} OD	1 049,66	665	,000	4,41	-6 091,18	
	Différence 3-5	14,01	10	ns			

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

S'agissant des hommes, le Modèle 2 détecte un accroissement statistiquement significatif et assez modeste de la fluidité sociale au fil des cohortes : fixé à 1 dans la cohorte 1906-1924, le paramètre log-multiplicatif est estimé à 1,10 dans la cohorte 1925-1934, puis décline régulièrement jusqu'à 0,90 dans la cohorte 1965-1973. En outre, la qualité d'ajustement du modèle s'améliore significativement en autorisant un effet d'âge supplémentaire (Modèle 3). Les paramètres log-multiplicatifs estimés pour l'âge font très clairement apparaître que la fluidité sociale tend à s'accroître, ou que l'association entre classes d'origine et de destination tend à être plus faible, quand les répondants sont enquêtés à un âge plus avancé. Incorporer cet effet d'âge révèle aussi un effet de cohorte accru, c'est-à-dire une augmentation de la fluidité sociale plus forte que ce qui apparaissait initialement. Fixé à 1 dans la cohorte 1906-1924 pour les hommes du groupe d'âge médian, le paramètre log-multiplicatif est désormais estimé à 1,07 dans la cohorte 1925-1934, puis décline jusqu'à 0,81 dans la dernière cohorte. Enfin, il apparaît qu'aucune des complexités additionnelles incluses dans les Modèles 4 et 5 n'est nécessaire.

La même analyse, conduite sur les femmes, fournit des conclusions semblables, confirmant qu'une ouverture sociale accrue devient assez clairement visible à partir de la cohorte 1935-1944. Elle apporte aussi deux nuances suggestives. Premièrement, la réduction du lien entre classes d'origine et de destination a été plus marquée dans la partie féminine de la population active : un accroissement de 42 % de la fluidité sociale – tel que mesuré sur l'échelle appropriée, bien que fort abstraite, du logarithme des *odds ratios* – comparé à une augmentation de 19 % ou 26 % parmi les hommes, selon que l'on considère la première ou la deuxième cohorte comme point de départ. Deuxièmement, la réduction du lien entre classes d'origine et de destination au fil de l'âge, c'est-à-dire au cours de la carrière professionnelle, s'avère plus limitée parmi les femmes que parmi les hommes¹⁰.

10. L'étendue des paramètres correspondants est $0,122 - (-0,064) = 0,186$ pour les femmes, mais $0,187 - (-0,097) = 0,284$ pour les hommes.

7. Trois mécanismes élémentaires pour expliquer la croissance de la fluidité sociale en soixante ans

7.1. Au fil des cohortes, réduction de l'inégalité des chances scolaires

Si l'on considère les trois côtés du « triangle classe d'origine – niveau d'éducation – classe de destination », la démocratisation de l'enseignement en elle-même, c'est-à-dire un affaiblissement du lien entre classe d'origine et niveau d'éducation atteint, est un premier phénomène qui a pu intervenir pour engendrer une plus grande ouverture sociale en France, au fil des cohortes. Un examen détaillé de la manière dont les distributions de niveau d'éducation ont varié tout au long du XX^e siècle montre principalement que les hommes et femmes de *toutes* les classes d'origine ont pu bénéficier de la fourniture d'une éducation plus avancée. Et utiliser comme critère le déclin de l'importance relative de la catégorie scolaire la plus basse (1ab) suggère aussi qu'une tendance vers l'égalisation est advenue, même si le progrès a été plus marqué parmi les enfants d'agriculteurs exploitants que parmi ceux de la classe ouvrière, qualifiée ou non qualifiée. Par exemple, dans la cohorte 1906-1924, 91 % des fils et 94 % des filles d'agriculteurs ne dépassaient pas le niveau du certificat d'études primaires, mais la même proportion s'élève à 19 % et 15 % dans la cohorte 1965-1973. Pour les hommes et femmes originaires de la classe ouvrière qualifiée, les taux correspondants s'établissaient respectivement à 73 % et 82 % dans la première cohorte pour chuter à 23 % et 19 % dans la dernière. Nous observons de nouveau que le progrès historique de la certification scolaire, déjà remarquable parmi les hommes, a été encore plus prononcé parmi les femmes.

L'analyse générale présentée dans le Tableau 4 confirme pleinement qu'une réduction de l'inégalité des chances scolaires est intervenue dans la société française. Selon les Modèles 2 et 3, la force générale du lien entre classe d'origine et niveau d'éducation atteint a décliné de 29 % pour les hommes, mais de 40 % pour les femmes. Et le progrès vers la démocratisation scolaire n'a pas été linéaire puisqu'en majeure partie, le changement est survenu dans les cohortes 1935-1944 et 1945-1954, avant de marquer largement le pas pour les hommes et femmes nés à partir du milieu de la décennie 1950. Il faut souligner que ces résultats sont en forte cohérence avec

Tableau 4. Variation au fil des cohortes dans l'association statistique entre classe d'origine (O) et niveau d'éducation (E)

Modèle			G ²	ddl	p	Δ(%)	Bic
Hommes (N = 64 801)							
1. CSO CSE OE			1 390,49	570	,000	4,52	-4 924,58
2. CSO CSE β _C OE			1 201,60	565	,000	4,20	-5 058,08
Différence 1-2			188,89	5	,000		
β _C	1 (1906-24)	1,031 (,034)	0,893 (,029)		0,755 (,026)	0,718 (,030)	0,707 (,037)
3. CSO CSE β _C β _A OE			1 187,91	561	,000	4,19	-5 027,45
Différence 2-3			13,69	4	,008		
β _C (déviation)	1 (1906-24)	+0,029	-0,113		-0,265	-0,289	-0,293
β _A (déviation)	1 (middle)	+0,035 (old)	-0,077 (old+)		+0,003 (young)	+0,082(young+)	
4. CSO CSE β _C β _A β _S OE			1 177,82	557	,000	4,18	-4 993,23
Différence 3-4			10,09	4	,039		
5. CSO CSE β _{CA} OE			1 165,98	551	,000	4,15	-4 938,59
Différence 3-5			21,93	10	,016		
Femmes (N = 46 079)							
1. CSO CSE OE			1 123,10	570	,000	4,78	-4 997,62
2. CSO CSE β _C OE			930,60	565	,000	4,32	-5 136,43
Différence 1-2			192,50	5	,000		
β _C	1 (1906-24)	0,916 (,043)	0,790 (,035)		0,626 (,028)	0,616 (,032)	0,600 (,035)
3. CSO CSE β _C β _A OE			919,20	561	,000	4,28	-5 104,88
Différence 2-3			11,40	4	,022		
β _C (déviation)	1 (1906-24)	-0,083	-0,190		-0,379	-0,384	-0,400
β _A (déviation)	1 (middle)	+0,021 (old)	-0,109(old+)		-0,004 (young)	-0,049(young+)	
4. CSO CSE β _C β _A β _S OE			913,93	557	,000	4,25	-5 067,20
Différence 3-4			5,27	4	ns		
5. CSO CSE β _{CA} OE			911,16	551	,000	4,25	-5 005,54
Différence 3-5			8,04	10	ns		

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

la recherche historique de Prost dans l'agglomération d'Orléans (Prost, 1986) de même qu'avec des publications antérieures (Thélot et Vallet, 2000 ; Vallet et Selz, 2007). Enfin, puisque seule la formation initiale est prise en compte, nous ne nous attendions à aucun effet d'âge au sein du Modèle 3, pour les hommes ou les femmes. Néanmoins, ceux qui apparaissent ne sont que marginalement significatifs et la statistique BIC – qui réalise le meilleur compromis entre la parcimonie du modèle et sa qualité d'ajustement – sélectionne en réalité le Modèle 2, c'est-à-dire le modèle *sans* effet d'âge, pour les hommes et les femmes. En outre, les paramètres estimés négatifs qui caractérisent le groupe le plus âgé sont compatibles avec le biais de déclaration évoqué plus haut¹¹.

7.2. Au fil des cohortes, réduction de l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation

La variation, selon la cohorte, des rendements professionnels des diplômés et, plus précisément, un affaiblissement de l'association statistique entre niveau d'éducation atteint et classe de destination, pourrait bien être un second phénomène à l'origine de la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes. Un examen approfondi de la manière dont les distributions des classes de destination, établies séparément pour les différents niveaux d'éducation, ont varié au cours du XX^e siècle montre essentiellement, pour les hommes et les femmes, que le changement au fil des cohortes a été beaucoup moins prononcé pour les catégories extrêmes – au plus le certificat d'études primaires d'un côté, un diplôme de l'enseignement supérieur long de l'autre – que pour les catégories intermédiaires – notamment, un diplôme de premier cycle du secondaire, un diplôme terminal de l'enseignement secondaire long, et un diplôme de l'enseignement supérieur court. Pour les membres des cohortes récentes qui possèdent ces derniers titres scolaires, les chances d'accès à la *service class* ont fortement chuté alors que la probabilité de rejoindre la classe ouvrière – souvent sa fraction qualifiée pour les hommes et sa fraction non qualifiée pour les femmes – ou encore la classe des employés qualifiés – pour les femmes – a considérablement augmenté. Toutefois, le seul examen

11. Les personnes âgées de faible niveau d'éducation sont, de manière disproportionnée, originaires de milieux sociaux modestes. Si, dans les enquêtes récentes, elles tendent à déclarer un bagage scolaire plus élevé que celui qu'elles possèdent en réalité, une association statistique plus faible entre classe d'origine et niveau d'éducation devrait apparaître. C'est bien ce que nous observons avec -0,077 pour les hommes et -0,109 pour les femmes.

Tableau 5. Variation au fil des cohortes dans l'association statistique entre niveau d'éducation (E) et classe de destination (D)

Modèle		G^2	ddl	p	$\Delta(\%)$	Bic
Hommes (N = 64 801)						
1. CSE CSD ED		1 534,80	570	,000	4,16	-4 780,27
2. CSE CSD β_C ED		1 473,09	565	,000	3,98	-4 786,59
Différence 1-2		61,71	5	,000		
β_C	1 (1906-24)	1,014 (.029)	0,937(.026)	0,866(.023)	0,888 (.028)	0,850 (.032)
3. CSE CSD $\beta_C\beta_A$ ED		1 373,05	561	,000	3,79	-4 842,31
Différence 2-3		100,04	4	,000		
β_C (déviation)	1 (1906-24)	-0,020	-0,107	-0,191	-0,172	-0,247
β_A (déviation)	1 (middle)	-0,059 (old)	-0,162(old+)	+0,071(young)	+0,136(young+)	
4. CSE CSD $\beta_C\beta_A\beta_S$ ED		1 361,62	557	,000	3,72	-4 809,42
Différence 3-4		11,43	4	,022		
5. CSE CSD β_{CA} ED		1 356,34	551	,000	3,72	-4 748,23
Différence 3-5		16,71	10	,081		
Femmes (N = 46 079)						
1. CSE CSD ED		1 536,41	570	,000	5,17	-4 584,31
2. CSE CSD β_C ED		1 309,58	565	,000	4,44	-4 757,45
Différence 1-2		226,83	5	,000		
β_C	1 (1906-24)	0,896 (.033)	0,812(.028)	0,722 (.024)	0,661 (.024)	0,636(.026)
3. CSE CSD $\beta_C\beta_A$ ED		1 177,37	561	,000	3,97	-4 846,71
Différence 2-3		132,21	4	,000		
β_C (déviation)	1 (1906-24)	-0,119	-0,204	-0,307	-0,399	-0,448
β_A (déviation)	1 (middle)	-0,098 (old)	-0,166 (old+)	+0,044 (young)	+0,115(young+)	
4. CSE CSD $\beta_C\beta_A\beta_S$ ED		1 174,18	557	,000	3,96	-4 806,95
Différence 3-4		3,19	4	ns		
5. CSE CSD β_{CA} ED		1 167,82	551	,000	3,96	-4 748,88
Différence 3-5		9,55	10	ns		

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

des distributions statistiques ne permet pas de savoir si ces rendements décroissants de l'éducation en termes absolus ont aussi entraîné, ou non, un déclin, en termes relatifs, de l'avantage professionnel que procure l'éducation.

De fait, l'analyse générale présentée dans le Tableau 5 établit clairement que l'association statistique entre niveau d'éducation et classe de destination s'est affaiblie, au fil des cohortes, dans la société française, le mouvement débutant plus tôt parmi les femmes – la cohorte 1925-1934 – que parmi les hommes – la cohorte 1935-1944 – et étant aussi plus marqué pour les premières que pour les seconds – une réduction de 45 % contre 25 % dans l'échelle du logarithme des *odds ratios*, d'après les estimations que le meilleur modèle fournit (Modèle 3). Le même modèle révèle aussi clairement l'existence d'un effet d'âge, d'une intensité assez semblable pour les deux sexes¹²: l'association statistique entre le niveau d'éducation atteint en formation initiale et la classe de destination tend à être plus faible quand les répondants sont enquêtés à un âge plus élevé, c'est-à-dire à un stade plus avancé de leur carrière professionnelle.

7.3. L'interaction entre classe d'origine, classe de destination et niveau d'éducation

Le Tableau 6 présente enfin une analyse statique qui met au jour la manière dont l'effet « direct » de la classe d'origine sur la classe de destination – ou leur association « nette » – varie avec le niveau d'éducation atteint. Pour les hommes comme pour les femmes, la classe de destination dépend à la fois de la classe d'origine et du niveau d'éducation, mais beaucoup plus de la seconde variable que de la première (Modèles 2, 3 et 4). Or la qualité d'ajustement du Modèle 4 est nettement améliorée en autorisant en outre que l'effet direct de la classe d'origine varie selon les différents niveaux d'éducation (Modèle 5). De façon générale, l'effet ascriptif est plus faible lorsque les répondants détiennent un niveau d'éducation plus élevé. Presque monotone parmi les hommes, la variation log-multiplicative l'est même totalement parmi les femmes et, une fois de plus, elle s'avère nettement plus ample dans la partie féminine

12. L'étendue des paramètres correspondants est $0,136 - (-0,162) = 0,298$ pour les hommes, et $0,115 - (-0,166) = 0,281$ pour les femmes.

Tableau 6. L'interaction statistique entre niveau d'éducation (E), classe d'origine (O) et classe de destination (D)

Modèle		G ²	ddl	p	Δ(%)	Bic
Hommes (N = 64 801)						
1. COE CD		45 201,85	1476	,000	31,09	28 849,13
2. COE CD OD		23 437,83	1440	,000	19,61	7483,96
3. COE CD ED		16 082,45	1446	,000	15,82	62,10
4. COE CD OD ED		2 653,32	1410	,000	5,62	-12 968,18
5. COE CD β _E OD ED		2 579,14	1405	,000	5,54	-12 986,96
Différence 4-5		74,18	5	,000		
β _E	1 (1ab)	0,913 (1c) (,027)	0,879 (2ab) (,029)	0,730 (2c) (,039)	0,774 (3a) (,060)	0,585 (3b) (,060)
Femmes (N = 46 079)						
1. COE CD		34 062,35	1 476	,000	33,03	18 212,89
2. COE CD OD		22 318,64	1 440	,000	25,09	6 855,76
3. COE CD ED		8 855,86	1 446	,000	13,88	-6 671,45
4. COE CD OD ED		2 626,40	1 410	,000	6,67	-12 514,34
5. COE CD β _E OD ED		2 443,93	1 405	,000	6,32	-12 643,12
Différence 4-5		182,47	5	,000		
β _E	1 (1ab)	0,883 (1c) (,041)	0,604 (2ab) (,037)	0,421 (2c) (,054)	0,385 (3a) (,070)	0,337 (3b) (,065)

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

de la population active – une réduction de l'effet ascriptif de 66 %, de la catégorie « au plus le certificat d'études primaires » (1ab) à « un diplôme de l'enseignement supérieur long » (3b) – que dans la partie masculine – une réduction de 41 %. Cette interaction, combinée au fait que l'expansion de l'enseignement a progressivement accru la taille relative des groupes plus diplômés, crée un effet de composition qui nous fournit un troisième mécanisme susceptible d'expliquer l'augmentation de la fluidité sociale en France, au fil des cohortes de naissance¹³.

8. Révéler la contribution des différents mécanismes à la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes

En suivant une proposition de Breen (2010), nous pouvons désormais conclure notre investigation par une analyse contrefactuelle ou de simulation qui mettra en lumière le rôle des différents mécanismes dans la formation d'une fluidité sociale accrue en France, au fil des cohortes. Nous partons d'un modèle de *path analysis* à deux équations et pour variables catégorielles (Goodman, 1973 ; Vermunt, 1997), nommé *Baseline*, qui suppose qu'aucune variation liée aux cohortes et aux mécanismes explicatifs n'est intervenue : le niveau d'éducation dépend seulement de la classe d'origine (équation 1) ; la classe de destination dépend de la cohorte de naissance et elle dépend aussi de la classe d'origine, du niveau d'éducation atteint et de leur interaction (équation 2)¹⁴. Sur le tableau COD estimé ainsi, nous ajustons le modèle Unidiff afin de simuler les conséquences des hypothèses incluses dans *Baseline* sur la variation de la fluidité sociale au fil des cohortes. Puis un second modèle, nommé *Expand*, ajoute l'association CE dans la première équation, *i.e.*, prend en compte l'expansion de l'enseignement – et l'effet de composition qui lui est associé. Nous ajustons de nouveau le modèle Unidiff sur le tableau COD estimé, afin de simuler la variation de la fluidité sociale qui est seulement

13. Un quatrième mécanisme n'a pas été étudié plus haut, mais sera directement pris en compte dans la section suivante : le fait que l'effet direct de la classe d'origine sur la classe de destination pourrait avoir varié au fil des cohortes.

14. Pour des raisons qui ont été clarifiées dans les sections précédentes, le modèle inclut aussi les effets d'âge et les interactions avec l'âge. Dans la syntaxe LEM (Vermunt, 1997), il s'écrit formellement :

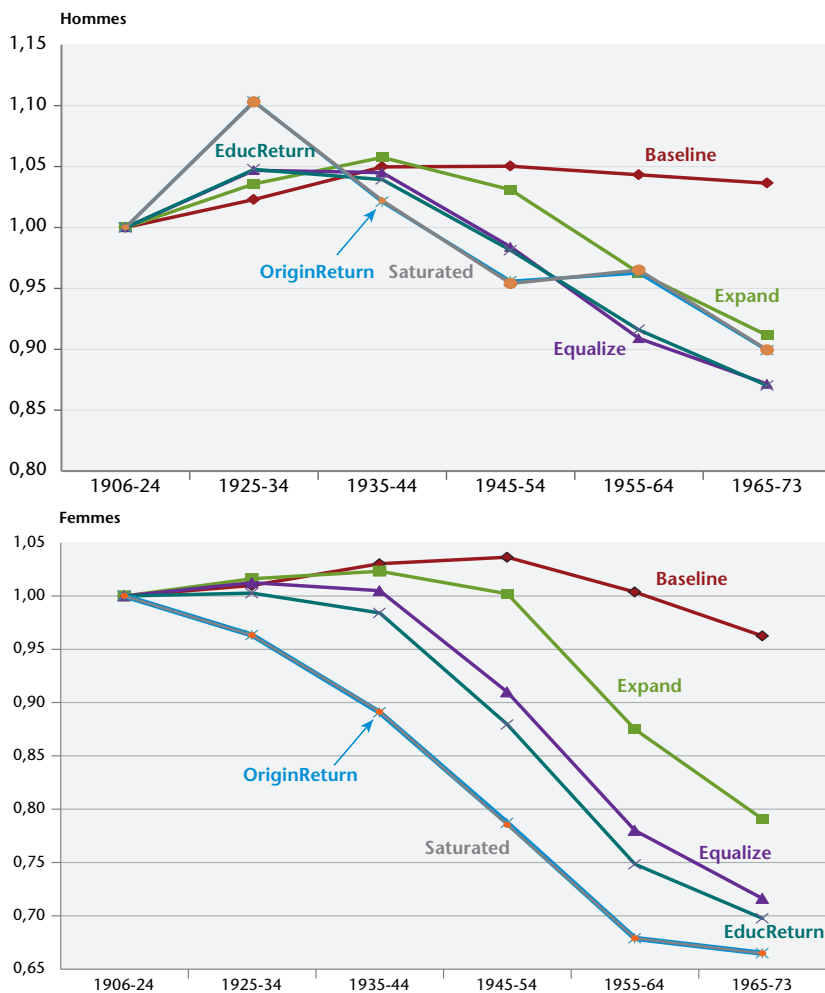
mod E|CAO {AOE}

D|CAOE {CAD AOED}

due à l'expansion de l'enseignement. Un troisième modèle, nommé *Equalize*, ajoute l'interaction COE dans la première équation, *i.e.*, prend en compte la réduction de l'inégalité des chances scolaires. Ajuster de nouveau le modèle Unidiff sur le tableau COD estimé révélera par conséquent la variation *additionnelle* de la fluidité sociale qui est due à la démocratisation *en elle-même*. Il est désormais facile de poursuivre avec la même logique. À partir du modèle *EducReturn* qui ajoute l'interaction CED dans la seconde équation, on rendra visible la variation additionnelle de la fluidité sociale qui provient du changement dans l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation. Puis *OriginReturn*, qui ajoute l'interaction COD dans la seconde équation, permettra de mettre au jour la variation additionnelle de la fluidité sociale qui est due au changement éventuellement intervenu dans l'effet direct de la classe d'origine sur la classe de destination. Enfin, à partir du modèle *Saturated*, qui ajoute le terme CAOE dans la première équation et CAOED dans la seconde, nous serons en mesure de reproduire exactement les tendances *observées* de la fluidité sociale, au fil des cohortes de naissance, telles que nous les avons analysées quelques pages plus haut.

Le Graphique 2 présente, de manière synthétique, les tendances (Unidiff) de la fluidité sociale, au fil des cohortes, qui sont impliquées par les six modèles, progressivement complexifiés, qui viennent d'être décrits. En débutant l'examen par les hommes, le graphique est interprétable à partir de la cohorte 1945-1954. En comparaison de la cohorte 1906-1924, le léger accroissement de la fluidité sociale qui caractérise la cohorte 1945-1954 est principalement une conséquence de l'égalisation de l'éducation – ou de la démocratisation *en elle-même* – et secondairement, avec approximativement les mêmes contributions, une conséquence de l'expansion de l'enseignement et aussi du changement – ici, réduction – de l'effet direct de la classe d'origine qui a également augmenté la fluidité sociale. Enfin, le changement intervenu dans l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation n'a joué en réalité aucun rôle. En d'autres termes, les rendements professionnels décroissants des diplômés n'ont pas eu d'influence sur la fluidité sociale, probablement parce qu'ils ont affecté les hommes de toutes les classes d'origine assez uniformément.

Graphique 2. Contribution des quatre mécanismes à la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes (I)*



* Les simulations sont effectuées sur le tableau de contingence CAOED, *i.e.*, en autorisant des effets d'âge, et les tendances de la fluidité sociale sont estimées sur les tableaux COD qui en résultent.

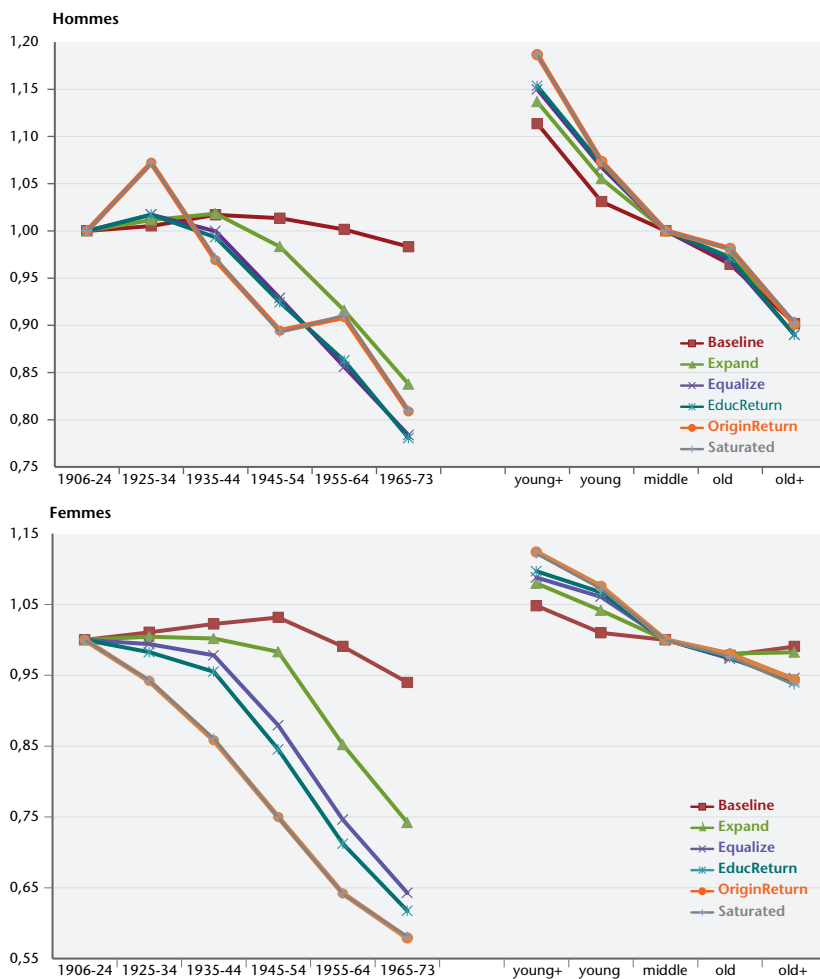
Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

La situation est différente dans les cohortes ultérieures – 1955-1964 et 1965-1973. Dans celles-ci, qui ont connu la généralisation de l'accès à la classe de sixième (Duru-Bellat et Kieffer, 2001), l'expansion de l'enseignement et l'effet de composition associé constituent le facteur dominant, et l'égalisation de l'éducation le facteur secondaire, pour expliquer la variation de la fluidité sociale.

À nouveau, la diminution des rendements de l'éducation n'a joué aucun rôle, mais le changement intervenu dans l'effet direct de la classe d'origine a eu un effet relativement modeste dans la direction opposée, *i.e.*, il a réduit la croissance de la fluidité sociale qui aurait été produite par, uniquement, l'expansion de l'enseignement et l'égalisation de l'éducation¹⁵. En un mot, ce n'est que dans la cohorte 1945-1954 que la démocratisation *en elle-même* a constitué l'explication majeure de l'accroissement de la fluidité sociale, tandis que l'expansion de l'enseignement est devenue le facteur principal dans les cohortes 1955-1964 et 1965-1973 – un résultat de nouveau tout à fait compatible avec le travail entrepris par l'historien de l'éducation Antoine Prost.

Ces résultats centraux sont reproduits quand la même analyse est conduite sur l'échantillon féminin : en tant que facteurs explicatifs, l'égalisation de l'éducation domine l'expansion de l'enseignement dans la cohorte 1945-1954, mais il en va à l'inverse dans les cohortes ultérieures. Toutefois, certaines nuances sont aussi visibles car, dans le cas féminin, les quatre facteurs ont contribué à la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes. D'une part, le changement intervenu dans les rendements professionnels de l'éducation a eu un effet toujours positif, quoique modeste, pour expliquer l'augmentation de la fluidité sociale tandis qu'il ne jouait aucun rôle dans l'analyse masculine. D'autre part et plus notablement, pour toutes les cohortes y compris les deux dernières, le changement relatif à l'effet direct de la classe d'origine a contribué positivement à l'accroissement de la fluidité sociale. En écrivant ces lignes, nous devons admettre que nous n'avons pas d'argument convaincant à avancer pour rendre compte de cette divergence entre les analyses masculine et féminine.

15. Une publication récente, fondée sur les mêmes enquêtes, mais des méthodes statistiques très différentes conclut aussi que l'effet « direct » de l'origine sociale s'est renforcé dans les cohortes les plus récentes ou la dernière décennie observée (Bouchet-Valat, Peugny et Vallet, 2016).

Graphique 3. Contribution des quatre mécanismes à la croissance de la fluidité sociale au fil des cohortes (II)*


* Les simulations sont effectuées sur le tableau de contingence CAOED, *i.e.*, en autorisant des effets d'âge, et les tendances de la fluidité sociale sont estimées sur les tableaux CAOD qui en résultent en imposant une structure additive à la variation selon la cohorte et l'âge.

Source : Enquêtes Formation-Qualification Professionnelle conduites par l'Insee en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 ; données assemblées par l'auteur.

Le Graphique 3 reproduit la même démarche avec une légère variante. Les six modèles à deux équations demeurent inchangés, mais les tendances de la fluidité sociale sont désormais estimées sur les tableaux CAOD impliqués, en imposant une structure Unidiff

additive sur la cohorte et l'âge¹⁶. Pour les hommes et les femmes, nos commentaires précédents relatifs aux cohortes sont pleinement confirmés et semblent donc robustes. S'agissant de l'âge et pour les deux sexes, la variation qui apparaît entre les cinq groupes établit clairement que la fluidité sociale s'accroît au cours de la carrière professionnelle. Néanmoins, alors que, parmi les hommes, la variation correspondante est au moins aussi importante que celle qui sépare la cohorte la plus ancienne et la plus récente, son ampleur est fortement réduite parmi les femmes et bien en-deçà de la variation entre les cohortes extrêmes. Nous interprétons cette différence entre les sexes comme le reflet du fait que, dans les cohortes considérées, les femmes connaissent des opportunités de carrière plus limitées que les hommes sur le marché du travail, ainsi que des vies professionnelles plus souvent interrompues que celles de leurs homologues masculins. Enfin et de manière rassurante, la variation de la fluidité sociale selon le groupe d'âge est peu affectée par l'introduction progressive des différents effets relatifs aux cohortes, au sein des données simulées.

9. Conclusion

Dans cet article, nous avons assemblé des données provenant des enquêtes *Formation – Qualification Professionnelle* de 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003 – une série d'enquêtes réalisées par l'INSEE et généralement considérées comme fortement comparables au cours du temps et comme une source de première qualité pour la recherche sur la mobilité sociale – afin d'étudier systématiquement comment mobilité sociale entre générations et fluidité sociale ont évolué en France pour les hommes et femmes des cohortes nées à partir de la première décennie du XX^e siècle et jusqu'au début des années 1970. Sur cette longue période, la structure des distributions de classes d'origine et de classes de destination a été profondément transformée, comme une simple conséquence du changement économique et de la modernisation de la société française, et la distribution des niveaux d'éducation a été totalement bouleversée, davantage encore pour les femmes que pour les hommes, à la suite d'une expansion considérable de

16. Voir la note 8.

l'enseignement. Les taux absolus de mobilité sociale ont augmenté, dans les directions ascendante et descendante. L'inégalité des chances scolaires a été quelque peu réduite, bien qu'essentiellement dans les cohortes nées entre le milieu des années 1930 et le milieu des années 1950. Mais l'avantage professionnel que procure l'éducation a aussi décliné, en termes absolus et relatifs, au moins depuis les mêmes cohortes. Cependant, selon notre résultat majeur, les cohortes récentes sont intergénérationnellement « plus fluides » que les cohortes anciennes au sens où, comparativement aux secondes, les premières font l'expérience d'une association statistique quelque peu réduite entre classe d'origine et classe de destination. En outre, contrairement à des thèses que nous avons rappelées en introduction et qui ont été exprimées à une période où n'étaient disponibles que des données plus rares et des méthodes statistiques moins sophistiquées, le changement relatif à l'éducation dans ses deux composantes – l'expansion de l'enseignement d'un côté, la démocratisation *en elle-même* de l'autre – a joué un rôle-clé dans la création d'une fluidité sociale accrue ou d'une plus grande ouverture sociale en France. Toutefois, ce n'est que dans la cohorte 1945-1954 que la démocratisation *en elle-même* a constitué l'explication principale, alors que l'expansion de l'enseignement et l'effet de composition associé sont devenus ensuite le facteur dominant. Cela introduit certainement des interrogations sur le degré auquel la fluidité sociale continuera à augmenter régulièrement dans des cohortes plus récentes que nous n'avons pu observer dans cet article. Nous voudrions insister sur le fait que le même effort analytique pourrait probablement être poursuivi – avec l'enquête *Formation – Qualification Professionnelle* de 2014-2015, et aussi la série des *Enquêtes sur l'emploi* qui a systématiquement collecté des données sur la mobilité sociale entre générations depuis son édition annuelle de 1982 – afin d'observer le progrès – ou le recul – des mobilité et fluidité sociales dans la société française et les années à venir. Il nous faut aussi revenir sur l'une des conclusions d'une contribution précédente où, à partir des enquêtes de 1970 à 1993 analysées dans une perspective de période (ou d'enquête), nous envisagions l'affaiblissement de l'avantage professionnel relatif que procure l'éducation comme l'un des facteurs qui, conjointement à l'expansion de l'enseignement et la démocratisation, expliquaient la croissance de la fluidité

sociale (Vallet, 2004). Selon l'analyse en termes de cohorte que nous avons développée ici, ce mécanisme a, en réalité, joué un rôle très mineur, probablement parce que la diminution des rendements professionnels de l'éducation a affecté les hommes et femmes des différentes classes d'origine assez uniformément.

En dépit du fait que l'espacement inégal des enquêtes *Formation – Qualification Professionnelle* et les contraintes de définition des cohortes dans le cadre du projet comparatif ont entravé la délimitation parfaitement rigoureuse de groupes d'âge, un autre résultat important de cet article est que la fluidité sociale évolue avec l'âge – mais, de manière suggestive, moins pour les femmes que pour les hommes –, c'est-à-dire que l'association statistique entre classe d'origine et classe de destination est quelque peu réduite quand les répondants sont interrogés à un âge plus élevé et, simultanément, un stade plus avancé de leur carrière professionnelle. Une variation analogue concerne aussi l'association entre le niveau d'éducation atteint et la classe de destination. Ces résultats nous semblent constituer le reflet des expériences variées, des opportunités et des handicaps que les individus sont susceptibles de rencontrer au cours de leur vie professionnelle. Quelle que soit l'importance du « triangle classe d'origine – niveau d'éducation – classe de destination », la formation initiale ne « fixe » pas la position sociale à jamais. La recherche française sur la mobilité sociale n'a guère consacré d'analyses à la mobilité intra-générationnelle – ou mobilité de carrière – dans les décennies récentes et c'est là certainement un domaine qui doit être réinvesti (Monso, 2006).

Enfin, nombre de nos analyses ont mis au jour l'existence d'évolutions plus prononcées parmi les femmes que parmi les hommes. En comparaison de celles nées dans les cohortes récentes, les femmes appartenant aux générations anciennes ont plus souvent connu des trajectoires professionnelles plus courtes de même que des carrières davantage interrompues par des événements familiaux. Il s'ensuit que, dans les cohortes anciennes plus que dans les cohortes récentes, la classe de destination des femmes pourrait bien refléter une position professionnelle détenue dans le passé plutôt qu'à la date de l'enquête. Il se pourrait que cela ait accru l'amplitude des évolutions que nous avons pu mettre au jour dans nos analyses sur les femmes. Cependant, et plus généralement, nous voyons surtout cette caractéristique de nos résultats

comme un reflet des transformations profondes que le remarquable développement des scolarités des filles et des jeunes femmes, de même que leur engagement ultérieur sur le marché du travail et leur participation soutenue à la population active, ont introduit dans la société française, tout au long du XX^e siècle.

Références bibliographiques

- Albouy V. et T. Wanecq, 2003, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique*, 361 : 27-47.
- Baudelot C., 1989, « L'âge rend-il plus savant ? Un exemple de biais de réponse dans les enquêtes », In P. L'Hardy et C. Thélot (dir.), *Les ménages. Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Paris, INSEE, 159-173.
- Baudelot C. et R. Establet, 2000, *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Éditions du Seuil.
- Baudelot C. et M. Glaude, 1989, « Les diplômes se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Économie et Statistique*, 225 : 3-16.
- Baudelot C. et M. Gollac, 1997, « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Économie et Statistique*, 304-305 : 17-35.
- Bouchet-Valat M., C. Peugny et L.-A. Vallet, 2016, « Inequality of educational returns in France: changes in the effect of education and social background on occupational careers », In F. Bernardi and G. Ballarino (eds.), *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*, Cheltenham, Northampton, Edward Elgar, 20-33.
- Boudon R., 1973, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 2^e éd. 1978.
- Brauns H. et S. Steinmann, 1999, « Educational reform in France, West-Germany and the United Kingdom: updating the CASMIN educational classification », *ZUMA-Nachrichten*, 44 : 7-44.
- Breen R., 2010, « Educational expansion and social mobility in the twentieth century », *Social Forces*, 89 : 365-388.
- Chauvel L., 1998a, « La seconde explosion scolaire : diffusion des diplômes, structure sociale et valeur des titres », *Revue de l'OFCE*, 66 : 5-36.
- Chauvel L., 1998b, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2^e éd. revue et augmentée 2010.
- Duru-Bellat M. et A. Kieffer, 2001, « The democratization of education in France: Controversy over a topical issue », *Population: An English Selection*, 13 : 189-218.
- Erikson R. et J. H. Goldthorpe, 1992, *The Constant Flux: A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, Oxford, Clarendon Press.

- Forgeot G. et J. Gautié, 1997, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », *Économie et Statistique*, 304-305 : 53-74.
- Forsé M., 1997, « La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales », *Revue de l'OFCE*, 63 : 229-239.
- Forsé M., 2001, « L'évolution des inégalités des chances sociales et scolaires en France au cours des quinze dernières années », In R. Boudon, N. Bulle et M. Cherkaoui (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, 171-186.
- Girard A. et H. Bastide, 1963, « La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement », *Population*, 18 : 435-472.
- Goldthorpe J. H. et L. Portocarero, 1981, « La mobilité sociale en France, 1953-1970. Nouvel examen », *Revue française de sociologie*, 22 : 151-166.
- Goodman L. A., 1973, « The analysis of multidimensional contingency tables when some variables are posterior to others: A modified path analysis approach », *Biometrika*, 60 : 179-192.
- Goux D. et É. Maurin, 1997, « Meritocracy and social heredity in France: some aspects and trends », *European Sociological Review*, 13 : 159-177.
- Goux D. et É. Maurin, 1998, « From education to first job: the French case », In Y. Shavit and W. Müller (eds.), *From School to Work: A Comparative Study of Educational Qualifications and Occupational Destinations*, Oxford, Clarendon Press, 103-141.
- Ichou M. et L.-A. Vallet, 2011, « Do all roads lead to inequality? Trends in French upper secondary school analysed with four longitudinal surveys », *Oxford Review of Education*, 37 : 167-194.
- Ichou M. et L.-A. Vallet, 2013, « Academic achievement, tracking decisions, and their relative contribution to educational inequalities: change over four decades in France », In M. Jackson (ed.), *Determined to Succeed? Performance versus Choice in Educational Attainment*, Stanford, Stanford University Press, 116-148.
- Koubi M., 2003, « Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohorte », *Économie et Statistique*, 369-370 : 119-147.
- Merle P., 2009, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte.
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, 8, Paris.
- Monso O., 2006, « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, 1112.
- Nauze-Fichet E. et M. Tomasini, 2002, « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et Statistique*, 354 : 21-43.

- Peugny C., 2007, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique*, 410 : 23-45.
- Prost A., 1968, *Histoire de l'enseignement en France : 1800-1967*, Paris, Armand Colin.
- Prost A., 1981, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : l'École et la Famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, 2^e édition 2004, Paris, Éditions Perrin.
- Prost A., 1986, *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980*, 2^e édition 1992, Paris, Presses Universitaires de France.
- Prost A., 1992, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, 2^e édition 1997, Paris, Éditions du Seuil.
- Thélot C., 1976, « Origine et position sociales : faits et interprétation », *Économie et Statistique*, 81-82 : 73-88.
- Thélot C., 1982, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.
- Thélot C. et L.-A. Vallet, 2000, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, 334 : 3-32.
- Vallet L.-A., 1991, *La mobilité sociale des femmes en France. La participation des femmes aux processus de mobilité sociale intergénérationnelle*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne.
- Vallet L.-A., 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, 40 : 5-64 [Vallet L.-A., 2001, « Forty years of social mobility in France. Change in social fluidity in the light of recent models », *Revue française de sociologie. An annual English selection*, 42, Supplement, 40 : 5-64].
- Vallet L.-A., 2004, « Change in intergenerational class mobility in France from the 1970s to the 1990s and its explanation: an analysis following the CASMIN approach », In R. Breen (ed.), *Social Mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 115-147.
- Vallet L.-A., 2014, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, 175 : 6-17.
- Vallet L.-A. et M. Selz, 2007, « Évolution historique de l'inégalité des chances devant l'école : des méthodes et des résultats revisités », *Éducation et Formations*, 74 : 65-74.
- Vermunt J. K., 1997, *Log-Linear Models for Event Histories*, Thousand Oaks, Sage.
- Xie Y., 1992, « The log-multiplicative layer effect model for comparing mobility tables », *American Sociological Review*, 57 : 380-395.

COMMENT LES FRANÇAIS JUGENT-ILS LEUR STATUT SOCIAL ?

Michel Forsé, CNRS, Paris, France

Maxime Parodi, OFCE, Sciences Po, Paris, France

Au cours d'une enquête par sondage représentatif, il était demandé aux interviewés de se situer au sein de trois échelles de statuts (allant chaque fois de 1 à 10) en notant ce qu'ils considéreraient être leur position à la fin de leurs études, aujourd'hui, ainsi que celle qui serait juste selon eux. Il en ressort que plus la mobilité sociale est ressentie comme faible, plus l'écart entre le statut social jugé juste et celui d'aujourd'hui a tendance à être important. Cette attente d'une position juste plus élevée est d'autant plus forte que l'on s'estime bas dans la hiérarchie sociale. L'autoposition actuelle a d'ailleurs sur la frustration sociale un effet plus important que celui de la mobilité sociale. Si les catégories populaires ressentent davantage de frustration, c'est surtout en raison de l'inégalité des chances qu'elles dénoncent. Les enquêtés attendent donc plus d'égalité des chances mais aussi des places.

Mots clés : justice sociale, mobilité sociale, frustration relative, statut social, égalité des chances, inégalité.

S'agissant des attentes des individus à l'égard de leur statut social, Alexis de Tocqueville (1856) expose dans *l'Ancien Régime et la Révolution* une idée qui est devenue un « classique ». Selon lui, une forte mobilité ascendante accroît démesurément les attentes de chacun. Et plus la distorsion entre ces attentes et leur réalisation devient importante, plus un sentiment d'insatisfaction ou de frustration grandit pour conduire à des contestations de l'ordre social, voire à des révolutions. Les sociologues des révolutions ont souvent repris cet argument central de Tocqueville. Mais égale-

ment tous ceux qui ont étudié plus empiriquement le rapport entre mobilité sociale et frustration personnelle (notamment Samuel Stouffer dès 1949).

Dans la veine de ces travaux, nous chercherons ici à réévaluer ces conclusions à l'échelle d'une société entière vue à travers un échantillon représentatif. Plus spécifiquement, en France aujourd'hui, quelle relation existe-t-il entre la mobilité sociale intragénérationnelle perçue et le statut social juste revendiqué par les individus, qui peut être considéré comme un indicateur des attentes dont il vient d'être question ?

Il est clair que les gens savent bien qu'ils vivent dans une société hiérarchisée, quel que soit le vocabulaire utilisé pour décrire cette hiérarchie, mais quelle place pensent-ils occuper au sein de cette hiérarchie ? Comment jugent-ils qu'elle a évolué depuis la fin de leurs études ? D'ailleurs l'école instaure-t-elle une hiérarchie de départ dans la vie qui est acceptée ? En tous cas, relativement à la position qu'ils pensent occuper aujourd'hui, dans quelle mesure revendiquent-ils un statut supérieur ? Cette revendication est-elle liée à la mobilité connue depuis la sortie de l'école et, dans la mesure où elle serait déçue, va-t-elle jusqu'à alimenter une critique plus large quant à l'injustice de la société française ?

En somme il s'agit de savoir si les Français ont ou non le sentiment d'être à leur place, de « mériter » leur place, et de comprendre les raisons qui sous-tendent ce sentiment. C'est aussi à cette aune que se juge la « méritocratie ».

Pour avancer des éléments de réponse à ces questions, nous utiliserons l'enquête « DYNEGAL » réalisée par la SOFRES en juin 2013 sur un échantillon représentatif par quotas¹ de 4 049 individus résidant à cette date en France métropolitaine et âgés de 18 ans ou plus².

1. Age, sexe, taille d'agglomération et PCS croisés par grandes régions (ZEAT).

2. On trouvera tous les détails sur cette enquête sur le site web dynegal.org. Les données et métadonnées sont accessibles via le site de l'ADISP : <https://www.cmh.ens.fr/greco/enquetes/XML/lil.php?lil=lil-1053>.

1. Comment les individus perçoivent-ils leur statut social ?

Interrogés dans cette enquête sur leur position sociale actuelle, la plupart des interviewés acceptent de se placer sur une échelle de statuts sociaux allant de 1 (bas) à 10 (sommet). Ils ont donc parfaitement conscience de s'insérer au sein d'une hiérarchie sociale. Mais comment jugent-ils cette position qu'ils déclarent occuper ? Pour le savoir, l'enquête DYNEGAL ne demandait pas simplement aux interviewés où ils se situaient actuellement, mais aussi où ils se situaient au moment de l'arrêt de leurs études (cette question n'étant posée qu'aux plus de 29 ans) et où ils trouveraient juste de se situer (toujours en se plaçant eux-mêmes sur une échelle allant de 1 à 10)³.

Tableau 1. Statistiques descriptives des questions sur l'autoposition sociale

	Position...		
	... à l'arrêt des études	... actuelle	... qui serait juste
Moyenne sur une échelle de 1 à 10	4,8	5,3	6,1
Écart-type	1,8	1,7	1,6
Asymétrie	-0,1	-0,3	-0,2
Aplatissement	0	0,2	0,6
Indice de Gini ^a	0,21	0,17	0,14
Distance moyenne	2,0	1,8	1,7

^a Plus l'indice de Gini est proche de 0, plus la situation est égalitaire.

Source : Enquête DYNEGAL.

Comme on peut le voir au tableau 1, les individus se positionnent à la fin de leurs études à 4,8 en moyenne sur l'échelle des statuts sociaux. Ils jugent leur position actuelle un peu plus élevée à 5,3 et ils pensent qu'il serait juste qu'ils occupent une position encore un peu plus élevée à 6,1. Pour les trois distributions de réponses, les coefficients d'asymétrie sont légèrement négatifs, ce qui signifie que les positions très au-dessus de la moyenne sont un peu moins choisies par les enquêtés que celles très en dessous.

3. Ce triple questionnement reprend celui d'une enquête réalisée par le GEMAS (laboratoire du CNRS) en 1977 (Cherkaoui, 1988). La comparaison des résultats de cette enquête avec la nôtre n'est cependant pas possible car si l'enquête DYNEGAL porte sur un échantillon représentatif, celle du GEMAS ne visait qu'un échantillon « raisonné » de 1 000 individus répartis en 4 classes d'âges (18-29 ans, 30-44 ans, 45-59 ans, 60 ans et plus) et 5 groupes professionnels (manœuvres, ouvriers professionnels, médecins et avocats, cadres supérieurs, petits commerçants) de façon à ce que chaque case du tableau croisant ces deux critères contienne 50 individus.

Autrement dit, les individus déclarent rarement être très au-dessus de la moyenne.

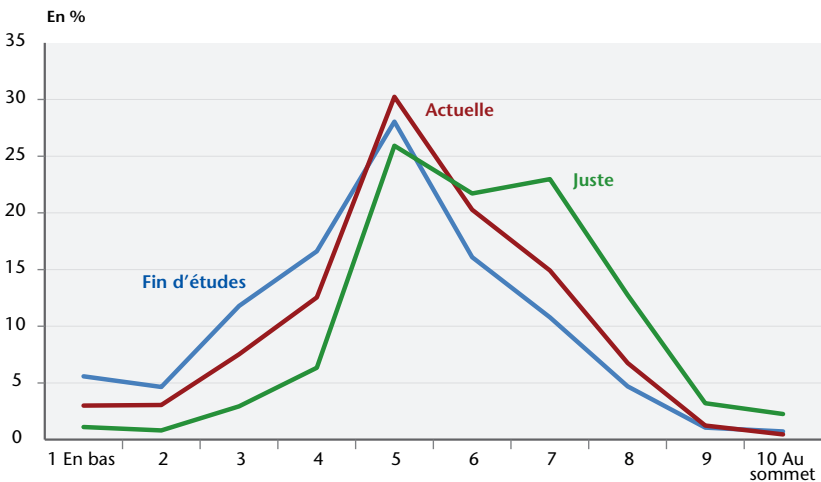
D'après les écarts-types, la distribution de la position qui serait juste est plus étroite que la distribution de la position actuelle, elle-même plus étroite que la distribution des positions à l'arrêt des études. Les coefficients d'aplatissement montrent que la distribution de la position qui serait juste est plus « pointue » (0,6) que la distribution de la position actuelle (0,2), elle-même plus « pointue » que la distribution de la position à l'arrêt des études (à peu près nulle, comme pour une loi normale). Enfin, lorsque l'on multiplie l'indice de concentration de Gini par deux fois la moyenne, on a une mesure de la distance moyenne entre les statuts de deux individus pris au hasard. D'après les classements que les individus s'attribuent à la sortie de l'école, il y a en moyenne 2 échelons d'écart entre eux. Il n'y en a plus en moyenne que 1,8 entre les positions actuelles de deux individus, et que 1,7 entre les positions qu'ils estiment chacun justes. Tous ces indicateurs statistiques conduisent en définitive à la même conclusion : la distribution du statut social qui serait juste est la distribution la plus égalitaire et la distribution du statut social à l'arrêt des études, la plus inégalitaire⁴. Bien que ces différences soient assez faibles, celles-ci pourraient s'expliquer par le fait que l'école a une fonction de classement plutôt bien connue des individus. Ceux-ci sortent du système scolaire en percevant assez nettement leur position relative. Par la suite, cette finesse dans le classement se perd quelque peu. Même si chacun est conscient de l'existence d'une hiérarchie sociale, il y a un peu plus d'indistinction entre les positions actuelles des individus. Et si chacun obtenait le statut qu'il estime juste, l'indistinction serait encore légèrement renforcée.

Toutefois, comme l'illustre le graphique 1, le fait le plus notable ici est que les trois distributions ont une forme relativement gaussienne : la structure sociale que les enquêtés ont implicitement produite à partir de leurs auto-positionnements ressemble à celle d'une société composée d'une forte classe moyenne. Ceci est assez

4. Même si, comme nous l'avons précisé à la note 2, les échantillons ne sont pas comparables, on peut noter que cette diminution de l'inégalité lorsque l'on va de la distribution des positions à la fin des études, à celles actuelles puis à celle jugée justes, s'observait déjà dans l'enquête du GEMAS de 1977 (Cherkaoui, 1988, p. 230). On peut en conclure à une bonne robustesse de ce résultat.

cohérent avec leur sentiment d'appartenance à une classe sociale puisque 58 % de Français déclarent faire partie de la classe moyenne. On peut y ajouter les 7 % des Français qui déclarent n'appartenir à aucune classe sociale et se positionnent en fait plutôt au centre. Enfin, la plupart des autres (31 %) disent faire partie de la classe populaire ou ouvrière et ils se positionnent un peu en dessous de la moyenne. Presque tous se placent donc près de la moyenne, avec une petite majorité juste en dessous de celle-ci.

Graphique 1. Distributions des positions à l'arrêt des études, actuelles et seraient justes



Source : Enquête DYNEGAL.

Ceci dit, il s'agit là du positionnement subjectif des Français, et l'on peut se demander s'il fait apparaître une hiérarchie (assez) cohérente et concordante avec ce que l'on sait par ailleurs de leur position sociale objective. Sur ce point, la réponse est clairement positive. En moyenne, l'autoposition sociale actuelle s'ordonne conformément, ou à peu près, à la hiérarchie issue des catégories socioprofessionnelles détaillées. Les professions libérales, les chefs d'entreprise et les cadres supérieurs se situent d'eux-mêmes en haut de la hiérarchie tandis que les ouvriers spécialisés, les ouvriers agricoles, les employés de commerce, les personnels de service aux particuliers se situent en bas de cette hiérarchie. Les Français ne se trompent guère sur leur position relative.

Néanmoins, les hiérarchies issues des trois types d'autoposition ne se recoupent tout de même pas totalement. En particulier, l'écart entre le classement à la fin des études et le classement actuel est parfois assez prononcé. C'est le cas, par exemple, des artisans et des contremaîtres, qui se positionnent nettement plus bas sur l'échelle à l'arrêt des études que sur l'échelle représentant leur position actuelle. À leurs yeux, vraisemblablement, les métiers qu'ils exercent sont plus valorisés socialement que ce que l'école leur laissait espérer. On ne trouve pas de tels écarts entre le classement qui serait juste et le classement actuel.

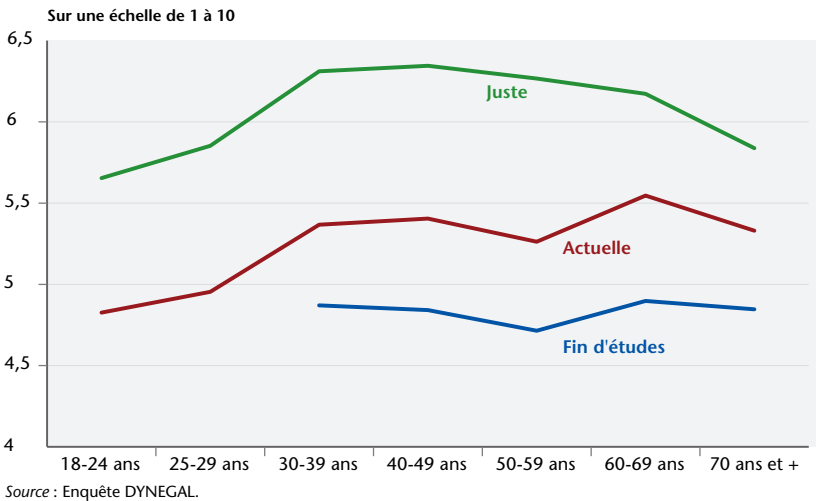
Dans l'ensemble, le statut social que les enquêtés se sont accordés est corrélé à tous les indicateurs objectif de la hiérarchie socio-économique : revenu, diplôme, niveau de vie et, comme nous venons de le voir, catégorie socioprofessionnelle. Il est également corrélé au niveau de vie subjectif, que l'on évalue en demandant aux individus si, en matière budgétaire, ils connaissent des fins de mois difficiles. Plus on déclare connaître des fins de mois difficiles, plus on se positionne bas dans les échelles de statut et plus, également, le décalage entre le statut juste et le statut actuel est élevé. Ce dernier écart, qui correspond à une forme de frustration, passe ainsi (de manière très significative statistiquement) de 0,42 chez ceux qui ne connaissent jamais de fins de mois difficiles à 1,50 chez ceux qui en connaissent au contraire très souvent. On trouve des chiffres sensiblement identiques lorsque l'on compare ceux qui déclarent être satisfaits de la vie qu'ils mènent (ce qui est bien sûr lié au niveau de vie) à ceux qui affirment le contraire.

Au-delà du niveau de vie, qu'en est-il des autres variables sociodémographiques ? Tout d'abord, il y a assez peu d'écarts entre les positions subjectives moyennes des hommes et des femmes. Ces écarts ne sont pas significatifs statistiquement en ce qui concerne la position actuelle et la position juste. Ils le sont davantage ($p = 1\%$; p étant la probabilité de trouver un F de Fisher supérieur dans l'analyse de variance correspondante) pour ce qui est de la position à la sortie de l'école puisque les femmes (4,9) se placent un peu plus haut que les hommes (4,7). Ce faisant, la mobilité ascendante des hommes apparaît supérieure à celle des femmes puisqu'ils ont le sentiment d'avoir plus progressé depuis la fin de leurs études jusqu'à leur position actuelle ($p = 0,1\%$). La frustration, évaluée par l'écart entre la position qui serait juste et la position

actuelle, est légèrement plus forte chez les femmes (0,8) que chez les hommes (0,7, écart statistiquement significatif $p = 2\%$).

L'âge exerce également un effet sur la position sociale actuelle et celle qui serait juste, toujours selon les enquêtés (cf. graphique 2). La courbe de la position qui serait juste à l'allure d'une cloche, c'est-à-dire que cette position juste augmente avec l'âge jusqu'à 40-49 ans puis se met à décroître. Il en va de même du statut actuel, à ceci près que l'on observe une légère remontée du statut entre 60 et 69 ans. Il reste que cette baisse, passée la cinquantaine, est assez lente dans les deux cas et le statut des jeunes demeure toujours inférieur à celui des plus âgés, ce qui est logique compte-tenu des progressions dans les carrières. L'écart entre les deux courbes augmente quelque peu avec l'âge, et ce progressivement jusqu'à 60 ans, âge à partir duquel au contraire ces courbes se rapprochent. Au bout du compte, relativement à la position actuelle, la frustration sociale s'élève avec l'âge pour atteindre son maximum entre 50 et 59 ans.

Graphique 2. Âge et statuts



La position à la sortie de l'école dépend en revanche nettement moins de l'âge. Rappelons que dans notre enquête cette question n'est posée qu'aux plus de 29 ans. Les variations sont faibles. On aurait pu s'attendre à ce que la démocratisation de l'enseignement et l'élévation du niveau de diplôme entre les générations concer-

nées conduisent à la perception d'un meilleur statut à la sortie de l'école. Manifestement, il n'en est rien. Le classement à l'arrêt des études doit peut-être s'interpréter comme un classement relatif entre individus d'une même génération. Mais cela peut traduire également le fait que, même si le niveau scolaire est plus élevé chez les plus jeunes, il y a plus d'emplois précaires et de chômage aujourd'hui qu'il y a quelques dizaines d'années. L'un dans l'autre, le statut d'entrée dans la vie active, tel qu'il est perçu, ne semble en moyenne qu'avoir peu évolué.

Le type d'agglomération de résidence joue enfin un rôle non négligeable et significatif sur l'autoposition. Tout d'abord, sur les trois échelles de statut, ceux qui habitent dans l'agglomération parisienne se placent toujours plus haut que les autres. Ensuite, plus la taille d'agglomération décroît, plus on a tendance à se positionner bas dans chacune des trois échelles de statut, et ce jusqu'au seuil de 2 000 habitants. Dans les communes rurales, les scores sont en moyenne un peu plus élevés et viennent se situer entre ceux des communes de 20 000 à 100 000 habitants et ceux des villes de plus de 100 000 habitants. On a donc tendance à se situer d'autant plus haut que la taille de l'agglomération augmente, à l'exception des communes rurales. Ceci étant, les écarts entre positions à la sortie de l'école et aujourd'hui ne sont pas suffisamment importants pour être significatifs. Ils le sont au seuil de 5 % entre positions actuelles et positions jugées justes. Les habitants des communes rurales apparaissent comme ceux qui sont le plus frustrés par leur position sociale actuelle (par rapport à celle juste), suivis de ceux des petites et moyennes villes. Les habitants de grandes villes, et particulièrement de l'agglomération parisienne, sont ceux dont la position actuelle (déjà plus élevée qu'ailleurs) se rapproche le plus de celle qu'ils considèrent être juste.

2. La hiérarchie sociale n'est pas le simple reflet de la hiérarchie scolaire

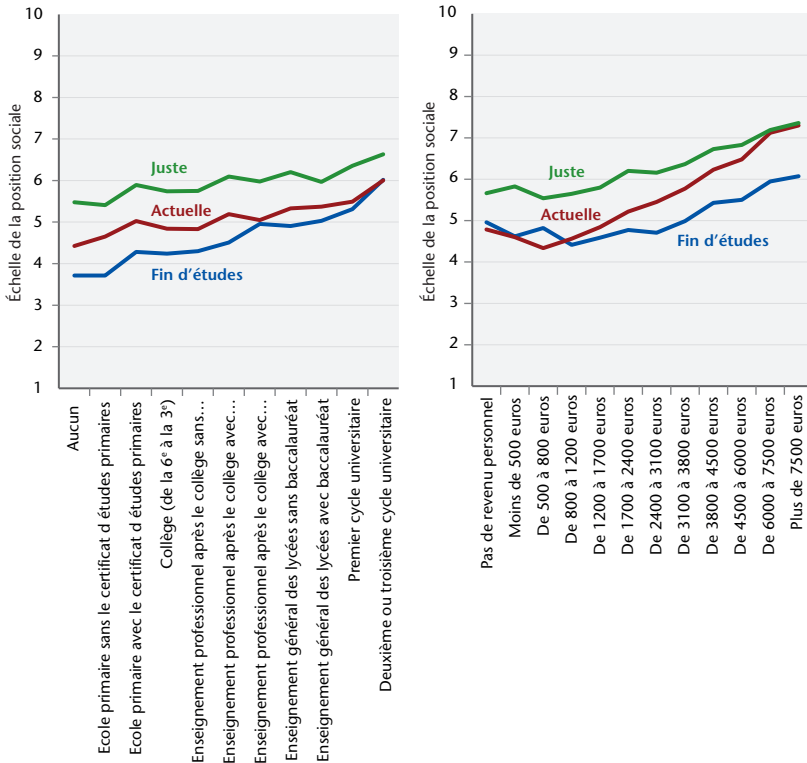
Comme nous l'avons noté plus haut, l'autoposition est corrélée au niveau de diplôme : ceux qui ont un niveau d'études faible ou professionnel (avant le baccalauréat) se classent en bas de la hiérarchie à l'arrêt des études et en bas de la hiérarchie sociale actuelle. Cependant, ils estiment avoir connu davantage de mobi-

lité ascendante depuis leur sortie de l'école que ceux qui ont un niveau d'études supérieur. Ce résultat intuitivement paradoxal est en fait, pourrait-on dire, un classique de la littérature sur le sujet. Même si le statut de départ et le statut atteint sont positivement et étroitement corrélés au niveau scolaire (comme nous le constatons ici aussi), Stouffer (1949) avait déjà constaté dans les années 1940 ce lien négatif entre niveau d'éducation et taux de mobilité perçue. Mohamed Cherkaoui (1988, p. 245) le retrouve dans son étude de l'enquête du GEMAS de 1977 (présentée à la note 2). Citons-le : « Ce paradoxe apparent, que Stouffer avait le premier mis en évidence, s'explique aisément en termes de rapport entre les bénéfices et les coûts. Stouffer avait en effet établi que, si l'on rapporte le taux de mobilité relatif au niveau d'instruction, on aboutit à une relation négative entre les deux variables. Malheureusement, il n'a ni généralisé cette idée originale pour la sociologie des années quarante, ni même insisté sur elle en montrant la fécondité. Historiquement, seule a été retenue la deuxième explication du paradoxe, qui se fonde sur le raisonnement bien connu et désormais classique selon lequel les individus se comparent à des groupes de référence ».

Dans la première explication, le calcul des coûts et des bénéfices dépend en fait de l'opportunité de poursuivre des études. Plus il y a de personnes qui s'investissent pour décrocher un certain diplôme, plus le coût d'opportunité de celui-ci augmente. Or on suppose généralement que ce coût ne se répercute pas ou peu sur les bénéfices liées, eux, à une offre (relativement rigide) de carrière. Par conséquent, les individus qui ont beaucoup investi dans leurs études semblent ne pas avoir beaucoup rentabilisé leur investissement depuis l'arrêt de leurs études tandis que ceux qui avaient peu investi sont agréablement surpris de leur progression sociale. Par exemple, supposons qu'il y ait 10 postes supérieurs, 40 postes intermédiaires et 50 postes inférieurs à pourvoir et que 30 personnes investissent dans des études supérieures tandis que 70 n'investissent pas. Dans cette configuration supposée rigide, en considérant que les diplômés sont systématiquement prioritaires pour les meilleurs postes, il y aura quand même 20 diplômés du supérieur mal récompensés et 20 non-diplômés ravis de leur ascension. La rentabilité relative de l'investissement scolaire décroît donc ici avec le niveau scolaire.

Ce phénomène est cependant en partie un artefact statistique qu'il importe de bien comprendre. Celui qui part du haut de la pyramide sociale ne peut guère monter plus haut et, inversement, celui qui part du bas ne peut pas connaître de déclassement prononcé. Potentiellement, ce sont donc ceux d'en bas qui ont le plus de chances de monter, et ceux d'en haut de descendre. Dès lors, à moins que la corrélation entre le point de départ et le point d'arrivée soit parfaite, le phénomène repéré par Stouffer a toutes les chances d'être observé.

Graphique 3 a et b. Les différentes autopoitions sociales selon le niveau de diplôme et selon le revenu net du ménage avant impôt



Source : Enquête DYNÉGAL.

Dans le cas présent, comme on peut le voir sur le graphique 3a, lorsque l'on met en abscisse le niveau de diplôme, on observe effectivement que les moins diplômés ont un sentiment d'ascension

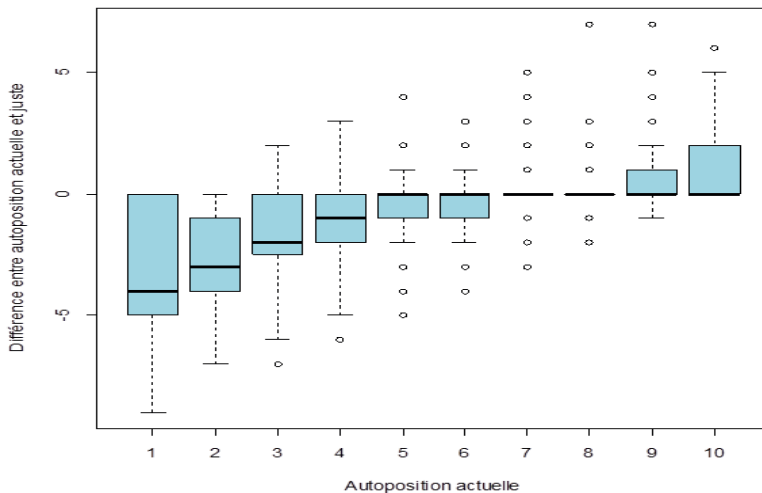
sociale plus prononcé que les plus diplômés. L'écart entre les courbes indiquant la position sociale moyenne à l'arrêt des études et la position sociale actuelle tend plutôt à se réduire avec le niveau de diplôme. L'artefact (partiel) se révèle si l'on compare cette tendance avec celle du graphique 3b. Cette fois on met en abscisse une variable liée à la position sociale actuelle, ici le revenu net du ménage. Et dans ce cas de figure, on constate que le sentiment d'ascension sociale depuis la fin des études est plus marqué chez les individus ayant des hauts revenus. L'écart entre les deux courbes va plutôt croissant avec le niveau de revenu. Plus généralement, lorsque l'on choisit pour abscisse une variable très liée au niveau d'études, on obtient un graphique du type de celui en 3a et lorsque, au contraire, on choisit une variable très liée à la position actuelle, on obtient un graphique similaire à celui en 3b.

Comment expliquer ce phénomène ? Il tient essentiellement au fait que la hiérarchie sociale n'est pas le simple reflet de la hiérarchie scolaire. Le niveau scolaire constitue certes un réel avantage dans la compétition pour accéder aux meilleurs statuts sociaux, mais il ne suffit pas à expliquer la position sociale. D'autres éléments interviennent, du capital social à la simple chance en passant par les problèmes de santé ou les aspirations de vie. Graphiquement, si l'on choisit de placer en abscisse une variable liée à la position sociale à l'arrêt des études, on observe que la courbe de la position moyenne à la sortie de l'école est plus pentue que la courbe de la position moyenne actuelle, puisque la première est liée directement à la variable d'abscisse tandis que la seconde n'est qu'une version émoussée de cette variable d'abscisse, en raison d'autres facteurs indépendants. Inversement, si l'on construit un graphique en retenant en abscisse une variable liée à la position actuelle, alors ce sera l'effet de cette variable sur la position à l'arrêt des études qui sera « émoussée ». Par conséquent, la pente moyenne de la courbe de la position à l'arrêt des études sera plus faible que celle de la courbe de la position moyenne actuelle. Au bout du compte, les graphiques 3a et 3b s'expliquent avant tout par la correspondance simplement partielle entre la hiérarchie scolaire et la hiérarchie sociale actuelle.

3. Comment les statuts sociaux à l'arrêt des études, actuels et justes sont-ils liés ?

Parmi les trois liens possibles entre les trois types de statut que nous abordons dans cette étude, celui entre l'autoposition actuelle et celle qui serait juste est particulièrement fort (corrélation de Pearson = 0,60). En fait, 54 % des Français déclarent que la position qu'ils occupent actuellement est celle qui est juste. Bien entendu, ceux qui disent au contraire occuper une position ne correspondant pas à ce qui serait juste sont plutôt ceux qui se classent en bas de l'échelle sociale. Le graphique 4 l'illustre clairement : les individus qui se pensent actuellement en bas de l'échelle sociale trouveraient juste de s'élever de quelques échelons tandis qu'en haut, les individus sont satisfaits de leur position et la trouvent juste.

Graphique 4. Boîtes à moustaches de l'écart entre l'autoposition actuelle et celle qui serait juste selon l'autoposition actuelle



Source : Enquête DYNEGAL.

Plus précisément, les individus qui s'accordent un statut actuel inférieur ou égal à 4 souhaitent dans l'ensemble s'élever d'un ou plusieurs échelons ; l'échelon médian qu'ils voudraient atteindre est à chaque fois le cinquième échelon. Mais, dès que l'on pense avoir atteint ou dépassé cet échelon, les revendications s'atténuent au point que la revendication médiane devient nulle : l'échelon

médian jugé juste est alors celui déjà atteint. On ne peut pas le deviner à partir du graphique mais, en fait, la majorité des individus se positionnant actuellement sur un échelon supérieur ou égal à 5 considère avoir obtenu le statut qu'ils pensent mériter. Cet effet – disons – d'autosatisfaction est particulièrement fort chez les personnes se situant au septième et huitième échelon : 72 % des individus du septième échelon et 79 % de ceux du huitième pensent mériter le statut social qu'ils ont d'ores et déjà atteint, ni plus, ni moins. Enfin, aux échelons 9 et 10 (mais peu de personnes se situent à de telles hauteurs), si plus de la majorité est satisfaite, un bon quart déclare avoir obtenu un statut supérieur à ce qui est juste.

L'autoposition à l'arrêt des études et celle actuelle sont également corrélées (corrélation de Pearson = 0,35). Un tiers des Français considèrent avoir actuellement un statut équivalent à celui correspondant à la fin de leurs études. 21 % pensent être en situation de déclin social depuis cette époque et 47 % estiment au contraire être en ascension sociale. L'effet d'âge est relativement faible sans être inexistant. Il n'y a guère que deux cas qui se détachent vraiment de l'ensemble : les quadragénaires s'estiment un peu plus en ascension sociale (51 %) et les plus de 70 ans déclarent avoir actuellement un statut équivalent à celui en sortie du système scolaire (38 %).

Enfin, l'autoposition à l'arrêt des études et celle qui serait juste sont aussi corrélées (corrélation de Pearson = 0,30). Mais une grande partie de cette corrélation s'explique par le lien respectif de chacune de ces autopositions à l'autoposition actuelle. La corrélation partielle correspondante s'élève à 0,12. Cela signifie que la position actuelle est un intermédiaire important pour comprendre comment l'autoposition à l'arrêt des études et l'autoposition qui serait juste sont reliées.

Examinons un peu plus en détail ce point en nous demandant si l'autoposition à la fin des études exerce une influence sur le statut revendiqué, celui qui serait juste, une fois pris en compte le statut actuel. En fait, cette influence pèse surtout pour les individus dont l'autoposition actuelle est faible (inférieur ou égale à 4). Par contre, pour les individus qui jugent leur statut actuel plus élevé, l'autoposition à l'arrêt des études n'a pas vraiment d'effet sur le statut qui serait juste. On peut le voir simplement à partir des corrélations de Pearson. La corrélation entre l'autoposition à la fin des études et

l'autoposition juste s'élève sur l'ensemble de la population à 0,30. En procédant à quelques regroupements pour conserver des échantillons conséquents, cette corrélation vaut 0,19 parmi les personnes dont l'autoposition actuelle est située entre 1 et 3 (taille de l'échantillon : 391 individus). Elle est de 0,22 pour ceux qui sont à l'échelon 4 (365 ind.), de 0,10 pour l'échelon 5 (897 ind.), de 0,04 (non significativement différent de 0 au sens statistique) pour l'échelon 6 (620 ind.), de 0,01 (n.s.) pour l'échelon 7 (503 ind.) et, enfin, de -0,02 (n.s.) au sein du groupe d'échelons allant de 8 à 10 (320 ind.). On peut résumer ce que révèlent ces chiffres de la manière suivante : les personnes qui n'ont pas un statut élevé estiment qu'il serait juste qu'elles aient un statut supérieur, et ce d'autant plus lorsque leur position dans la hiérarchie scolaire était elle-même élevée ; en revanche, les personnes qui ont un statut élevé (supérieur à 5) ne revendiquent pas un statut différent en raison de leur statut scolaire passé⁵. Elles estiment que leur investissement scolaire a d'ores et déjà donné les fruits attendus, et qu'elles sont donc quittes s'agissant de cet investissement.

4. Une opinion duale

Au regard de ce résultat, il est possible de distinguer deux groupes d'individus, chacun percevant et jugeant sa position sociale de manière très différente. D'un côté, il y a ceux qui s'accordent une position actuelle « basse » en se plaçant entre 1 et 4 sur l'échelle des statuts sociaux. Cette situation ne les satisfait pas et ils aspirent à plus. Ils ne se jugent pas quittes à l'égard de leur investissement scolaire. D'un autre côté, il y a ceux qui s'accordent une position sociale supérieure ou égale à 5. Ils sont plutôt satisfaits de leur sort et de leur parcours depuis l'arrêt de leurs études. Le premier groupe, celui « d'en bas », représente un quart de l'échantillon. Le second groupe, celui « d'en haut », en rassemble les trois-quarts restant.

Observons les opinions au prisme de ce clivage et, tout d'abord, la position sociale que ces groupes s'accordent à leur sortie de

5. En procédant à des regroupements des modalités extrêmes pour n'avoir que 6 modalités par variable d'autoposition, on peut construire un modèle log-linéaire qui confirme qu'il y a une interaction entre les trois variables, mais qui se concentre essentiellement sur les cas où la position actuelle est inférieure ou égale à 4.

l'école. Les premiers se situaient alors, en moyenne, à 4,1 sur l'échelle scolaire et les seconds à 5,1. L'institution scolaire n'est d'ailleurs pas jugée de la même manière par les deux groupes : 57 % des Français « d'en bas » considèrent que l'école n'accorde pas les mêmes chances à tout le monde, tandis que ceux « d'en haut » sont 54 % à penser l'inverse. Ceux « d'en bas » déclarent également que, par rapport à leur position au sein de la hiérarchie scolaire, ils sont encore descendus en moyenne d'un échelon social. En un sens, ils ont le sentiment d'être déclassés (en un sens car la notion de déclasser recouvre plusieurs acceptions). Ceux « d'en haut », en revanche, déclarent en moyenne qu'ils ont progressé de 1,1 échelon. Ils ont plutôt le sentiment de progresser socialement.

Leurs revendications sociales sont à cet égard nettement différentes. Ceux d'en bas trouveraient juste, en moyenne, d'occuper une position supérieure de 1,8 échelon tandis que ceux d'en haut ne réclament une progression que de 0,4 échelon. Leur satisfaction à l'égard de la vie, qu'on leur a demandé d'évaluer sur une échelle allant de 1 (insatisfaction totale) à 10 (satisfaction totale), reflète bien ce sentiment : ceux d'en bas ont donné une note moyenne de 5,2 tandis que pour ceux d'en haut cette note est de 7,8 (écart statistiquement très significatif, $F=328$, $ddl=1$, $p<1\%$). Autrement dit, pour un individu tiré au hasard dans chacun des deux groupes, il y a 60 % de chances que celui d'en haut soit plus satisfait de sa vie que celui d'en bas, 12 % qu'ils soient autant satisfaits l'un que l'autre et 27 % que celui d'en bas soit le plus satisfait des deux. En ce qui concerne les rémunérations, l'insatisfaction des Français d'en bas est également très forte : 33 % d'entre eux considèrent que leur rémunération actuelle est *beaucoup* plus basse que ce qui serait juste, alors que les seconds ne sont que 15 % à être aussi insatisfaits. De même, 31 % des Français d'en bas déclarent « n'être pas ou ne pas avoir été récompensés dans leur vie professionnelle à la hauteur de leurs efforts et de leurs capacités » ; tandis que seulement 20 % des Français d'en haut expriment cette même opinion.

Il n'est dès lors guère surprenant que le sentiment d'injustice sociale soit plus prononcé dans le groupe d'en bas : 78 % disent trouver la société française injuste. Mais comme ils sont tout de même 64 % à le penser dans le groupe d'en haut, on peut dire que, dans les deux cas, les majorités s'accordent sur le diagnostic d'ensemble. Il en va de même pour ce qui est des causes de la

pauvreté. La raison principale tient pour les deux groupes à ce que la société est injuste, mais 53 % des Français d'en bas en jugent ainsi, pour seulement 41 % des Français d'en haut. Ces derniers sont 35 % à penser que la pauvreté est avant tout inévitable (contre 27 % parmi ceux d'en bas). Ils se montrent un peu plus fatalistes à l'égard du sort de ceux d'en bas.

La perception de l'intensité des inégalités de revenus n'est pourtant guère différente d'un groupe à l'autre. Sur une échelle allant de 1 à 10, cette intensité est estimée par le groupe d'en bas à 7,8 et à 7,6 par le groupe d'en haut. Si les deux groupes évaluent de ce point de vue les inégalités de manière assez similaire, ils ne les vivent évidemment pas de la même manière : ceux d'en bas sont insatisfaits de l'état des choses ; ils aspirent à monter et pensent que les dés sont pipés ; ceux d'en haut sont plutôt satisfaits de leur sort.

Ainsi, lorsqu'on leur demande d'évaluer l'importance de l'origine sociale sur la réussite des gens sur une échelle allant de 1 (tout est joué d'avance) à 10 (chacun a sa chance), les Français d'en bas croient un peu plus à la reproduction sociale que les Français d'en haut : les premiers accordent une moyenne de 4,8 et les seconds une moyenne de 5,5 (l'écart étant largement significatif au sens statistique, $F=67$, $ddl=1$, $p<1\%$). Or, de la croyance en l'égalité des chances dépend également les convictions concernant le mérite et l'égalité (Forsé et Parodi, 2006). Les Français d'en bas concluent ainsi de l'état d'inégalités des chances qu'il ne faut pas accorder une place excessive aux mérites et, au contraire, qu'il faut insister sur l'égalité. Et inversement pour les Français d'en haut. Ils sont par exemple 79 % en bas et 87 % en haut à être d'accord avec la proposition : « des différences de revenus sont acceptables lorsqu'elles rémunèrent des mérites différents ». Et ils sont 40 % en bas et 30 % en haut à être d'accord avec : « les revenus devraient être égaux en France, il ne devrait y avoir aucune différence de revenu ».

Pour autant, la demande d'une intervention économique de l'État n'est pas plus forte en bas qu'en haut. Sur une échelle d'opinion allant de 1 (= l'État devrait beaucoup moins intervenir en matière économique) à 10 (= l'État devrait beaucoup plus intervenir en matière économique), les deux groupes se positionnent en moyenne à la même hauteur (6,9). En revanche, les Français d'en bas se montrent plus opposés à la concurrence dans le domaine économique que les Français d'en haut. Sur une échelle allant de

1(= la concurrence est une très mauvaise chose) à 10 (= la concurrence est une très bonne chose), les premiers donnent une réponse moyenne de 6,1 et les seconds de 6,7 ($F=51$, $ddl=1$, $p<1\%$). Les Français d'en bas sont manifestement plus vulnérables face à la concurrence. Ils se montrent d'ailleurs beaucoup plus pessimistes, que ce soit pour la France ou pour eux-mêmes. 27 % se déclarent ainsi très pessimistes pour la France (contre 15 % des Français d'en haut) et 48 % sont très ou assez pessimistes quant à leur propre avenir (à comparer aux 37 % des Français d'en haut qui disent de même).

Les frustrations que l'on observe ne découlent donc pas simplement d'un sentiment d'insatisfaction économique qui conduirait, par exemple, à demander plus d'interventions de l'État au sein de l'économie. Ces frustrations naissent davantage du sentiment de ne pas avoir les mêmes opportunités que les autres et de devoir subir la concurrence au lieu d'en bénéficier. En ce sens, c'est plutôt l'absence d'opportunités qui explique le fort pessimisme.

Tableau 2. Moyenne du score de frustration selon l'autoposition sociale actuelle et la mobilité depuis la fin des études

		Frustration			
		Mobilité			
		Déclassement	Stable	Ascension	Total
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Position actuelle	<=4	2,34	1,42	1,43	1,86
	>4	0,91	0,46	0,33	0,44
	Total	1,73	0,71	0,43	0,79

Source : Enquête DYNEGAL.

Il n'est donc étonnant de constater que les Français d'en bas ressentent bien plus de frustrations que ceux d'en haut. Or ces frustrations ne s'expliquent pas uniquement par le déclassement ou l'absence d'ascension sociale. La position sociale en tant que telle joue aussi son rôle. Il est même aussi important, voire plus, que celui de la mobilité. Comme on peut le voir au tableau 2, la frustration augmente en moyenne de 1,4 entre un Français d'en haut et un Français d'en bas, et de 1,3 entre un Français en ascension et un Français en déclassement. Une modélisation statistique (ANOVA) corrobore l'existence de cet écart puisque l'effet de la position

sociale sur la frustration y apparaît plus marqué (l'ampleur de l'effet correspond à un paramètre évalué par le modèle à 1,1) que celui de la mobilité (le paramètre étant ici de 0,6 pour les déclassés par rapport aux individus en ascension). En outre, selon cette modélisation il y aurait aussi un effet croisé des deux variables : le fait d'être en situation de déclassement jusqu'en bas de l'échelle sociale aggraverait la frustration (avec un effet d'ampleur 0,3).

De tout ceci il ressort que l'hypothèse d'un lien entre la frustration sociale et les sentiments d'injustice mérite d'être examinée plus avant. En fait, les principales théories sociologiques de la frustration ne permettent pas toujours de comprendre ce lien, et il importe donc de commencer par bien démêler plusieurs dimensions de la frustration sociale.

5. De la frustration au sentiment d'injustice

Comme nous le rappelions en introduction, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, Tocqueville (1856) suggère que l'amélioration des conditions qui a précédé la Révolution a eu pour conséquence une montée de l'insatisfaction générale. Ceci s'expliquerait par l'enclenchement d'une spirale inflationniste des attentes : chacun s'attend à ce que sa condition continue de s'améliorer et se retrouve par conséquent insatisfait de sa condition présente. Cette logique de la frustration ne recoupe pas exactement celle que l'on trouve, en revanche, dans *De la démocratie en Amérique* (1835-1840). Tocqueville en donne la logique dans ce passage célèbre : « Il n'y a pas de si grande inégalité qui blesse les regards lorsque toutes les conditions sont inégales ; tandis que la plus petite dissemblance paraît choquante au sein de l'uniformité générale ; la vue en devient plus insupportable à mesure que l'uniformité est plus complète » (DA, II, IV, ch.3). Cette fois, la frustration naît de l'inégalité perçue.

Ces mécanismes de frustration sociale ont été l'objet depuis Tocqueville de nombreuses analyses et interprétations, de Samuel Stouffer (1949) à Raymond Boudon (1979) en passant par Garry Runciman (1966). Toutes, évidemment, ne disent pas la même chose, ni sur les mécanismes, ni sur les conséquences. On peut repérer à cet égard trois niveaux de frustration possible, jouant chacune sur des arguments et des justifications différentes.

- 1 *La frustration « pathologique »* : c'est la forme la plus élémentaire de frustration, où l'inassouvissement du désir nourrit le sentiment de frustration. On peut parler d'un sentiment pathologique lorsque l'individu se montre incapable de « gérer » cette émotion en ramenant ses désirs à une dimension raisonnable. On peut aussi voir ce cas comme une frustration déraisonnable, lorsque les désirs ou les attentes deviennent totalement irréalisables, irréalistes. On rencontre ce type d'interprétation de la frustration dans deux cas.
 - a. Dans les travaux de psychologie, où le psychopathe est caractérisé justement par son intolérance à la frustration. En termes freudiens, il se montre incapable de sublimer sa situation de frustration ;
 - b. Dans les approches sociologiques qui insistent sur la formation d'attentes déraisonnables. L'hypothèse toquevillienne d'une spirale inflationniste des attentes en est le cas typique, mais on retrouve chez d'autres auteurs des hypothèses proches. Ainsi de la théorie de l'anomie d'Émile Durkheim (1897). Ce dernier explique notamment certains suicides à partir de l'idée que les espoirs des individus se forgent par simple prolongement des tendances passées. Or ces espoirs peuvent être brusquement « douchés », par exemple lorsque survient une crise économique. Plus généralement, Boudon insiste dans *La logique du social* (1979) sur les phénomènes d'amplification des attentes : lorsque l'accès à des positions sociales élevées s'ouvre, de nombreux individus se saisissent de cette occasion et s'investissent totalement pour se hisser socialement jusqu'à ces positions, *sans se rendre compte* qu'ils contribuent tous dans leur coin à renforcer la compétition pour les places, créant une sorte « d'embouteillage » pour accéder aux meilleures positions. Il y a amplification des attentes, mais comme le nombre de positions sociales élevées n'augmente pas, ou pas aussi vite, ces attentes sont en grande partie vouées à être déçues ; elles sont en réalité déraisonnables.
- 2 *La frustration sociale* : cette forme de frustration suppose, cette fois, que l'on compare son destin à celui de ses voisins.
 - a. Le cas typique est celui évoqué par Stouffer (1949) d'un individu qui compare sa situation à celle d'un groupe de référence et qui, se découvrant moins bien loti, éprouve alors un sentiment de frustration sociale ;
 - b. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'identifier un groupe de référence pour ressentir une frustration. La référence peut

être plus impersonnelle. Ainsi, dans l'analyse de Tocqueville, toute inégalité frappe l'œil dès lors que la société est pensée comme une société des égaux ;

- c. Plus impersonnelle encore, la référence peut être l'objet d'un calcul utilitariste en termes de coûts et de bénéfices. Boudon (1979) propose une telle relecture de la frustration sociale. Chaque individu décide d'investir ou non pour conquérir les meilleures places. Ceux qui n'ont pas investi ne sont pas frustrés de ne pas être en haut de l'échelle sociale tandis que ceux qui ont investi mais n'ont pas obtenu les bonnes places (en raison de la concurrence) sont frustrés. On notera que cette frustration-là est raisonnable et que, comme le souligne Boudon (1979, p. 123), elle n'est pas (trop) querelleuse : « (...) le jeu n'a guère de chances de provoquer une attitude de protestation. Avant, tout le monde peut estimer avoir de bonnes raisons d'y participer. Après, les perdants doivent reconnaître que rien ne les obligeait à choisir l'investissement haut ». Autrement dit, la frustration est « canalisée », raisonnée, car chacun est d'accord sur la procédure de distribution des places. D'une certaine façon, en ayant accepté de jouer ce jeu, chacun se trouve réduit à en assumer les conséquences.

- 3 *Un sentiment d'injustice sociale* : le dernier degré de frustration peut être retraduit comme un sentiment d'arbitraire. « Pourquoi lui plutôt que moi ? » s'interroge l'individu frustré et il y répond cette fois en s'appuyant sur des principes de justice sociale. Il se demande ainsi si l'égalité des chances est suffisamment respectée ou si, au contraire, il faut dénoncer la procédure de distribution des places. Ou encore il critique le jeu lui-même en dénonçant la trop grande inégalité des résultats ou l'absence de prise en compte d'autres aspects comme les besoins de chacun.

Que nous apprennent les données empiriques sur ces différents degrés de la frustration ? Tout d'abord, on repère une forte corrélation négative (-0,35) entre, d'un côté, l'écart entre position actuelle et à la sortie de l'école et, d'un autre côté, l'écart entre statut jugé juste et statut actuel. Moins on a le sentiment d'avoir progressé depuis son entrée dans la vie active, plus on revendique un statut élevé relativement à son statut actuel. On notera que cette corrélation ne doit rien à l'avancée en âge. Un contrôle par l'âge donne un coefficient de corrélation (partielle) quasiment identique à celui obtenu sans ce contrôle de l'âge. Autrement dit, la forte relation négative entre l'ampleur de la mobilité sociale (intragéné-

rationnelle) subjective et celle de la mobilité souhaitée pour aller vers une situation juste vaut à tout âge.

Or ce résultat contredit l'hypothèse d'une spirale inflationniste des attentes (cas 1b) : ceux qui ont le plus obtenu ne semblent pas vouloir encore plus au point d'apparaître comme les plus frustrés. En revanche, l'interprétation en termes de coûts et bénéfices est assez congruente avec le signe de cette corrélation (cas 2c). En effet, on peut considérer que la position à la sortie de l'école rend compte du niveau d'investissement pour accéder aux positions sociales élevées. Aussi l'écart entre position actuelle et position à la sortie de l'école peut se lire comme le bénéfice social net de l'investissement. La corrélation négative confirme que ceux qui ont un bénéfice social net positif sont satisfaits de leur situation et que ceux qui ont résultat net négatif sont frustrés.

Certaines « anomalies » entre ce modèle et les données doivent cependant être soulignées. Tout d'abord, le modèle prévoit que la frustration sociale n'engendre pas de sentiment d'injustice sociale. Pourtant il y a une corrélation significative (0,13) entre la frustration, mesurée par l'écart entre position juste et position actuelle, et le sentiment que la société française est injuste. Il y a également une forte corrélation (0,24) entre la frustration et le sentiment de ne pas être rémunéré au montant qui serait juste (microjustice). Cette frustration ne se résume donc pas à un simple sentiment d'échec personnel, mais renvoie également à des réflexions sur l'arbitraire dans le jeu social actuel. En particulier, on repère bien une corrélation entre la frustration et l'opinion que l'école ne donne pas les mêmes chances à tout le monde (0,08).

Ceci conduit d'ailleurs à une seconde « anomalie ». Dans le modèle de Boudon sur la frustration, la croyance en l'inégalité des chances joue aussi un rôle. Parce que les enfants défavorisés ne croient pas en leurs chances, ils renoncent plus vite à investir dans l'école et, par conséquent, ils facilitent la tâche des plus favorisés pour obtenir les postes élevés. Cet effet de prophétie auto-réalisatrice vient ainsi s'ajouter au calcul coût-bénéfice. Mais si les enfants défavorisés renoncent *pour éviter d'être frustrés*, on s'attend à ce que la frustration soit inversement corrélée à la croyance en l'inégalité des chances. Or, si l'on regarde ce qu'il en est parmi les enfants d'ouvriers, on observe une corrélation positive significative (0,13) entre la frustration et la croyance en l'inégalité des chances à

l'école. Cela ne cadre donc pas avec l'hypothèse de Boudon et il faut vraisemblablement interpréter cette corrélation positive à partir d'un raisonnement sur la justice sociale (cas 3). Les enfants d'ouvriers sont frustrés non pas parce qu'ils seraient déçus de la rentabilité de leur investissement scolaire, mais parce qu'ils ont le sentiment de ne pas avoir eu leur chance. Où cela peut-il mener politiquement ?

6. Mobilité, frustration et radicalité politique

Tocqueville (1856) considérait que la mobilité sociale était le facteur d'instabilité politique à l'origine de la Révolution. Depuis, il est devenu habituel d'associer la mobilité sociale, la frustration relative et la radicalité politique. Or ce lien peut être examiné à partir de l'enquête DYNEGAL puisqu'une des questions y portait justement sur ce point. Le questionnaire demandait aux enquêtés de situer leur opinion politique sur une échelle allant de 1 à 10, depuis l'opinion « il faut défendre résolument l'organisation de notre société » (=1) à l'opinion « il faut changer radicalement l'organisation de notre société ».

En majorité, les Français défendent une position réformiste et la minorité restante se montre plus radicale que conservatrice, comme on peut le voir au tableau 3. Le croisement avec une question concernant cette fois la préférence partisane montre logiquement que ceux qui donnent ici des réponses radicales sont aussi ceux qui se tournent vers les partis extrêmes, de droite comme de gauche.

Tableau 3. Tri à plat des opinions concernant la radicalité politique

En %

1 Il faut défendre résolument l'organisation de notre société	2	3	4	5	6	7	8	9	10 Il faut changer radicalement l'organisation de notre société
3,8	1,8	6,5	9,8	18,0	14,0	13,8	14,4	5,5	12,5

Source : Enquête DYNEGAL.

Or, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la radicalité politique apparaît assez peu liée à l'autoposition sociale actuelle. Mis à part les quelques individus qui se placent au sommet de la société, et qui se montrent extrêmement conservateurs (avec une position moyenne à 2,5 sur l'échelle de radicalité), les individus

qui se placent sur les autres échelons affichent à peu près un même degré de radicalité moyenne (de 6,3 sur l'échelle). L'opposition duale précédente entre ceux qui se situent actuellement en deçà de l'échelon 5 et ceux qui se situent au-dessus (5 compris) ne se traduit pas par une véritable divergence d'opinion concernant la radicalité politique. Ceux d'en bas ont ainsi en moyenne un « score » de radicalité de 6,3 tandis que pour ceux d'en haut ce score est de 6,2 (et cette différence n'est même pas significative statistiquement).

De même, la radicalité politique semble assez peu liée à la mobilité sociale. Il n'y a pas de différence notable entre les scores moyens de radicalité des individus se pensant en situation d'ascension sociale (6,20), de stabilité (6,27) ou de déclassement social (6,25). Ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs.

En revanche, la radicalité est bien liée à la frustration sociale. Les individus qui pensent qu'il serait juste qu'ils soient plus haut dans la hiérarchie sociale se montrent en moyenne plus radicaux (avec un score de 6,5) tandis que ceux qui pensent être à leur juste place le sont un peu moins en moyenne (avec un score de 6,0). L'écart est significatif statistiquement ($F=10$, $ddl=1$, $p<1\%$).

Enfin, la radicalité est nettement liée au sentiment d'injustice sociale. Ceux qui trouvent la société juste sont logiquement bien moins radicaux que les autres. Le score moyen de radicalité passe ainsi de 5,5 pour les premiers à 6,6 pour les seconds. On retrouve la même logique de réponses entre ceux qui estiment que l'école ne donne pas sa chance à tout le monde (score moyen de radicalité de 6,5) et ceux qui pensent à l'inverse que l'école donne sa chance à tous (score de 6,1).

En définitive, la thèse toquevillienne d'un lien entre mobilité et radicalité qui passerait par la frustration est plutôt confortée. Il n'y a effectivement pas de lien direct entre position sociale (subjective) et radicalité, ni entre mobilité sociale (subjective) et radicalité. Il y a bien en revanche un lien indirect qui repose sur une logique de la frustration sociale. Toutefois, cette thèse néglige, comme nous l'avons vu, le rôle des sentiments de justice – le troisième niveau de la frustration, celui du « pourquoi lui plutôt que moi ? » – or ces sentiments jouent manifestement un rôle décisif et doivent donc aussi être pris en compte.

7. Conclusion

Si, comme le titre d'un livre de François Dubet *et al.* (2013), le souligne, l'individu victime de discrimination se demande « pourquoi moi ? », ici, en matière de frustration, la question serait plutôt « pourquoi pas moi ? » – pourquoi, pour être plus précis, n'ai-je pas eu les mêmes chances que les autres ? Elle conduit à penser que la position sociale occupée est plus basse que celle qui serait juste, si donc les chances avaient été égales de reconnaître identiquement les mérites de chacun. Il en résulte alors une volonté politique de changement radical.

Certes, ce raisonnement vaut surtout pour les positions les moins élevées. Il est clair que c'est surtout ici que la frustration s'associe à un fort sentiment d'injustice sociale. Si la méritocratie est condamnée, ce n'est pas tant comme idéal de rétribution proportionnelle des efforts de chacun, au contraire même comme nous l'avons vu dans d'autres études (Forsé et Galland, 2011), mais en tant que ses conditions actuelles d'effectuation, sans réelle égalité des chances, sont injustes.

Pour reprendre une métaphore courante dans les médias, on ne peut pas affirmer que pour les gens l'ascenseur social serait totalement bloqué. Beaucoup pensent plutôt avoir connu une mobilité ascendante depuis la fin de leurs études et dans ce contexte il est clair que plus cette mobilité a été ressentie comme faible par un individu, plus l'écart entre son statut social jugé juste et celui qu'il considère être le sien aujourd'hui a tendance à être important. Néanmoins, cette attente d'une position juste plus élevée que celle actuelle est d'autant plus forte que l'on s'estime bas dans la hiérarchie des statuts sociaux, et l'autoposition sociale actuelle a en réalité sur la frustration sociale un effet plus important que celui de la mobilité sociale (en brut comme en net) ; ces deux effets demeurant cependant très largement significatifs.

En cumulant les revendications de chacun qui en résultent, on parvient à une distribution des places qui est plus égalitaire que celle considérée comme actuelle qui, elle-même, l'est davantage que celle à la sortie de l'école. L'attente d'une société plus égalitaire, déjà largement documentée par ailleurs (Forsé *et al.*, 2013), transparait aussi au travers de cette comparaison. Mais les écarts

entre les trois hiérarchies ne sont pas très forts et surtout elles conservent la même forme approximativement gaussienne.

Au total, donc, l'attente de plus d'égalité des chances se traduirait par plus d'égalité des places. On irait vers une situation plus juste pour l'individu qui se sentirait moins frustré, mais globalement il en résulterait surtout un accroissement de la part supérieure de la classe moyenne.

Références

- Boudon R., 1979, *La logique du social*, Paris, Hachette.
- Cherkaoui M., 1988, Mobilité sociale et équité, *Revue française de sociologie*, 29(2) : 247-245.
- Dubet F., O. Cousin, É. Macé et S. Rui, 2013, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Le Seuil.
- Durkheim É., 1897, *Le suicide*, rééd. 1960, Paris, PUF.
- Forsé M. et O. Galland (dirs.), 2011, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin.
- Forsé M., O. Galland, C. Guibet Lafaye et M. Parodi, 2013, *L'égalité, une passion française ?*, Paris, Armand Colin.
- Forsé M. et M. Parodi, 2006, Justice distributive : La hiérarchie des principes selon les Européens, *Revue de l'OFCE*, 98 : 213-244.
- Runciman W. G., 1966, *Relative deprivation and social justice*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- Stouffer S. A., E. A. Suchman, L. C. DeVinney, S. A. Star, R. M. Williams, 1949, *The American soldier: adjustment during army life*, vol. 1, Princeton, Princeton University Press.
- Tocqueville A. de, 1835-1840, *De la Démocratie en Amérique* ; rééd. 1986, *De la Démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution* (1856), Paris, Robert Laffont, Coll. Bouquins.

LES JEUNES FACE AUX INJUSTICES ET AUX DISCRIMINATIONS

Olivier Galland, CNRS, Paris, France

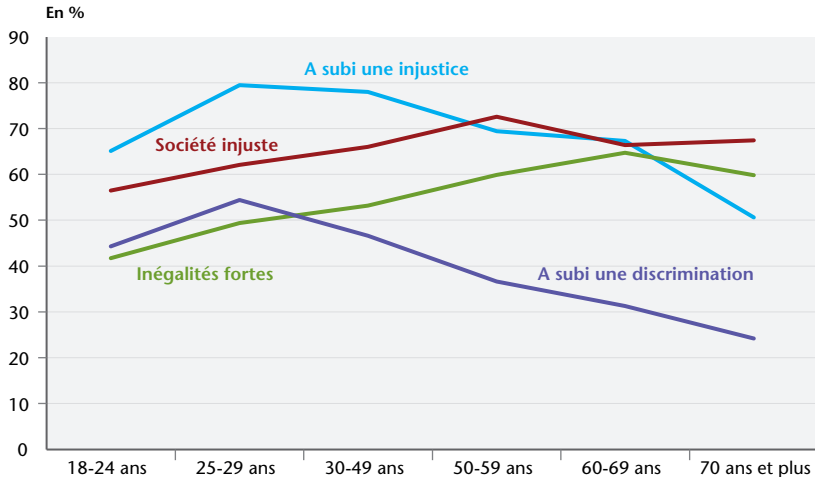
Les jeunes ressentent plus que les adultes les injustices et les discriminations vécues personnellement. En revanche ils sont moins sensibles à l'injustice sociale dans l'ensemble de la société. Cet article explore quelques explications possibles de ce paradoxe : particularités des injustices ressenties et probablement subies par les jeunes, effets de composition sociale du groupe des jeunes par rapport aux adultes contribuant à atténuer la sensibilité à l'injustice sociale, nature des liens, chez les jeunes, entre le positionnement politique et la perception de l'injustice dans la société.

Mots clés : discrimination, inégalités, injustice, jeunes.

Les jeunes Français sont réputés subir des discriminations économiques particulièrement marquées dans les générations qui ont suivi la « génération dorée » qui est née entre la fin des années 1930 et le début des années 1940 et dont les carrières ont débuté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Chauvel, 1998). La thèse de la « génération sacrifiée » a certes été nuancée, à la fois parce que le désavantage relatif dont souffraient les nouvelles générations semble s'être interrompu à partir de celles nées dans les années 1960 et 1970 (Insee, 2014) et parce que les « jeunes » ne forment pas du tout un groupe homogène (Cahuc *et al.*, 2017). Néanmoins l'idée que les nouvelles générations sont, dans leur ensemble, fortement discriminées économiquement semble tellement ancrée dans le débat public qu'on s'attendrait à ce qu'elle trouve un large écho chez les jeunes eux-mêmes.

Or une récente enquête sur la perception des inégalités et des injustices¹ (Galland, 2016a) montre à cet égard des résultats paradoxaux.

Graphique 1. La perception des inégalités et des injustices selon l'âge



Lecture : la variable « a subi une injustice » indique qu'un individu déclare avoir été « traité de manière injuste ou moins bien que d'autres sans raisons valables » au moins une fois sur les douze domaines à propos desquels il était interrogé (scolarité, recherche d'emploi, rémunération, etc.) ; la variable « a subi une discrimination » est fondée sur le même principe mais à propos de 14 « caractéristiques personnelles » (âge, sexe, couleur de peau ou origine, etc.). « Société injuste » : pourcentage de personnes trouvant la société française « très » ou « assez » injuste ; « inégalités fortes » : pourcentage de répondants ayant indiqué une note comprise entre 8 et 10 pour la force des inégalités de revenu en France.

Source : Dynégal.

Les jeunes présentent en effet la caractéristique d'être certes plus sensibles que les adultes aux injustices et aux discriminations vécues personnellement, mais ils le sont moins concernant l'injustice de la société globale et la force des inégalités en son sein : en effet deux courbes dans le graphique 1 (injustices et discriminations ressenties) décroissent globalement avec l'âge, alors que deux autres (société injuste et force des inégalités dans la société) croissent au contraire nettement avec l'âge.

Sur l'ensemble de l'échantillon, ces quatre variables sont corrélées, mais les deux dimensions micro (injustices vécues et

1. L'enquête dite Dynégal (pour Dynamique de la perception des inégalités) a été financée par l'ANR. Elle a été réalisée en 2013 sur un échantillon représentatif de personnes résidant en France (N=4000) et a exploré diverses facettes des opinions au sujet des inégalités et des injustices. Les principaux résultats sont présentés dans Galland (dir.) 2016a.

discriminations subies, coefficient de corrélation de 0,46) le sont beaucoup plus fortement que les dimensions micro-macro. C'est ce que montre une analyse en composantes principales (tableau 1).

Tableau 1. Analyse en composantes principale des dimensions de l'injustice, des inégalités et des discriminations

	Composante	
	F1	F2
Injustices vécues	0,815	-0,215
Types de discriminations subies	0,764	-0,401
Force des inégalités	0,259	0,784
Injustice de la société française	0,494	0,563

Lecture : les variables introduites dans cette analyse en composantes principales sont ordinales : nombre total de types d'injustices vécues, nombre total de types de discriminations subies, force des inégalités de revenu sur une échelle de 1 à 10, équité de la société française (en 4 modalités, de très juste à très injuste) ; la corrélation de la variable « injustices vécues » avec le premier facteur est de 0,815.

Source : Dynégal, calculs de l'auteur.

Le premier facteur (39 % de la variance) est un facteur taille, mais le second (28 % de la variance) oppose les injustices et discriminations personnellement subies aux perceptions macrosociales des inégalités et de l'injustice. Il y a bien deux dimensions distinctes, même si elles sont liées.

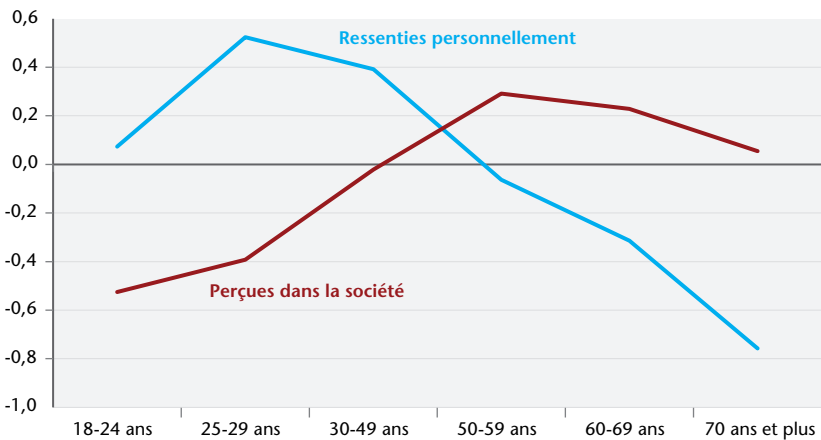
1. Injustices personnelles, injustice dans la société : des effets contrastés de l'âge sur les représentations

Si l'on standardise ces variables (valeurs centrées-réduites) pour construire deux indicateurs synthétiques, l'un de « ressenti personnel des injustices et discriminations » et l'autre de « perception globale (dans la société) des inégalités et des injustices », le contraste selon l'âge de ces deux perceptions micro et macro apparaît encore plus clairement (graphique 2) : les jeunes ressentent beaucoup plus fortement que les adultes les injustices ou discriminations personnelles alors qu'ils sont moins sensibles à leur présence dans l'ensemble de la société.

Pour tenter d'expliquer cet effet contrasté de l'âge sur le sentiment d'injustice, je me propose d'explorer dans cet article trois pistes qui ressortent de l'examen des données :

- 1) les jeunes sont plus soumis que les adultes à des formes particulières d'injustices et de discriminations qu'ils ressentent plus intensément sur le plan personnel ;
- 2) mais des effets de structure atténuent leur sentiment global d'injustice sociale ;
- 3) la sensibilité à l'injustice est moins fortement associée au positionnement politique, notamment à gauche, chez les jeunes.

Graphique 2. Les injustices ressenties personnellement et les inégalités et l'injustice perçues dans la société selon l'âge

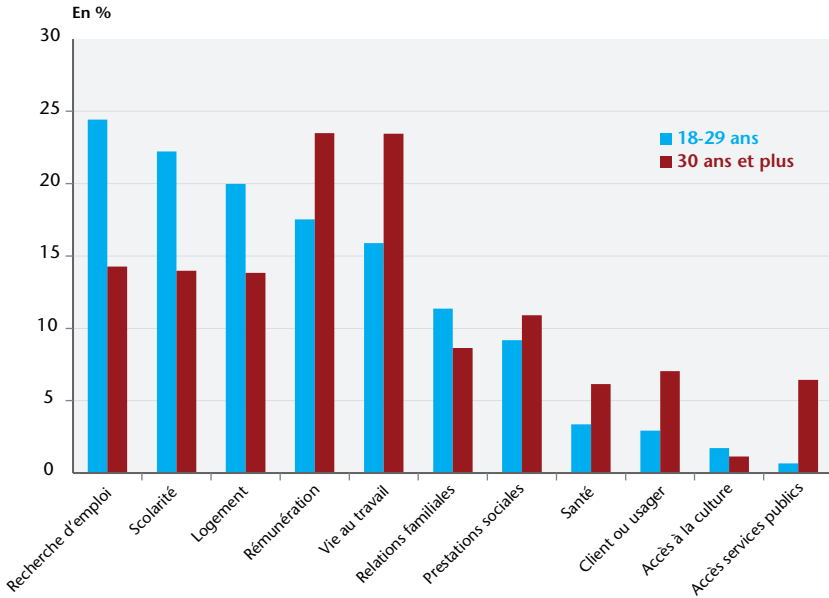


Source : Dynégal.

1.1. La spécificité des injustices et discriminations ressenties par les jeunes

Cet écart peut s'expliquer en partie par le fait que les jeunes ressentent (et très probablement subissent effectivement) certains types d'injustices ou de discriminations dont les adultes sont plus préservés. Concernant les injustices, les motifs évoqués sont effectivement assez différents (graphique 3).

Graphique 3. Domaines d'injustices ressenties évoqués par les jeunes et les adultes



Lecture : voir la note du graphique 1.

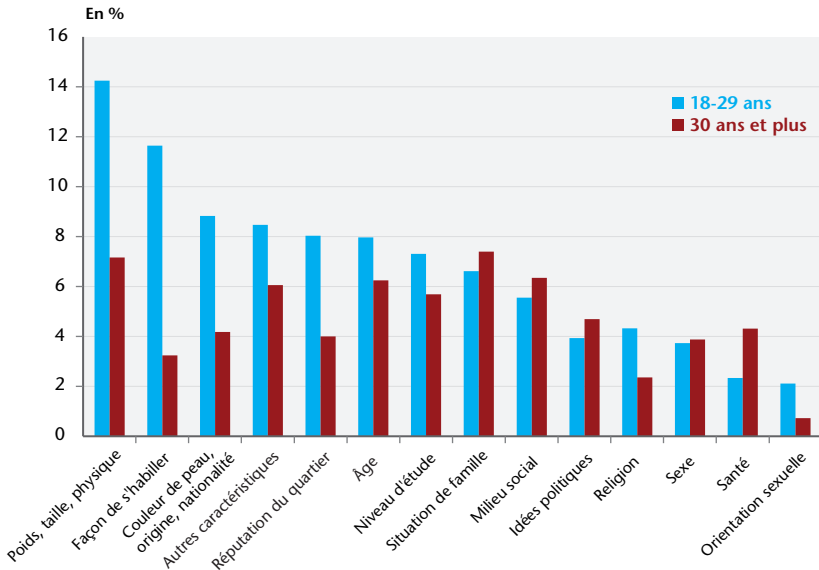
Source : Dynégal.

Les jeunes mettent, sans surprise, plus fréquemment en avant des motifs ayant trait à leur entrée dans la vie adulte et aux difficultés qu'ils rencontrent à cette occasion : scolarité, recherche d'emploi, logement notamment. Les jeunes ressentent d'abord comme injustes les barrières à l'entrée (sur le marché du travail et sur le marché du logement) dont on sait qu'elles sont en France particulièrement difficiles à franchir. Sur un marché du travail très clivé, les adultes-*insiders* ressentent évidemment moins ce type d'injustice, alors qu'ils sont plus sensibles à celles qui résultent de l'exercice même du travail, soit la vie de travail elle-même, soit la rémunération. Tout ceci paraît logique.

C'est dans le domaine des discriminations éprouvées que les contrastes d'âge sont les plus marqués (graphique 4). D'une manière générale, les jeunes se sentent beaucoup plus souvent discriminés que les adultes, et ils le ressentent essentiellement dans le domaine de l'apparence : poids, taille, apparence physique, façon de s'habiller, couleur de peau. Il y a bien là une spécificité juvénile qui est liée à deux phénomènes très différents : d'une part, la culture de l'apparence propre aux adolescents (Pasquier, 2005) qui génère des

tensions entre les jeunes eux-mêmes (et notamment entre garçons et filles) (Galland, 2006) et des formes de stigmatisation éprouvées de manière très intense par certains jeunes (Mardon, 2010), d'autre part les discriminations dont souffrent les jeunes d'origine immigrée. Cette discrimination des jeunes d'origine immigrée est bien réelle à l'entrée sur le marché du travail, diverses études l'ont montré, elle est moins nette à l'école (ou même inexistante à origine sociale contrôlée, pour certaines origines (Brinbaum, Primon, 2016), mais génère tout autant un fort sentiment d'injustice.

Graphique 4. Motifs de discrimination évoqués par les jeunes et par les adultes



Lecture : voir la note du graphique 1.

Source : Dynégal.

On notera au passage que le sentiment de discrimination lié spécifiquement à l'âge n'est pas très fortement ressenti par les jeunes (seuls 8 % d'entre eux l'évoquent). Personnellement les jeunes n'ont pas un sentiment fort d'être affecté en premier lieu par des discriminations générationnelles.

Si les différents éléments évoqués jusqu'à présent peuvent expliquer que les jeunes ressentent plus fortement que les adultes les injustices ou discriminations qui les affectent personnellement, leur moindre sensibilité à l'injustice dans la société et aux inégalités globales et le contraste que ces perceptions forment avec leur ressenti individuel de ces mêmes inégalités et injustices, restent pour le moment inexplicables.

1.2. Un registre d'explication lié à des facteurs structurels

Les jeunes sont réputés être victimes d'inégalités en tant que génération ou classe d'âge. C'est vrai notamment sur le marché du travail, avec un fort clivage CDI-CDD, constituant une barrière à l'entrée difficile à franchir pour de nombreux jeunes. Ces derniers connaissent donc durant des mois ou des années pour certains des situations de chômage et de précarité. Ce facteur indéniablement présent dans la société française devrait alimenter et renforcer chez les jeunes un sentiment global d'injustice. D'après les données de Dynégal, ce n'est pourtant pas le cas. Comment l'expliquer ?

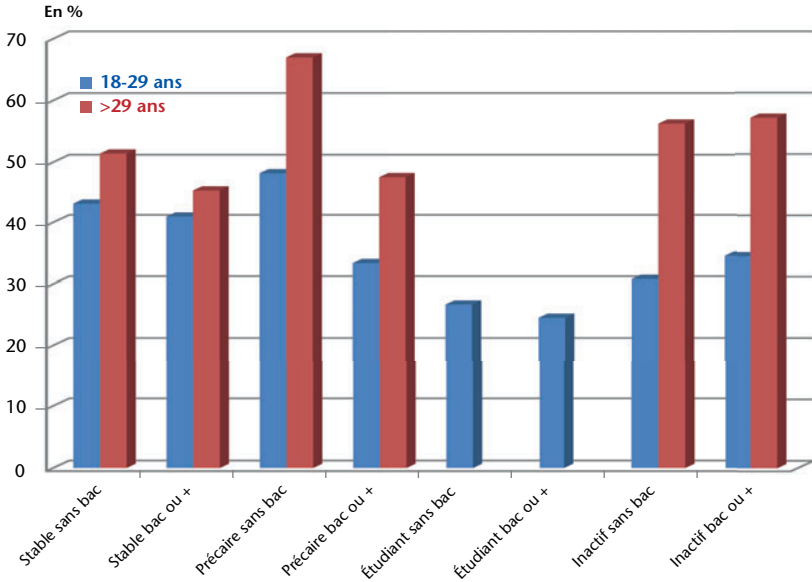
Pour essayer de le comprendre, examinons d'abord la variation de la sensibilité à l'injustice sociale en fonction de l'âge et d'une variable combinée de statut d'activité et de niveau d'étude. Il est en effet important d'associer ces deux variables car si presque tous les jeunes occupent en début de carrière des emplois temporaires, la durée et l'aboutissement de cette phase de transition précaire sont très différents selon le niveau d'étude. Pour certains, elle est un tremplin vers l'emploi stable, tandis que pour d'autres elle s'apparente à une trappe à chômage et pauvreté (Cahuc *et al.*, 2017). L'impact de la précarité sur la perception de la société pourrait donc être différent dans les deux cas.

Les résultats présentés dans le graphique 5 montrent que, quelle que soit la situation combinant niveau d'étude et statut, les jeunes ont toujours un niveau de sensibilité à l'injustice sociale inférieur à celui des adultes. Il y a donc une spécificité d'âge qui semble liée à des effets de cycle de vie ou de génération. J'y reviendrai.

Un double effet de structure

Néanmoins de forts écarts apparaissent entre différentes catégories de jeunes. Il y a d'abord un double effet de structure tenant à la sous-sensibilité des étudiants à l'injustice sociale, presque tous des jeunes, et à la sur-sensibilité des inactifs, très largement des adultes (du fait du poids des retraités). Ce double effet de structure peut à lui seul expliquer une bonne partie de l'écart de perception global de l'injustice sociale entre les jeunes et les adultes. En effet, une proportion importante de jeunes de moins de 30 ans sont encore étudiants (27 % dans l'enquête) tandis que pour ainsi dire aucun adulte de 30 ans et plus ne l'est, alors que 45 % des adultes sont inactifs (non étudiants) contre seulement 16 % des jeunes (graphique 6).

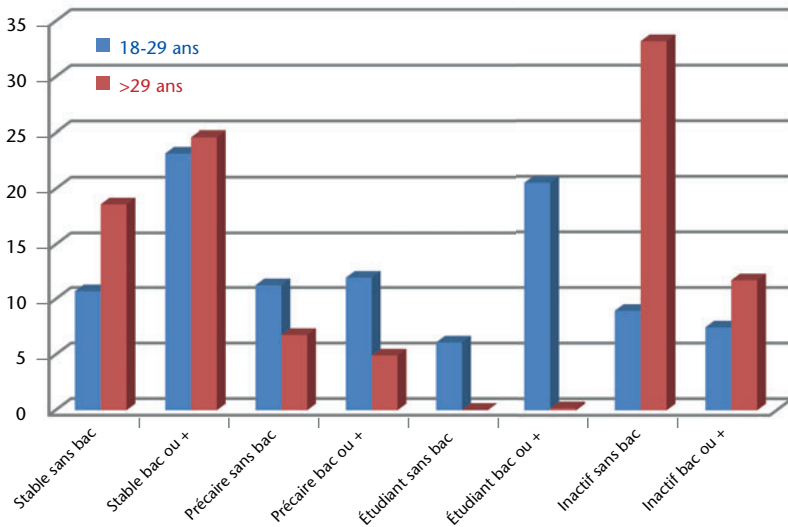
Graphique 5. Sensibilité à l'injustice sociale en fonction de l'âge, du statut d'activité et du niveau d'étude



Lecture : 43 % des jeunes de 18-29 ans occupant un emploi stable sans le bac ont une valeur de l'indicateur synthétique de sensibilité à l'injustice sociale supérieure à la médiane.

Source : Dynégal.

Graphique 6. Répartition des différentes situations d'activité et de niveau d'étude chez les jeunes et les adultes



Lecture : 11 % des jeunes de 18-29 ans occupent un emploi stable sans avoir le bac.

Source : Dynégal.

Comment expliquer le particularisme étudiant qui peut surprendre puisque l'actualité renvoie plutôt à l'opinion l'image d'une jeunesse étudiante mobilisée et contestataire, et encore très récemment, sur les questions éducatives et sociales et dont on supposerait qu'elle serait ainsi très sensible à l'injustice sociale ?

L'enquête Dynégal ne permet pas de produire une interprétation de cette spécificité étudiante. Risquons néanmoins quelques conjectures. Tout d'abord, les étudiants, issus encore très majoritairement des classes moyennes et supérieures², sont très aidés par leurs parents et connaissent en moyenne, lorsqu'on tient compte de cette aide formelle et informelle, des conditions de vie qui ne sont pas si mauvaises³, surtout en considérant que les conditions qu'ils connaissent durant leurs études ne sont que transitoires et devraient déboucher à terme sur une amélioration significative de leur statut (Herpin, Verger, 1997).

Tableau 2. Situation des générations 2004 et 2010 de sortants du système éducatif, trois ans après la fin de leurs études

En %

	Taux de chômage ¹		Emploi à durée indéterminée ¹		Éloignés de l'emploi (<10 % du temps) ²	
	G2004	G2010	G2004	G2010	G2004	G2010
Non diplômés	32	48	48	40	22	36
Supérieur long	6	9	82	80	2	2

1. Trois ans après la fin des études, soit en 2007 pour la G2004 et en 2013 pour la G2010.

2. Ont été en emploi moins de 10 % du temps en 2004 et 2007 ou entre 2010 et 2013.

Source : CEREQ.

En effet, leur avenir professionnel est en moyenne plutôt favorable comme le montrent régulièrement les études du CEREQ. La dernière livraison des enquêtes « générations » de cet institut montre que le clivage s'est renforcé entre diplômés et non diplômés, au très fort détriment de ces derniers, et que les titulaires d'un diplôme de niveau M2, restent assez préservés (Tableau 2, voir Cereq, 2014).

2. Dans l'enquête OVE 2013, une analyse typologique du statut social des parents des étudiants classe 58 % d'entre eux dans des statuts moyens ou élevés. En réponse à une question sur le statut social subjectif, 54 % des étudiants situent le statut social de leurs parents au-dessus de 5 (dans une échelle en 10 positions) et 23 % en position 5.

3. D'après la dernière enquête de l'OVE, les étudiants vivant dans un logement individuel avaient un revenu moyen en 2013 de 1 150 euros. Pour l'ensemble des étudiants, l'aide des parents représente 46 % de leur budget total (Galland, 2016b)

Les étudiants ont donc quelques raisons d'être plutôt optimistes sur leur avenir personnel. Et ils le sont effectivement : dans l'enquête Dynégal, 82 % d'entre eux sont dans ce cas. Être optimiste pour soi ne signifie pas obligatoirement que l'on porte un regard non critique sur la société, mais cela contribue certainement à atténuer ce regard critique. C'est bien ce que l'on constate d'ailleurs : les étudiants optimistes ne sont que 23 % à avoir un score de sensibilité à l'injustice sociale supérieur à la médiane, contre 36 % des étudiants pessimistes⁴, or on vient de le voir, les étudiants sont massivement optimistes.

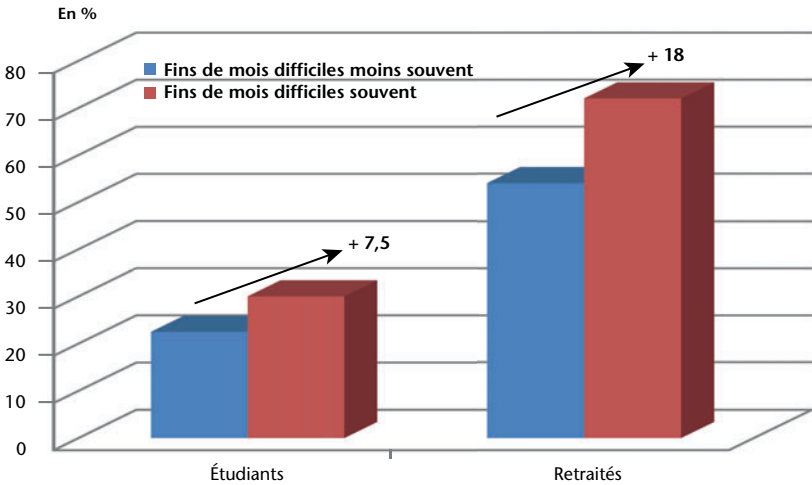
Le pendant de l'effet de structure chez les adultes tient à la sur-sensibilité des inactifs non étudiants, surreprésentés parmi les plus de 29 ans, à l'injustice sociale. Dans cette tranche d'âge, ces inactifs sont peu diplômés. Parmi eux, les retraités, les plus nombreux évidemment, et les personnes handicapées, sont particulièrement sensibles à l'injustice sociale et cette sur-sensibilité est très corrélée, chez les retraités, au sentiment de connaître des difficultés financières : les trois-quarts des retraités qui se déclarent très souvent dans ce cas (connaissant « des fins de mois difficiles ») se situent dans la moitié supérieure de l'indice de sensibilité à l'injustice. Le ressenti de difficultés financières alimente davantage chez ces retraités que dans d'autres catégories le sentiment de vivre dans une société injuste et inégalitaire probablement parce que la situation de ces personnes ne peut plus beaucoup évoluer. Ce n'est pas le cas des jeunes dont les perspectives d'avenir peuvent laisser augurer une amélioration de la situation, même si elle est dégradée à l'instant t. C'est bien ce que montre le graphique 7.

Cette spécificité peut être liée à un effet de cycle de vie – tenant par exemple au fait que les jeunes ne sont pas encore totalement engagés dans des statuts et des rôles sociaux qui sont associés à la formation des représentations de la société et de sa place dans celle-ci – elle peut être aussi liée à des effets de génération ou à un mélange des deux – par exemple un retard de socialisation liée à l'entrée plus tardive dans la vie adulte des générations récentes. Il y a de bonnes raisons de penser que les éventuels effets de génération

4. Cet effet du pessimisme personnel sur la vision de l'injustice sociale est cependant beaucoup plus fort chez les jeunes précaires : selon qu'ils sont optimistes ou pessimistes le pourcentage d'entre eux sensibles à l'injustice sociale passe de 29 % à 69 %.

pourraient également tenir à des facteurs idéologiques ou politiques. En effet, une précédente enquête avait montré que le positionnement politique et plus largement l'adhésion à des valeurs exerçaient un effet plus fort sur la définition par les Français d'une société juste que les variables sociodémographiques (Parodi, 2011).

Graphique 7. Sensibilité à l'injustice sociale des étudiants et des retraités en fonction du sentiment de difficultés financières



Lecture : 22,5 % des étudiants ne connaissant pas souvent de fins de mois difficiles appartiennent au groupe d'individus se situant au-dessus de la médiane de l'indicateur de sensibilité à l'injustice. Ce pourcentage augmente de 7,5 points lorsqu'ils connaissent souvent des fins de mois difficiles.

Source : Dynégal.

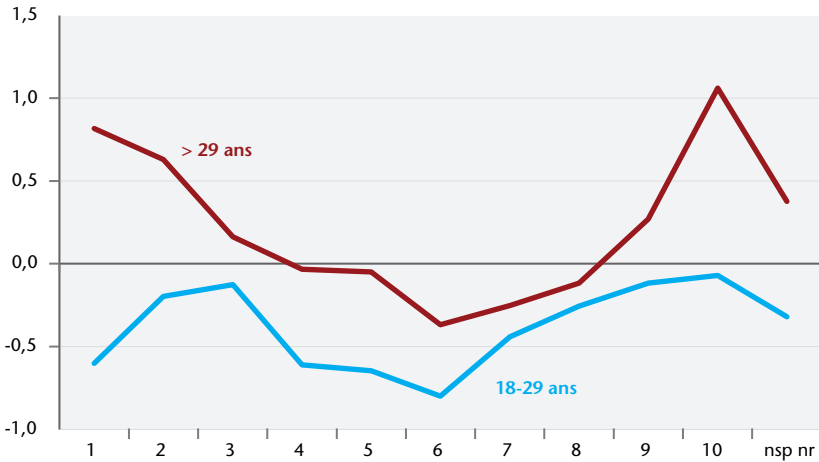
1.3. La sensibilité à l'injustice moins fortement associée au positionnement politique chez les jeunes

L'enquête sur laquelle je m'appuie ici ne permet pas de vérifier l'ensemble de ces hypothèses. Mais elle permet de tester quel pourrait être l'effet différentiel du positionnement politique sur la sensibilité à l'injustice sociale chez les jeunes et les plus âgés.

Le graphique 8 montre que cet effet paraît nettement plus fort chez les adultes que chez les jeunes. Il apparaît notamment, de façon surprenante, que les positions extrêmes sur l'échelle de positionnement politique, surtout à gauche mais aussi à droite, ne sont pas associées chez les jeunes à un pic de sensibilité à l'injustice sociale, alors que c'est très nettement le cas chez les adultes, où la courbe est clairement curvilinéaire (voir Dargent, 2016, pour une

interprétation de cette relation). Le rapport entre le positionnement politique et l'appréhension des inégalités et de l'injustice dans la société est donc assez clairement différent chez les jeunes de ce qu'il est chez les adultes. Le positionnement politique aux extrémités de l'échelle est nettement moins associé chez les jeunes à des positions tranchées à l'égard de la société.

Graphique 8. Indicateur de sensibilité aux inégalités et à l'injustice sociale chez les jeunes et les adultes en fonction de la position sur l'échelle gauche-droite



Source : Dynégal.

Une régression logistique sur le sentiment d'injustice sociale (variable dichotomique séparant la population selon la valeur médiane de l'indicateur) confirme :

- 1) que le niveau d'étude n'exerce pas d'effet significatif chez les jeunes ;
- 2) que le positionnement politique n'exerce qu'un effet très faible alors qu'il est fort et très significatif chez les adultes (tableau 3).

Par exemple, les adultes les plus à gauche ont deux fois plus de chances d'être sensibles à l'injustice sociale plutôt que de ne pas l'être.

Tableau 3. Régression logistique « sentiment d'injustice sociale »

	18-29 ans		>29 ans	
	Odds ratios	Wald/ddl	Odds ratios	Wald/ddl
SEXE		0,7		0
Hommes	1,070		1,001	
Femmes (ref.)				
NIVEAU D'ETUDE		0,8		8
Sans diplôme	1,122		1,226*	
Secondaire	,963		,918*	
Supérieur (ref)				
CSP PÈRE A 15 ANS		2,1		3,3
Indépendant	,892		1,124	
Cadre PI	,791		,901	
Employé	1,600*		,877	
Ouvrier	1,003		1,204*	
Inactif (ref)				
ÉCHELLE G/D		2,0		14,6
Plus à gauche (1-2)	1,203		1,983*	
Gauche (3-4)	,948		,812*	
5-6	,630*		,678*	
Droite (7-8)	1,078		,682*	
Plus à droite (9-10)	1,080		1,212	
Nr nsp (ref)				
R ² de Nagelkerke	0,037		0,047	

* sign au seuil de 1 %.

Source : Calculs de l'auteur.

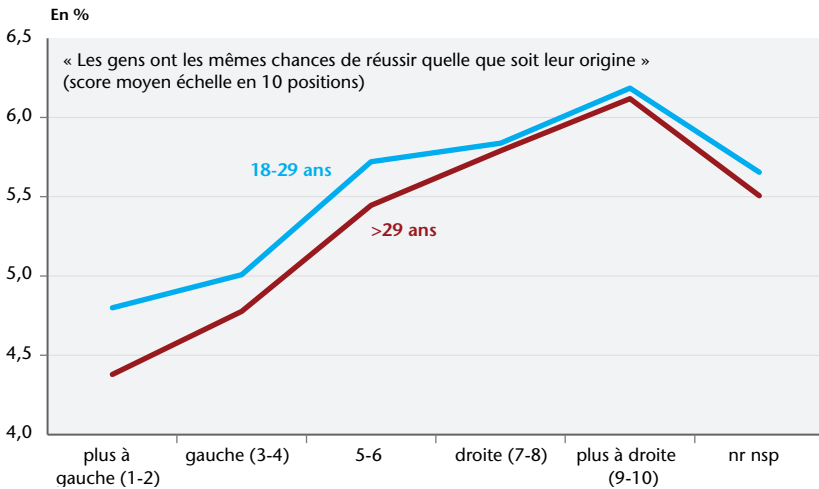
Comment interpréter la faiblesse du lien entre extrémisme politique des jeunes et sensibilité à l'injustice ?

Deux interprétations sont possibles qui peuvent d'ailleurs se combiner. L'une relèverait d'un effet d'âge et de l'inachèvement de la socialisation politique ; l'autre d'un effet de génération qui verrait apparaître une génération aux attitudes en moyenne plus modérées et moins déterministes.

Même s'il est difficile de trancher au vu des résultats de cette seule enquête, les résultats présentés dans les graphiques 9 et 10 semblent plutôt aller dans le sens d'une évolution des attitudes des jeunes générations vers moins de déterminisme social, plus de

confiance dans une société ouverte, y compris et même surtout à gauche de l'échiquier. Comme le montre le graphique 9, c'est essentiellement à gauche, et surtout à l'extrême gauche de l'échiquier que cet écart entre jeunes et adultes se manifeste. À droite, jeunes et adultes partagent assez largement l'opinion selon laquelle l'origine sociale ne modèlè pas le destin individuel. À gauche cette opinion est évidemment beaucoup moins répandue, mais la surprise est qu'elle l'est malgré tout plus chez les jeunes de gauche et plus encore d'extrême gauche que chez les adultes de même orientation.

Graphique 9. Sentiment que la réussite sociale est indépendante de l'origine

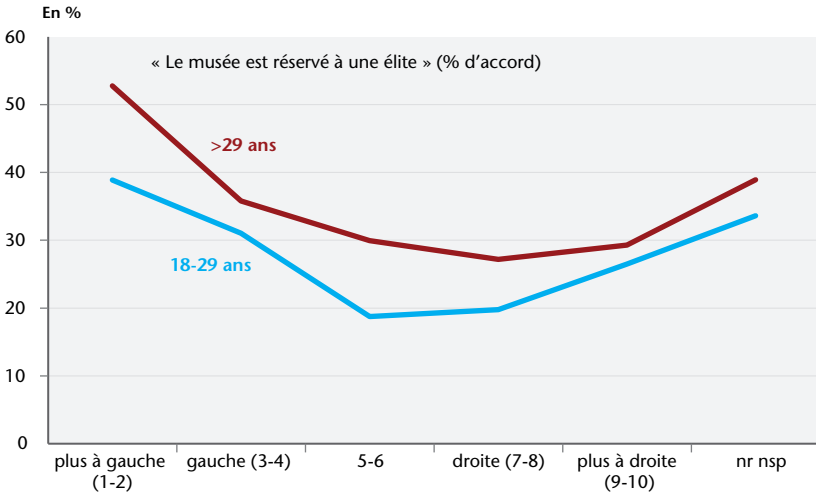


Source : Dynégal.

Les résultats présentés dans le graphique 10 sur les opinions en matière de fréquentation des musées et des théâtres vont dans le même sens : d'une manière générale, les jeunes sont moins convaincus que les adultes de la force du déterminisme social en matière culturelle et cet écart est le plus fort à l'extrême-gauche (et aussi au milieu de l'échiquier).

Ces attitudes sont cohérentes avec une sensibilité atténuée à l'injustice sociale : si l'on croit que le destin individuel n'est pas entièrement façonné par la société, on admet aussi sans doute que les chances de chacun résultent au moins pour partie de ses efforts et de ses capacités.

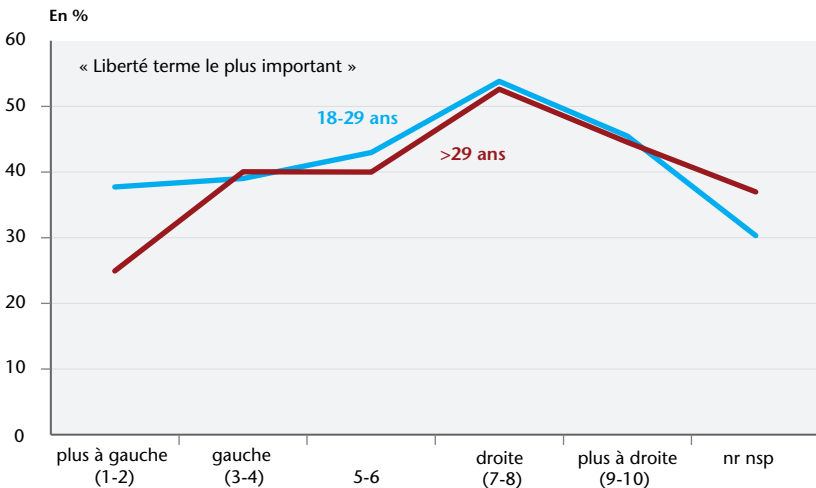
Graphique 10. Accord sur le fait que « la fréquentation des musées ou des théâtres est réservée à une élite » selon l'âge et le positionnement politique



Source : Dynégal.

On croit également que la liberté est une composante importante de la vie sociale même si on est attaché à l'égalité. Contrairement à leurs homologues adultes, les jeunes les plus à gauche sont aussi attachés à la liberté que les jeunes de gauche modérée ou centristes, lorsqu'on leur demande quel est le terme le plus important entre les trois qui définissent la devise de la République (graphique 11).

Graphique 11. La liberté, terme le plus important des trois termes de la devise de la République



Source : Dynégal.

Globalement les clivages idéologiques sont un peu moins marqués chez les jeunes que chez les adultes.

2. Pour conclure....

Les jeunes se sentent personnellement plus touchés que les adultes par les injustices et les discriminations, mais ce ressenti individuel ne trouve pas de transposition au niveau macrosocial, c'est même le contraire : les jeunes ont en moyenne des jugements moins sévères que les adultes sur les inégalités et l'injustice dans la société.

Ce paradoxe peut s'expliquer d'abord par la nature des discriminations ressenties par les jeunes : pour une part importante elles ont trait à l'apparence et n'ont pas de dimension socioéconomique.

Des facteurs structurels peuvent également expliquer que les jeunes ressentent moins que les adultes les injustices de nature économique : les étudiants ressentent moins l'injustice sociale, alors que les autres inactifs – essentiellement des adultes, souvent des retraités – la ressentent nettement plus, sans doute parce que leurs espoirs d'amélioration sont très limités.

Un dernier facteur est de nature politique : l'enquête montre que les clivages politiques sont moins marqués chez les jeunes que chez les adultes, notamment à gauche. S'agit-il d'un effet-retard de la socialisation politique, ou d'un effet de génération qui verrait s'atténuer le lien entre le positionnement politique aux extrêmes et la radicalité sociale, ce qui irait à l'encontre de bien des idées admises ?

L'effet retard joue certainement un peu puisque l'on voit (graphiques 1 et 2) que les jeunes de 25-29 ans sont plus sensibles à l'injustice de la société que ceux de 18-24 ans, mais il ne suffit pas à expliquer l'écart entre l'ensemble des jeunes et les adultes. Même si l'enquête ne permet pas véritablement de trancher sur ce point (puisqu'elle ne permet pas de comparer différentes générations au même âge), plusieurs résultats suggèrent que les attitudes politiques des jeunes, notamment à l'extrême-gauche de l'échiquier, sont moins corrélées qu'elles ne l'étaient dans les générations précédentes à l'idée que le destin individuel est dicté par des lois sociales imprescriptibles. Cette idée laisse plus ouverte la possibilité d'échapper au sort qui serait dicté par une société intrinsèquement injuste.

Références bibliographiques

- Brinbaum Y. et J.-L. Primon, 2016, « Expériences des discriminations à l'école des jeunes descendants d'immigrés d'après l'enquête 'Trajectoires et origine' », in Galland (dir.), *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 39-52.
- CEREQ, 2014, « Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref Cereq*, n° 319.
- Cahuc P., S. Carcillo, O. Galland et A. Zylberberg, 2017, *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Edition Eyrolles, 3^e édition.
- Chauvel L., 1998, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, PUF.
- Dargent C., 2016, « Attitudes politiques et sentiment d'injustice : anciennes et nouvelles formes de l'indignation sociale », in Galland (dir.), *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 157-174.
- Galland O., 2006, « Les stigmatisations de l'apparence », *Economie et statistique*, 393-394 : 151-183.
- Galland O. (dir.), 2016a, *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. L'intelligence du social.
- Galland O., 2016b, Le budget étudiant, dans *Les vies étudiantes*, Giret J.F., Van de Veld C., Verley E. (dir.), La Documentation française, 17-32.
- Herpin N. et D. Verger, 1997, « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et statistique*, 308-309 : 211-227.
- INSEE, 2014, fiche « Âge et niveau de vie », dans *Les revenus et patrimoine des ménages*, édition 2014, p. 8 et fiche « Âge et niveau de vie » dans INSEE 2014, *Les revenus et patrimoine des ménages*, édition 2014, 82-83.
- Mardon A., 2010, « Sociabilités et travail de l'apparence au collègue », *Ethnologie française*, 1-40 : 39-48.
- Parodi M., 2011, « Qu'est-ce qu'une société juste selon les Français ? », in *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Forsé, Galland dir., A Colin, 139-148.

NOTE AUX AUTEURS

La *Revue de l'OFCE* est une revue à comité de lecture, classée au CNRS. Elle encourage la soumission d'articles de nature à faire progresser la réflexion en économie et en sociologie, selon des approches diversifiées, afin de favoriser le débat public et scientifique.

Les articles soumis à la *Revue de l'OFCE* doivent être inédits et ne pas être soumis simultanément à une autre revue.

Procédure

Les textes reçus font l'objet d'un ou deux rapports écrits, transmis aux auteurs, en respectant l'anonymat des parties. En fonction de ces rapports, le comité de rédaction prendra la décision soit i) d'accepter, ii) de refuser ou iii) d'accepter sous réserve de modifications tenant compte des remarques et commentaires des référés. Cette décision est communiquée dans un délai maximal de quatre mois après réception du manuscrit. Une fois acceptés, les textes font éventuellement l'objet d'un travail éditorial, effectué en concertation avec l'auteur.

Format

Articles : ils doivent être remis sous Word ainsi que les tableaux. Les graphiques doivent être envoyés sous Excel et les images (en .eps ou .pdf si possible) doivent être de bonne qualité.

Les articles doivent comporter au maximum 75 000 signes (espaces compris), tableaux, graphiques, notes, bibliographie et annexes inclus. Une page de texte comporte environ 2 500 signes (espaces compris) pour un format de page de 110 x 185 mm. Il faut compter environ 1 000 signes (espaces compris) pour un graphique.

En début d'article, doivent apparaître :

- le titre (120 caractères espaces compris maximum) ;
- le nom de l'auteur/des auteurs, accompagné de l'affiliation ;
- un résumé en français (1 200 caractères espaces compris maximum) ;
- quatre à cinq mots clés.

Les auteurs doivent aussi fournir :

- un résumé en anglais de 150 mots maximum, titre et nom d'auteur(s) inclus ;
- quatre à cinq *Keywords* ;
- les classifications de l'article selon la nomenclature du *Journal of Economic Literature*.

Intertitres : trois niveaux peuvent être utilisés (deux niveaux sont recommandés) ; ils doivent être numérotés hors introduction. Le premier niveau sera numéroté 1., 2. etc. ; le deuxième 1.1., 1.2. etc. Éviter de faire suivre immédiatement plusieurs sous-titres (les entrecouper si possible de quelques lignes d'écriture).

Notes de bas de page : elles doivent être numérotées en continu. Elles doivent être courtes.

Tableaux et graphiques : les tableaux sont numérotés en continu et doivent être appelés dans le texte. La même règle s'applique pour les graphiques. Tout

tableau ou graphique a un titre, court. Les unités sont clairement indiquées, en distinguant les éventuelles doubles échelles. Les sources complètes doivent être fournies : organisme, et éventuellement titre complet de la publication et date.

Encadrés : ils sont numérotés (éviter les encadrés de plus d'une page soit plus de 2 500 signes) et les tableaux et graphiques s'y trouvant ne doivent pas être numérotés avec ceux du texte.

Formules mathématiques : elles doivent être sous MathType ou sous l'éditeur d'équation de Word. Les symboles qui se trouvent dans le texte doivent restés en texte.

Les articles préparés au format Latex seront convertis en Word à l'OFCE.

Références bibliographiques : elles sont appelées dans le texte par le nom de l'auteur et la date de la publication, entre parenthèses : x (date) ou (x, 2005 ; x et y, 2006 ; x *et al.*, 2000). Elles sont regroupées en fin d'article par ordre alphabétique d'auteur. Elles comportent alors le nom de l'auteur, le prénom, la date de publication, le titre de l'article, le nom de la publication et son numéro, l'éditeur, le lieu de publication.

Exemple

Klenow P., et B. Malin, 2011, « Microeconomic Evidence on Price-Setting », *In Handbook of Monetary Economics 3A*, B. Friedman and M. Woodford (eds). Elsevier, 231-284.

Glaeser E. L. et A. Saiz, 2003, « The rise of the skilled city », *NBER Working Paper*, 10191, décembre.

Fujita, M., 1988, « A Monopolistic Competition Model of Spatial Agglomeration: Differentiated Product Approach », *Regional Science and Urban Economics*, 18 : 87-124.

Krugman P., 1998, « Space: the final frontier », *The Journal of Economic Perspectives*, 12(2) : 161-174.

Guellec D., T. Madiès et J.-C. Prager, 2010, *Les marchés de brevets dans l'économie de la connaissance*, Rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française.

Envoi des articles

Les projets d'articles doivent être transmis par courrier électronique à : revue.ofce@sciencespo.fr

Publication

Le délai de diffusion électronique de l'article est sous la responsabilité de l'OFCE : mise en ligne immédiate de l'article sur le site de l'OFCE après BAT validé par l'auteur, la rédactrice en chef des publications de l'OFCE et le Président de l'OFCE, puis disponibilité sous CAIRN quelques semaines plus tard.

L'édition papier de la Revue peut être obtenue auprès des Éditions du Net : <http://www.leseditionsdunet.com/>

Un exemplaire de la *Revue de l'OFCE* sera envoyé aux auteurs.

Copyright

L'OFCE et ses auteurs restent seuls détenteurs du droit moral et toute utilisation de ses contenus doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la rédactrice en chef des publications de l'OFCE.

Critique internationale

Revue comparative de sciences sociales

avril-juin 2017

75

La gouvernementalité rurale dans les pays du Sud

Le *nexus* État, foncier, migrations, conflits comme champ social
Jean-Pierre Chauveau

De la spoliation à l'accumulation :
violence, pacification et conflits fonciers en Colombie
Jacobo Grajales

Gouvernance internationalisée en situation de guerre civile :
l'accapement foncier en Afghanistan (2001-2015)
Adam Baczo

Réforme agraire et reconfiguration du régime de gouvernementalité
dans Les Tuxtlas, Mexique, 1920-1945
Éric Léonard

La construction de l'État français en Guyane
à l'épreuve de la mobilité des peuples amérindiens
Geoffroy Filoche, Damien Davy, Armelle Guignier, Françoise Armanville

Et aussi...

Les réseaux politico-économiques
dans la Russie de Poutine
par **Roman Volkov**

Itinéraire d'une « bonne pratique » :
la Banque mondiale et les *conditional cash transfers* en Amérique latine
et aux Philippines
par **Pablo Diaz**

La Catalogne, du nationalisme
à l'indépendantisme ?
Les enjeux d'une radicalisation
par **Mathieu Petithomme**

Prochain Théma
**La (dé)politisation
des organisations internationales**
Sous la responsabilité de **Franck Petiteville**

La politisation résiliente
des organisations internationales
par **Franck Petiteville**

Politiques de la routine : les droits des femmes
à l'Assemblée générale de l'ONU
par **Simon Tordjman**

« On ne fait pas de politique ! »
Les pratiques de dépolitisation
au PNUD et au PNUF
par **Lucile Maertens** et **Raphaëlle Parizet**

La représentation dépolitisée ?
Le cas de l'Organisation internationale
du travail de 1919 à nos jours
par **Marieke Louis**

Entre « gestion » et contrôle des migrations.
Discours et pratiques de l'Organisation
internationale pour les migrations
par **Antoine Pécoud**

Les effets de débordement de la politisation :
l'Organisation mondiale de la santé
par **Auriane Guilbaud**

Diffusion/distribution CDE/SODIS ISBN 978-2-7246-3492-1

Tarifs d'abonnement 2017

Revue trimestrielle

France : Étudiants : 55 €, Particuliers : 61 €, Institutions : 82 €

Étranger : Particuliers : 69 €, Institutions : 100 € - Frais d'expédition par avion : 24 €

Prix du numéro hors abonnement : 22 €

Disponible en librairie

Rédaction

Critique internationale

CERI

56 rue Jacob - 75006 Paris

Tél. : 01 58 71 70 77 - Fax : 01 58 71 70 91

catherine.burucoa@sciencespo.fr

Ventes et abonnements

Presses de Sciences Po

<http://www.pressesdesciencespo.fr>

Librairie des sciences politiques

30 rue Saint-Guillaume - 75006 Paris

librairie@sciencespo.fr

Achevé de rédiger en France
Dépôt légal : mai 2017
Directeur de la Publication : Xavier Ragot
Publié par les Éditions du Net SAS 93400 Saint-Ouen

Réalisation, composition : Najette Moummi